



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE

# L'ÉTAT EN BOURGOGNE EN 2010

Activités des services  
déconcentrés  
à l'échelon régional

# Sommaire

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BOURGOGNE .....	5
DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ.....	11
DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE.....	15
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE).....	19
DIRECTION INTERRÉGIONALE CENTRE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE.....	35
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE.....	43
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES.....	61
DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ BOURGOGNE.....	79
DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....	85
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.....	105
DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE.....	111
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES.....	121
PÔLE ÉDUCATION FORMATION.....	127

# DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BOURGOGNE

**Directeur : M. Pascal REGARD**

Adresse : 12, rue Montmartre

BP 41071

21010 DIJON Cedex

Tél : 03 80 58 20 34

Fax : 03 80 58 20 47

Mail : dr-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

Site internet : www.douane.gouv.fr

Effectifs : 196 agents au 31 décembre 2010

La direction générale des douanes et droits indirects dispose en Bourgogne d'une direction interrégionale (direction interrégionale de Dijon) et d'une direction régionale (direction régionale de Bourgogne).

Le directeur interrégional à Dijon (M. Philippe DELASALLE) est responsable de la réalisation du budget opérationnel de programme pour les régions de Bourgogne, du Centre et de Franche-Comté.

Le directeur régional de Bourgogne (M. Pascal REGARD) a la charge des services opérationnels et de l'action économique pour les quatre départements couvrant la région Bourgogne et disposait au 31 décembre 2010 d'un effectif réel de 196 agents, dont 49 agents pour les services de la surveillance.

La direction régionale se compose d'une division, cinq bureaux dont un intégrant un service viticulture, deux centres de viticulture et deux antennes viticulture ainsi que de trois brigades de surveillance intérieure.

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

### **A) LA MISSION FISCALE**

La douane perçoit des droits et taxes au profit du budget de l'Union Européenne, de l'État et des collectivités locales et divers organismes.

L'essentiel des perceptions est constitué par les accises sur les produits pétroliers, les alcools et les tabacs.

Dans le domaine des contributions indirectes, la douane fait respecter les règles de production, de commercialisation, de détention et de circulation (vins, alcools) et gère le réseau des débitants de tabac.

### **B) LA MISSION À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE**

La douane veille au respect des règles communautaires, afin de préserver la loyauté des échanges entre l'Union Européenne et les pays tiers, dans le cadre des accords commerciaux qui ont été conclus.

Elle accompagne les entreprises importatrices et exportatrices, en leur proposant des procédures adaptées à leurs opérations de commerce international.

Elle élabore et diffuse les statistiques du commerce extérieur à partir des déclarations en douane dans les échanges avec les pays tiers et des déclarations d'échanges de biens au sein de l'Union Européenne.

## **C) LA MISSION DE PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA LUTTE CONTRE LES GRANDS TRAFICS**

La douane participe, de façon permanente, à la protection du budget communautaire par des contrôles sur l'espèce, l'origine, la valeur des marchandises d'origine tierce et sur le transit.

Elle a renforcé la lutte contre les contrefaçons, les stupéfiants et la contrebande de tabac.

Elle combat le trafic illégal des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction.

Elle lutte contre la criminalité organisée et le blanchiment des capitaux et veille au respect de l'obligation déclarative imposée à toute personne important ou exportant des sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à 10 000 euros.

Elle participe à la maîtrise de l'immigration clandestine qui a des conséquences sur l'emploi et les ressources sociales de la nation.

Elle assure la protection du consommateur par des contrôles sur les produits industriels soumis à des normes techniques et en collaborant aux contrôles sanitaires.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2010**

### **A) L'ACTION ÉCONOMIQUE ET FISCALE**

#### **1) L'activité de dédouanement et les recettes collectées**

La direction régionale de Bourgogne a traité 74 926 déclarations en douane en 2010, soit une augmentation de 2,8 % par rapport à 2009 (72 863 déclarations).

Elle a perçu les recettes suivantes :

##### **a) Pour le budget de l'État**

- 393,8 millions d'euros relatifs à la fiscalité pétrolière (y compris TVA pétrole) ;
- 39 millions d'euros de TVA (autre que TVA pétrole) ;
- 5,4 millions d'euros de taxe sur les véhicules routiers ;
- 4,8 millions d'euros d'autres taxes.

##### **b) Pour le budget de l'union européenne**

- 17,9 millions d'euros de droits de douane

##### **c) Pour le budget des collectivités locales (région et départements)**

- 158 millions d'euros de recettes au titre de la TIPP

##### **d) Pour le budget d'autres attributaires (CNAM-CCMSA-ONIC...)**

- 70 millions d'euros

Les perceptions globales (688,572 millions d'euros) ont diminué de 9,2% par rapport à 2009 (758,731 millions d'euros).

#### **2) L'action économique à destination des entreprises**

La direction des douanes de Bourgogne a principalement orienté son action en faveur des entreprises autour des axes suivants :

#### **a) La démarche qualité**

Un partenariat ayant pour objet l'échange et la communication d'informations réciproques est en cours de finalisation avec la Confédération Générale des Petites et Moyennes entreprises de la Côte d'Or. Un partenariat similaire a été conclu en 2009 avec la CGPME de Saône-et-Loire.

#### **b) L'audit des entreprises**

La démarche personnalisée en faveur des PME a été amplifiée en 2010. Quarante neuf entreprises bourguignonnes ont bénéficié de conseils réglementaires adaptés à leur situation spécifique. Une étude globale de la situation douanière de ces sociétés a ainsi permis de mettre en place une solution personnalisée adaptée à chacune d'entre elles et de sécuriser leur dédouanement.

Dans le domaine des contributions indirectes, 3 audits conseil d'entreprises spécialisées dans le négoce en vins et spiritueux ont été effectués et 2 conventions personnalisées ont été signées avec des opérateurs exerçant également dans ce secteur d'activité.

#### **c) Des réunions d'information pour la sécurisation du dédouanement des entreprises**

Les nouvelles dispositions réglementaires ont été présentées dans les chambres de commerce et d'industrie des quatre départements Bourguignons.

Une réunion d'information douane-entreprise a été organisée le 11 mai 2010 avec la Chambre Régionale de Commerce et d'industrie afin de sensibiliser les entreprises à l'offre de services que la douane peut leur offrir.

Des entreprises dédouanant dans l'Union européenne et recevant ensuite les marchandises en France ont aussi été contactées afin de les conseiller pour procéder à ces formalités sur le territoire national.

#### **d) La mise en œuvre de la télé-procédure GAMMA**

Celle-ci simplifie l'établissement des documents d'accompagnement des produits circulant en suspension d'accises (alcools et boissons alcoolisées, tabacs et produits énergétiques).

Dans le cadre du déploiement du télé-service Gamma, la direction régionale des douanes de Bourgogne a animé en 2010 25 réunions d'information à destination de tous les acteurs concernés et organisé une visio-conférence le 7 décembre dernier sur canal-agri diffusée dans 4 centres.

### **B) LA MODERNISATION DU DÉDOUANEMENT**

La mise en œuvre des principaux objectifs de la modernisation du dédouanement qui portent sur une plus grande personnalisation de l'offre douanière en fonction des opérateurs, la dématérialisation poussée des formalités, l'adaptation des missions aux flux et aux besoins des opérateurs économiques s'est poursuivie en 2010.

La nouvelle répartition des compétences amorcée en 2009 avec les bureaux de DIJON, MACON et CHALON a été étendue aux bureaux de NEVERS et AUXERRE qui assureront uniquement le contrôle du dédouanement des marchandises dans les départements de la NIEVRE et de L'YONNE, le bureau de DIJON gérant les procédures et supervisant les opérations de dédouanement.

### **C) LA RÉVISION DE LA CARTE DES IMPLANTATIONS DOUANIÈRES ET LE REGROUPEMENT DE SERVICES**

Afin d'améliorer le service public rendu aux opérateurs, la recette locale locale des douanes de GIVRY qui ne comportait qu'un seul agent a été fermée et ses activités transférées sur le bureau de contrôle de CHALON-SUR-SAONE distant de 10 km.

La division des douanes de MACON dont le chef divisionnaire dirigeait et coordonnait sous l'autorité du directeur régional l'action des différentes unités douanières implantées dans les départements de la Saône-et-Loire et de la Nièvre a été fermée consécutivement à la baisse des effectifs sur ces deux départements qui sont aujourd'hui inférieurs à 40 agents. C'est désormais la division des douanes de DIJON qui assume les missions précédemment dévolues à la division de MACON.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle politique immobilière tendant à la rationalisation des surfaces occupées par les services et afin de respecter le ratio cible de 12 m<sup>2</sup> agent, l'ensemble des services douaniers implantés à MACON sur trois sites différents ont été regroupés sur un site unique situé en zone portuaire quai Jouffroy d'Abbans.

De même les services de la division des douanes de DIJON précédemment sis à la cité administrative Dampierre ont été transférés dans l'immeuble domanial sis 12, rue Montmartre à DIJON qui abritait déjà la direction régionale et la recette régionale.

#### **D) LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE : LE BILAN DE L'ANNÉE 2010**

Dans le domaine de la contrebande de tabac et cigarettes, les services de la surveillance ont constaté 72 infractions entraînant la saisie de 5 900 kg de marchandises dont 1 250 kg portant sur des paquets de cigarettes de contrefaçons. Parmi les affaires significatives, il convient de signaler le contrôle d'un ensemble routier transportant 5 712 kg de cigarettes.

Dans le domaine des stupéfiants, 190 infractions ont été relevées, entraînant la saisie de :

- 11,356 kg de résine de cannabis,
- 2,520 kg d'herbe de cannabis,
- 5,719 kg de cocaïne,
- 1,603 kg d'héroïne,
- 0,837 kg de champignons hallucinogènes,
- 20 cachets d'ecstasy,
- 0,221 kg d'amphétamines,
- 25 doses de LSD.

S'agissant des contrefaçons, le nombre d'articles saisis (hors cigarettes) s'élève à 3 415 articles pour une valeur de 826 670 € contre 8 884 pour une valeur estimée à 856 590 € en 2009.

Dans le domaine des contributions indirectes, le contrôle des entrepositaires agréés, viticulteurs et négociants, a permis de relever 88 infractions. Le montant des amendes perçues, toutes années de constatations confondues, s'élève à 0,38 million d'euros.

40 536 litres d'alcools (whisky et vodka) d'une valeur d'environ 400 000 € circulant sous couvert de titres de mouvement inapplicables ont été découverts dans quatre ensembles routiers.

Globalement, au titre de l'année 2010, la direction régionale des douanes et droits indirects de Bourgogne a recouvré dans le cadre de la lutte contre la fraude 0,76 million d'euros de pénalités ( toutes années de constatation confondues).

Sur le plan du contrôle des opérations commerciales et de la viticulture, la " cellule régionale d'orientation des contrôles " poursuit le développement des analyses de risque en vue d'affecter un coefficient de risque à chaque opérateur fiscal et économique.

Enfin, un agent des douanes est détaché au sein du GIR, en appui des services de Gendarmerie et de Police, pour rechercher les infractions douanières.

### **III- PERSPECTIVES 2011**

Divers objectifs, s'inscrivant dans le cadre du contrat pluriannuel de performance 2009-2011, ont été assignés à l'administration des douanes, tant en matière de contributions indirectes et de fiscalité que de douane. On peut, sans en dresser la liste exhaustive, évoquer les principaux thèmes.

## **A) DANS LE DOMAINE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES**

Des procédures dématérialisées et simplifiées sont ou vont être proposées aux viticulteurs et opérateurs intervenant dans ce secteur.

Depuis le 1er janvier 2011, établissement des documents d'accompagnement des produits soumis à acises y compris les produits pétroliers et les tabacs manufacturés destinés aux entrepositaires agréés, dans le cadre de la téléprocédure GAMMA. Tous les opérateurs reçoivent et émettent dorénavant des documents d'accompagnement électroniques lors de leurs échanges intra-communautaires. Une extension de cette procédure aux échanges intérieurs est envisagée.

Poursuite de l'expérimentation de la mise en ligne de la déclaration de récolte amorcée en 2010

Mise en ligne de la déclaration de stock dès juillet 2011.

## **B) DANS LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ**

La fiscalité est l'un des objectifs prioritaires que la douane va relever dans les années à venir. L'administration des douanes se fixe pour objectif, d'ici 2012, de faire de la fiscalité douanière en matière d'environnement constituée principalement par la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), un levier essentiel pour compenser les dommages causés à l'environnement et développer les comportements écologiques des entreprises et des citoyens.

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) touchant les gros consommateurs d'électricité est entrée en vigueur le 1er janvier 2011.

De même les mesures de simplifications des régimes d'entrepôts fiscaux suspensifs de TVA (dépôt et gestion) sont en application depuis le début de cette année.

Par ailleurs le gouvernement français s'est engagé à créer une taxe pour les poids lourds (TPL) qui, dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement, tend à réduire les impacts environnementaux du transport routier des marchandises, tout en dégagant des ressources pour financer de nouvelles infrastructures nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de transport durable. Cette taxe sera collectée par un prestataire privé agréé et contrôlé par l'administration des douanes.

## **C) DANS LE DOMAINE DU DÉDOUANEMENT**

La douane a pour objectif de simplifier et d'accroître les services offerts aux entreprises en matière de dédouanement, afin de faciliter et de soutenir leurs activités à l'international. Elle souhaite offrir aux opérateurs un dédouanement plus rapide et de meilleure qualité.

La réglementation ICS (Import Control System) visant à faciliter et sécuriser les échanges suite aux attentats du 11 septembre 2001 sera mise en œuvre dans les bureaux de CHALON-SUR-SAONE et MACON concernés par des trafics fluvio-maritimes en provenance directe de pays-tiers (Algérie, Tunisie, Egypte).

La démarche de modernisation du dédouanement entreprise depuis 2009 sera poursuivie en 2011, avec une dématérialisation poussée des formalités et l'instauration d'une relation fondée sur une connaissance approfondie de l'opérateur et une personnalisation accrue de l'offre douanière en fonction des besoins de l'entreprise (mise en place du statut d'OEA - opérateur économique agréé et d'EA - exportateur agréé).

En raison de la faiblesse du trafic dans les échanges extra-communautaires, l'activité " contrôle du dédouanement " du bureau de NEVERS sera fermée et transférée sur le bureau d'AUXERRE

## **D) DANS LE DOMAINE DE LA SURVEILLANCE DOUANIÈRE**

Afin de renforcer le caractère opérationnel des brigades de surveillance intérieure de DIJON et CHALON-SUR-SAONE, l'étude du regroupement de ces deux unités sur un site unique en Côte d'Or se poursuivra en 2011.

L'administration des douanes est engagée dans un processus d'amélioration permanent de sa performance en orientant dans le domaine de la lutte contre la fraude l'action des services douaniers sur les

secteurs à hauts risques sociaux et économiques, en particulier le trafic illicite de stupéfiants, la contrebande de tabacs et de cigarettes et les contrefaçons.

Les objectifs à atteindre sont révisés chaque année.



# DÉLÉGATION DE L'AVIATION CIVILE POUR LA BOURGOGNE ET LA FRANCHE-COMTÉ

**Délégué: M Jacques AMOYAL**

Adresse : délégation de l'Aviation Civile  
pour la Bourgogne et la Franche-Comté  
BP 81

21604 LONGVIC CEDEX

Tél: 03-80-65-07-20

Fax: 03-80-65-07-37

Mail : jacques.amoyal@aviation-civile.gouv.fr

Effectifs : 12 agents

Budgets : 100 000 €

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

La délégation de l'aviation civile pour la Bourgogne et la Franche-Comté exerce ses missions sur les huit départements de ces deux régions. Elle compte une douzaine d'agents et son siège est situé à Longvic.

Elle est une composante de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-est (DSAC-NE), échelon interrégional d'un service à compétence nationale. Le siège de la DSAC-NE est à Strasbourg et son directeur est M. Gérard Lefèvre.

Sous son autorité, la délégation assure :

### **A) DES MISSIONS RÉGALIENNES**

- traitement des manifestations aériennes,
- traitement des obstacles (pylônes de téléphonie mobile, etc.. ),
- traitement des dossiers d'urbanisme sous l'angle des servitudes aéronautiques,
- traitement des activités aériennes ponctuelles ou permanentes (voltige, parachutisme, aéromodélisme),
- établissement des documents de planification (PEB et PSA), et des arrêtés préfectoraux de police des aérodromes,
- traitement des problèmes d'environnement autour des aérodromes,
- lancement et suivi des procédures administratives d'ouverture (ou de fermeture) d'aérodrome
- (y compris les aérodromes privés, plates-formes ULM et hélistations),
- enquêtes techniques lors des accidents d'aéronefs,
- relevé et traitement des infractions relevant du code de l'aviation civile,
- suivi et contrôle de la sûreté aéroportuaire de l'aérodrome de Dijon-Longvic sous l'autorité du préfet.

### **B) DES MISSIONS DE SURVEILLANCE**

- de l'aviation légère par la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques,
- l'immatriculation des ULM,
- l'organisation des examens aéronautiques,

- le suivi et le contrôle des sociétés de travail aérien, des écoles de pilotages, des associations d'aviation légère, des unités d'entretien d'aéronefs,
- le suivi et contrôle de la sécurité du transport aérien (compagnies et aéronefs commerciaux), effectués par les contrôleurs techniques de la DSAC-NE lors de contrôles inopinés,
- l'homologation et la surveillance des aérodromes et des hélistations.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2010**

### **A) LE SUIVI DES AÉRODROMES**

#### **1) L'aérodrome de Dijon-Longvic**

L'affectataire principal est le ministère de la défense et l'affectataire secondaire est l'aviation civile qui a confié la gestion aéroportuaire de la zone civile à la CCI de Dijon par le biais d'une concession prenant fin le 31 décembre 2011.

Le projet Renaissance a été, en grande partie, réalisé en 2010. Celui-ci a représenté un coût de 23 000 000 € dont 18 500 000 € d'investissement et s'est traduit par la réalisation de grands travaux sur l'aérodrome, visant à rétablir des liaisons régionales, vers Bordeaux et Toulouse en 2010, et une liaison " low cost " internationale, vers Londres en 2011.

Il est à noter, par ailleurs, que la révision du PEB de l'aérodrome de Dijon-Longvic a été initiée dans le cadre de la mise aux nouvelles normes de tous les PEB. Ce dossier relève principalement de la compétence du préfet et du ministère de la défense.

La délégation Bourgogne Franche-Comté assiste la préfecture dans la mise en œuvre des mesures de sûreté mises en place sur cet aérodrome (COS, CLS...).

#### **2) Les autres aérodromes**

La Bourgogne compte 22 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique (CAP) et 2 à usage restreint.

Cinq aérodromes assurent la déserte commerciale de la région. Il s'agit de Dijon-Longvic, Saint-Yan, Auxerre-Branches, Chalon-Champforgeuil et Nevers-Fourchambault.

19 sont le siège d'une activité presque exclusive d'aviation légère.

Par ailleurs, on dénombre 27 plateformes ULM et 21 aérodromes privés en Bourgogne.

La mission de la délégation Bourgogne Franche-Comté est d'assurer la sécurité des aéronefs et du public sur les aérodromes et à leur voisinage, notamment :

- en contrôlant les conditions d'utilisation des aérodromes,
- en participant à la surveillance des aérodromes (12 audits ont été réalisés en 2010),
- et en traitant les problèmes de nuisances, d'environnement et de sûreté qui peuvent se poser.

En application de la loi de décentralisation, la quasi-totalité des aérodromes civils sont, désormais, la propriété des collectivités locales.

### **B) LES ACTIVITES AÉRIENNES**

La délégation traite les questions relatives aux activités aériennes de l'aviation générale en Bourgogne.

Elle a instruit deux dossiers d'infraction à l'encontre de pilotes.

Neuf accidents d'aviation, dont un a provoqué un décès, et cinq incidents aériens ont fait l'objet d'une

enquête technique de première information, en coordination avec le BEA (bureau enquêtes et analyses, placé auprès du ministre).

### **C) LES AVIS AUX PRÉFECTURES**

En 2010, ont été traités :

- 58 dossiers de manifestations aériennes;
- Une fermeture de plateforme ULM,
- La création de l'hélistation du CHU Bocage Central à Dijon.

En revanche, nous noterons l'absence de création d'aérodrome privé au cours de l'année passée.

Enfin, la délégation a été amenée à formuler des avis sur des activités diverses de sociétés de travail aérien : photographie, traitement agricole et largage de parachutistes notamment.

### **D) LA FORMATION AÉRIENNE ET L'AVIATION LÉGÈRE**

L'essentiel de la formation et de l'activité d'aviation légère en Bourgogne est assuré par les 74 aéroclubs ou associations aéronautiques :

- 33 associations vol moteur;
- 5 associations vol à voile;
- 9 associations ULM;
- 7 écoles hélicoptère;
- 20 écoles de formation au pilotage des ULM.

À cela, s'ajoutent deux centres de parachutisme, situés sur les aérodromes de Chalon-Champforgeuil et de Saint-Florentin-Chéu.

La délégation est chargée d'assurer la tutelle de l'État sur les aéroclubs et associations, notamment en matière de qualité de formation et d'aides diverses.

Elle a également assuré l'organisation des sessions d'examen théorique de pilotes privés au bénéfice de 340 candidats et a renouvelé environ 1200 licences de pilotes privé.

Enfin, diverses aides aux jeunes pilotes ont été attribuées au travers des associations aéronautiques et aéroclubs.

### **E) L'IMMATRICULATION DES ULM**

La délégation assure l'identification des ULM. Ceux-ci sont 490 en état de vol et ont leur carte d'identification en état de validité en Bourgogne.

## **III- PERSPECTIVES 2011**

La démarche Renaissance devrait être achevée en 2011.

Une convention entre l'État et le Conseil régional, pour la gestion de la zone civile de l'aéroport de Dijon-Bourgogne, devra être négociée avant décembre 2011, terme de l'actuelle concession État/CCI.

La délégation continuera à effectuer ses missions propres de sécurité de l'aviation civile et les missions pour le compte des préfetures de son secteur d'intervention, Bourgogne et Franche-Comté. En outre, elle interviendra pour d'autres services comme, par exemple, la DTA (direction des transports aériens) qui est un autre service à compétence nationale de la DGAC ou, de façon plus accessoire, le BEA (bureau enquêtes et analyses).

# DÉLÉGATION RÉGIONALE À LA RECHERCHE ET À LA TECHNOLOGIE

**Délégué régional : M. Bernard DECARIS**

Adresse : 15-17, Avenue Jean Bertin  
21000 DIJON Cedex

Tél : 03 80 29 40 52

Fax : 03 80 29 41 03

Mail : [bernard.decaris@recherche.gouv.fr](mailto:bernard.decaris@recherche.gouv.fr)

Effectifs : 3

Budgets : 1 266 000 € (budget déconcentré)  
+ 400 000€ (sur BOP central)

La Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie est une administration du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargée de l'action déconcentrée de l'État dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en interaction avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, le monde socio-économique et le grand public.

Le Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie assiste le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique et technique dans la région

Il est conseiller du Recteur Chancelier pour ce qui concerne ses attributions en matière de recherche et de technologie.

Il est correspondant régional du Commissariat Général aux Investissements d'Avenir.

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

- Veiller à la cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation et les programmes d'action mis en place dans ce cadre,
- favoriser, dans la région, les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Mener ou susciter toutes les actions nécessaires en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique,
- Développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologies de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises en liaison étroite avec le pôle Innovation et Développement Économique du SGAR,
- Promouvoir la diffusion de la culture et de l'information scientifiques et techniques,
- Proposer la répartition et l'attribution de subventions dans les domaines scientifiques qui sont examinées par le comité de l'administration régionale,
- Concourir avec les services déconcentrés de l'État compétents, notamment le rectorat, à la mise en œuvre des mesures visant à développer la recherche et l'innovation dans les entreprises et à promouvoir l'emploi scientifique,

- Réaliser l'expertise socio-économique des entreprises sollicitant le bénéfice de la procédure CIFRE,
- Instruire et contribuer à l'évaluation des projets de recherche, de transfert et de diffusion technologiques, en particulier dans le cadre des programmes européens,
- Lorsque l'appréciation du caractère scientifique et technique d'un projet de dépenses de recherche d'une entreprise le nécessite, l'administration fiscale sollicite la délégation à la recherche et à la technologie pour obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche afin de valider l'obtention du crédit d'impôts recherche,
- Dans le cadre d'une procédure de rescrit en matière de crédits d'Impôts recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie est saisi directement par les entreprises afin d'obtenir une prise de position formelle portant sur le caractère scientifique et technique de leur projet de dépenses de recherche.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2010**

Les actions menées en 2010 s'inscrivent dans la réalisation du Contrat de Projets État-Région 2007-2013 et dans la communication liée aux investissements d'avenir. La mise en œuvre d'une démarche de soutien à l'innovation en coopération avec les services du conseil régional a conduit au plan d'action régional pour l'innovation(PARI). Il vise à favoriser l'interaction entre les différents acteurs et l'accès aux sources de l'innovation. Cette démarche a conduit à conventionner sous forme de contrats d'objectifs avec les établissements de recherche pour les 4 pôles d'excellence :

- sciences des matériaux et ingénierie des procédés,
- agroalimentaire, bio géosciences et agro environnement,
- santé, sciences et technologies de l'information et de la communication,
- sociétés, identités, territoires et patrimoines.

Dans ce cadre, 6 grands projets de recherche structurants pour la Bourgogne avaient été évalués et validés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et peuvent bénéficier de subventions destinées à financer des équipements scientifiques.

Un grand projet fédérateur visant à soutenir l'innovation à travers la valorisation de la recherche et le transfert de technologie a, lui aussi, été évalué positivement. Son objectif est de conforter le potentiel de la recherche pour participer au développement économique de la Bourgogne. C'est un projet ambitieux qui doit donner des résultats mesurables. Un contrat d'objectif a également été réalisé avec la SA Welience (uBfiliale) impliquée dans le transfert et la valorisation de la recherche.

Le soutien à SYNERJINOV, à Bourgogne Innovation, " Cellule de Diffusion technologique (CDT) " qui bénéficie de ce label, aux plates-formes technologiques ayant reçu le label PFT en particulier Platform 3D au Creusot, à l'incubateur PREMICE, au GIE Pharminage et aux 4« Centres de Ressources Technologiques (CRT) " est effectif et accompagne l'aménagement d'un Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat.

L'évaluation de SYNERJINOV, structure de mutualisation des actions de valorisation de la recherche, a été effective et a conduit à une analyse positive. Celle-ci s'est traduite par un renouvellement du financement de ce programme pour une durée de trois ans.

Bourgogne Innovation qui a une reconnaissance de CDT, la structure SERAM, relevant de Paris Tech Cluny qui a un label CRT et un label Institut Carnot, les CRT Welience Agroalimentaire et Bioindustriel et Welience Matériaux et technologies ainsi que le CRT CIM d'Auxerre, association transformée en SA ABAQSYS font l'objet d'un suivi.

Le soutien aux actions de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle est programmé dans le cadre du CPER 2007-2013 et a été réalisé en 2010. Le CCSTI de Bourgogne bénéficie du label «Science et culture, Innovation» sous réserve de mettre en place un conseil scientifique. Celui-ci, mis en place en 2009 s'est réuni en 2010. Il a organisé une journée séminaire permettant une réflexion approfondie sur les futures actions de développement de cette structure.

7 285 302 € ont été engagés sur les 4 annuités du CPER soit 42,85%. Une priorité forte a porté sur les financements des équipements scientifiques structurants en focalisant sur les fédérations de recherche et sur l'interrégional.

La mise en place de l'Agence Nationale de la Recherche a conduit à la modification des conditions d'attribution des aides et à une bonne efficacité dans la mise en place effective des moyens financiers aux laboratoires de recherche. Les laboratoires de la région Bourgogne ont participé activement aux appels d'offre de l'agence. La Bourgogne a obtenu 6 M€ de l'ANR (1,0 %, 13ème/28)

L'Incubateur régional PREMICE fonctionne sous forme d'une structure associative pour laquelle le DRRT est commissaire du gouvernement. Le bon niveau d'activité de l'incubateur lui a permis d'avoir une conclusion très positive suite à un audit réalisé sur commande du MESR conduisant à un nouveau contrat avec le ministère lui assurant un financement de l'État pour une durée de trois ans. Il a toutefois été recommandé de veiller à la sélectivité des projets faisant l'objet d'une aide à la création. La subvention du MESR pour l'année 2010 a été de 261 000 € pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement de 7 projets d'incubation éligibles.

Le concours national de création d'entreprises de technologies innovantes annuel, organisé par le MESR, financé par le MESR et par OSÉO bénéficie également d'un partenariat avec le Conseil régional. Les projets déposés doivent affronter une très vive concurrence nationale, aucun quota régional n'étant défini a priori. La priorité est donnée aux projets présentant un fort potentiel de développement. Dans ce contexte très stimulant, un projet de création-développement et deux projets en émergence ont été primés au niveau national auxquels s'ajoutent les projets soutenus par le Conseil régional.

#### **A) LES AIDES À L'INNOVATION EN ENTREPRISES**

Plusieurs présentations structurées du dispositif Crédit d'Impôt Recherche et du dispositif Jeunes Entreprises Innovantes ont été réalisées en 2010. Elles s'ajoutent à de nombreuses interventions sur ce sujet lors de manifestations variées. L'objectif visé est de permettre au dispositif bourguignon de bénéficier de ces mesures fiscales à la hauteur de son importance économique ce qui n'était pas le cas précédemment. La priorité donnée à l'information des responsables d'entreprises devrait se traduire dans les années à venir par une augmentation du nombre d'entreprises bénéficiaires. En 2010, 38 nouvelles entreprises bénéficient du CIR ainsi que 12 nouvelles " Jeunes Entreprises Innovantes " qui s'ajoutent à celles bénéficiant précédemment de ces mesures fiscales d'aides (respectivement de 157 et 18) et ont fait l'objet d'une expertise scientifique de la DRRT

Welience a reçu l'agrément Crédit d'Impôts Recherche.

Plusieurs communications sur l'importance de la réalisation des thèses de doctorats d'Université en entreprises ont été réalisées, en focalisant sur l'intérêt du dispositif des contrats CIFRE. 13 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une expertise par la DRRT et ont reçu une décision positive.

### **III- PERSPECTIVES 2011**

- Mettre en œuvre les volets " Enseignement Supérieur, Recherche et Compétitivité " et " Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat " du CPER;
- Accompagner les établissements d'enseignements supérieurs et de recherche en Bourgogne dans la mise en action du PRES Bourgogne Franche Comté et de projets de réponses aux appels à projets du programme Investissements d'Avenir;
- Accompagner par le soutien à la recherche une offre de formation attractive (Masters et Doctorats);
- Accompagner la dynamique des deux pôles de compétitivité : VITAGORA, associé au pôle de compétence AGRALE, et le Pôle Nucléaire Bourgogne pour l'industrie du nucléaire. Les projets significatifs de R & D issus de la collaboration entre les entreprises et les laboratoires de recherche seront soutenus;
- Renforcer le soutien aux Centres de Ressources Technologiques (CRT) et aux plates-formes technologiques (PFT) labélisés;
- Développer les plateformes techniques fédérant les équipes de recherche et ouvrant des coopéra-

tions avec les entreprises (ex: METAMAT, PIAE, Plateform3D);

- Accompagner la SAS uB Filiale Welience notamment en participant au conseil de surveillance et au maintien du label CRT aux départements de cette structure;
- La mission de promotion des structures de transfert de technologie sera renforcée par un soutien à Bourgogne Innovation;
- Soutenir les objectifs de l'Incubateur PREMICE permettant de faire émerger davantage d'entreprises innovantes à forte croissance de développement;
- Associer davantage les établissements de recherche à la définition des objectifs de l'Incubateur;
- La participation aux conseils scientifiques de l'Université de Bourgogne, de l'ART ParisTech Cluny et de SupAgro Dijon permettra d'aider à la mobilisation des équipes de recherche dans les établissements bourguignons;
- Renforcer l'autonomie du jury régional du concours "création d'entreprises de technologies innovantes" organisé par le MESR.

# DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)

**Directrice : Mme Isabelle NOTTER**

13 av Albert 1er  
Tour Mercure BP 410  
21 011 DIJON

Tél : 03 80 76 99 19

Fax : 03 80 76 99 20

Dr-bourg@direccte.gouv.fr

Effectifs : 320 personnes (Unités territoriales comprises) dont 120  
au siège régional

BOP d'intervention

BOP 102 : accès à l'emploi

AE : 11 629 298.47 €

CP : 10 913 038.25 €

BOP 103 : mutations économiques

AE : 3 602 032 €

CP : 3 108 740 €

BOP 134 : développement des entreprises

AE : 1 343 799.11 €

CP 1 555 468.14 €

BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du  
travail

AE : 177 697 €

CP : 134 770 €

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et de l'Emploi (DIRECCTE) est chargée de mettre en œuvre les politiques de l'État dans les domaines du travail, de l'économie et de l'emploi, ainsi que de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en application du décret n° 2009 - 1377 du 10 novembre 2009.

La DIRECCTE de Bourgogne a été créée le 15 février 2010.

Elle comprend 3 pôles, associés à un secrétariat général, et 4 Unités Territoriales.

## **a) Au siège régional, on trouvera :**

- le pôle 3E (entreprises, emploi et économie) chargé du développement économique en faveur des entreprises, du développement du marché du travail et des compétences en faveur des salariés et des demandeurs d'emploi ;



- le pôle T (politique du travail) chargé de la mise en œuvre de la politique du travail couvrant le champ de l'inspection du travail et celui de l'amélioration de la qualité du travail et des relations sociales ;
- le pôle C (concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie) chargé des contrôles de concurrence, de vins et de métrologie légale ainsi que de la coordination et du suivi de la performance des actions de contrôle dans les domaines de la protection économique du consommateur et de la sécurité des consommateurs exercées par les DD(CS)PP ;
- le secrétariat général chargé des fonctions support (GRH, finances, logistiques, informatique) ;
- 2 cellules chargées respectivement de la communication, et du pilotage de la performance et le SEPES (service d'études prospectives, évaluation et statistiques) placés sous l'autorité de la directrice régionale. Ces 3 entités sont transverses aux 3 pôles. Communication et performance sont articulées avec le secrétariat général pour les champs ayant des interactions réciproques (contrôle de gestion, GRH, logistique ...).

**b) *Au niveau territorial, on trouvera :***

- quatre Unités Territoriales (une dans chaque département) qui déclinent dans leur organisation les pôles 3E et pôle T. Elles sont chargées de mener les actions de proximité et mettent en œuvre la stratégie régionale en matière de développement économique et de l'emploi ainsi que les plans d'actions de l'inspection du travail.
- deux DDPP (directions départementales de la protection des populations) en Côte d'Or et Saône et Loire et deux DDCSPP (directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations) dans l'Yonne et dans le Nièvre. Placées sous l'autorité des préfets de départements, elles mettent en œuvre les politiques relatives à la protection économique, à la sécurité des consommateurs et à la veille concurrentielle.

## **I- PÔLE 3E : ENTREPRISES, EMPLOI, ÉCONOMIE**

Le Pôle 3E s'est constitué autour de 4 services employant 51 personnes :

- Développement des entreprises et des territoires (DET) ;
- Développement du marché du travail (DMT) ;
- Fonds social européen (FSE) ;
- Service régional du contrôle de la formation professionnelle (SRC) ;
- et d'une cellule de gestion financière pour l'ensemble des BOP d'intervention.

L'objectif a été de mutualiser les fonctions précédemment réparties dans les services séparés et de développer les synergies entre les différentes politiques en faveur du développement économique, dans une logique d'optimisation de moyens et de prise en compte de l'ensemble des sujets touchant à l'économie, à l'emploi et aux entreprises. Le pôle 3E assure un pilotage régional des activités en capitalisant sur les expériences des Unités Territoriales (UT) et en harmonisant leurs bonnes pratiques.

En 2011 le pôle 3E, désormais opérationnel, mettra en œuvre les orientations nationales en les croisant avec les besoins spécifiques de la Bourgogne. Les nombreux diagnostics territoriaux montrent que les actions de développement doivent s'orienter sur les axes suivants :

- Le développement des secteurs industriels clés et la structuration des filières ;
- Le soutien au commerce, à l'artisanat et aux services, l'organisation de la filière tourisme, comme leviers de cohésion territoriale ;
- Les mutations économiques des bassins en difficultés ;
- La qualification et l'adaptabilité des salariés bourguignons ;
- La lutte contre le chômage particulièrement chez les chômeurs de longue durée et chez les seniors, en maintenant l'effort pour les jeunes à bas niveau de qualification.

## **A) LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES**

### **1) Principales missions du service**

Le service Développement des Entreprises et des Territoires rassemble l'ensemble des composantes du développement économique, avec des liens tout particulier entre développement, innovation, international, ressources humaines :

Le service DET couvre les entreprises de tous secteurs d'activités (industrie, commerce, tourisme, économie sociale et solidaire...) et de toute taille (TPE, PME, groupes...) en mobilisant les BOP 134 (développement des entreprises) , 223 (tourisme) ainsi que le FISAC. Il regroupe les anciennes DRIRE, DRCE, DRCA, DRT, CRIE mais également les agents de la DRTEFP en charge des problématiques de revitalisation des territoires, d'adaptation et de gestion des ressources humaines dans les entreprises (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences GPEC, accompagnement des mutations et restructurations). Cette organisation a pour but de mettre en œuvre plus facilement la politique de soutien à l'économie de manière générale, et en particulier sur les territoires marqués par des restructurations industrielles. La mise en place du service s'appuie notamment sur des échanges et des informations régulières entre les chargés de mission du siège et des unités territoriales (UT).

### **2) Actions majeures 2010**

- La connaissance du terrain a été poursuivie avec la visite de près de 260 entreprises et la préparation d'un plan d'action spécifique pour les entreprises de taille intermédiaire et celles à fort potentiel.
- Le suivi des contractualisations avec les principales filières régionales.
- La poursuite des actions avec la plasturgie, le bois, l'emballage/conditionnement, l'automobile, le textile.
- La négociation des CAPÉCO (Contrat d'Appui à la Performance économique et à l'Évolution des Compétences) avec la métallurgie, les NTIC, la pierre et les IAA.
- La poursuite du travail avec les deux pôles de compétitivité : Pôle Nucléaire Bourgogne relabellisé en mai 2010 et VITAGORA qui émerge très régulièrement à la procédure nationale du FUI.
- La poursuite et intensification des actions avec le secteur de l'automobile, en particulier sur les volets ressources humaines et LEAN, et de certains de ses sous-ensembles spécialisés (Magny Cours en particulier).
- Un important travail de structuration de groupements d'entreprises avec des formations spécialisées, le soutien à l'intervention de consultants et en final comme résultat la présentation de 10 dossiers au titre de l'appel à projets "grappes" de la DATAR, dont 4 effectivement labellisés début 2011. L'ensemble de ces dossiers fait l'objet d'une ingénierie et d'un soutien lourd.
- La mise en œuvre de mesures nationales prises à la suite des états généraux de l'industrie, en particulier politique des ETI et entreprises à fort potentiel, référent interlocuteur unique PME, appels à projets, filières industrielles ...
- La mise en œuvre de la Stratégie Régionale de l'Innovation et en particulier le lancement de l'étude de préfiguration de la technopole régionale.
- La poursuite des soutiens et contractualisations avec les secteurs des services, de l'artisanat et du commerce (43 dossiers FISAC instruits pour un montant de 1,435 M€ d'aide, dont le dossier FISAC urbain pour le commerce et l'artisanat autour du projet de tramway de Dijon.
- Un soutien au secteur du tourisme : actions de développement durable (traversée du Morvan), œnotourisme, Cluny... ainsi qu'à travers le financement d'études (observation touristique, tourisme fluvial) dans une perspective de développement à long terme du secteur.
- Le montage, l'instruction et la présentation de 11 dossiers FEDER représentant un total de soutien de 2,2 M€. La DIRECCTE assure désormais la gestion de tous les dossiers d'actions collectives ainsi que de tous ceux des pôles Agrale et Matériaux.
- La publication de deux études (Charolais et services à haute valeur ajoutée) et de nombreuses notes sectorielles, lancement de plusieurs études thématiques avec des prestataires externes (éco-

lien, traitement de surfaces, mécatronique...).

- 39 actions collectives ont été soutenues pour un montant décidé total de 2,7 M€ dont 1,35 M€ de crédits DIRECCTE. Pour 80 %, ces dossiers sont issus des pôles et des filières.
- Poursuite des actions dans le cadre des contractualisations sur les compétences et l'emploi (automobile, plasturgie, métallurgie, petites entreprises...).
- La réalisation d'un outil interne de bonnes pratiques sur les dossiers de ré industrialisation suite à fermeture de sites, mise en œuvre de la politique sur les zones d'activités d'intérêt régional.
- La participation aux états généraux du commerce extérieur initiés par le Conseil régional de Bourgogne.

### **3) Perspectives 2011**

Le service agira sur tous les leviers possibles de compétitivité : innovation, international, intelligence économique, capital humain, attractivité du territoire... Les principaux objectifs sont donc les suivants :

#### ***a) Soutenir le développement des entreprises et la compétence des salariés***

Connaître précisément le tissu économique local, en maintenant les objectifs de visites annuels par chargé de mission, tout en élargissant à la fois les secteurs des entreprises visées et les problématiques abordées (relations internationales, formation des salariés, anticipation des mutations économiques).

Animer l'équipe régionale à l'export avec le Conseil régional, la CRCI, Ubifrance et les conseillers à l'export.

Appliquer les grandes orientations nationales pour l'innovation et la compétitivité des entreprises : 2011 verra la poursuite de la mise en œuvre de orientations issues des EGI, les visites des ETI bourguignons et le suivi des opérations des investissements d'avenir. Concernant ce dernier point, les travaux avec les deux pôles de compétitivité (Vitabora et PNB) se poursuivront pour les accompagner dans la phase 2.0.

Les mesures adoptées début 2010 dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) seront mises en œuvre en 2011, en partenariat avec les autres acteurs intervenant dans le domaine.

Un effort particulier portera sur les filières industrielles encore insuffisamment structurées en Bourgogne. Les relais seront mobilisés pour inciter les entreprises à s'inscrire dans les appels à projets lancés au niveau national (grappes...). La contractualisation notamment sous forme CAPÉCO (contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences) sera poursuivie en 2011.

Les actions collectives, financées par le BOP 134, interviendront également sur les démarches de veille prospective, en particulier à l'international, en lien avec les préoccupations d'intelligence économique, ce qui se trouve facilité par la création du pôle 3E.

Pour chacun des dossiers aidés une réflexion sera menée dans la logique du pôle 3E sur les interactions entre le développement et les préoccupations sur l'intelligence économique, l'international, les ressources humaines.

#### ***b) Accompagner les territoires***

Le service DET intègre les activités de développement des TPE, du commerce de proximité, du tourisme ainsi que de l'économie solidaire et sociale. Ces domaines seront suivis en lien avec les UT et les interlocuteurs habituels, préfetures et réseaux consulaires, et mobiliseront notamment les crédits du BOP 223 (tourisme), du FISAC et du BOP 103 (anticipation des mutations économiques et gestion active des ressources humaines – GPEC-EDEC).

La connaissance des territoires et de leurs mutations économiques sera rendue possible par les contacts avec les chefs d'entreprises. Les chargés de mission continueront à se voir assignés des objectifs en nombre de visites d'entreprises. Le champ des mutations économiques est identifié comme prioritaire par le pôle. Dans les contacts avec les entreprises et les examens des dossiers, les différents aspects seront pris en compte : sociaux, industriels, territoriaux... Les crédits des BOP 134 et 103 (GPEC) pourront être mobilisés sur ces objectifs.

La formation professionnelle donnera l'occasion d'un travail avec les OPCA pour qu'ils présentent des projets dans le cadre du FPSPP. Seront privilégiées les actions s'intégrant dans les priorités du pôle pour le développement des territoires en difficultés ou choisis pour une action de GPEC territoriale ou la structuration de filières.

Les dossiers du FISAC seront instruits dans le cadre d'un transfert de compétences des préfectures de département vers la DIRECCTE qui nécessitera une évolution des procédures de gestion et d'instruction.

## **B) LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL**

### **1) Principales missions du service**

Le service DMT met en œuvre la politique de l'emploi au niveau régional en mobilisant les BOP 102 (accès et retour à l'emploi) et 103 (mutations économiques) hors action 1. Là encore l'objectif est de mieux coordonner les actions d'accès et de retour à l'emploi et de soutien à la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi, en partenariat avec les acteurs du service public de l'emploi régional. Ce service s'appuie sur les UT pour la déclinaison des actions au niveau des territoires au bénéfice des publics en difficultés.

Le service développement du marché du travail axe son activité sur les priorités de la politique de l'emploi. En 2010, il s'est agi de répondre à la situation de crise économique qui a fortement impacté la région, à travers notamment :

- L'amplification de la mobilisation contre le chômage pour atténuer les effets de la crise économique tant en amont par des dispositifs d'activité partielle qu'en aval, notamment par une politique de contrats aidés ;
- Le développement de l'emploi des jeunes avec la mobilisation d'outils spécifiques tels que les contrats aidés jeunes et des incitations financières renforcées à l'embauche en alternance sous ses différentes formes (apprentissage et contrats de professionnalisation) ;
- Le développement de l'emploi des seniors et des personnes handicapées ;
- L'insertion par l'activité économique.

### **2) Actions majeures 2010**

#### **a) Accès et retour à l'emploi**

L'accent a été mis en 2010 sur les dispositifs en faveur du retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail : jeunes sans qualification, seniors, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux et travailleurs handicapés.

En matière de contrats aidés, l'année 2010 a vu la mise en œuvre du contrat unique d'insertion (CUI) avec ses deux déclinaisons, contrat initiative emploi (CIE) pour le secteur marchand et contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand. Ces contrats aidés ont bénéficié d'un taux exceptionnel de prise en charge. 2892 personnes sont entrées en CIE et 10767 en CAE. La part des jeunes a été de 51,9% des bénéficiaires de CIE et 24,6% des entrées en CAE.

Concernant les mesures en faveur de l'emploi des jeunes, 7109 ont bénéficié d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en 2010. 38% ont accédé à un emploi durable. En 2010, les crédits du plan de relance ont permis de renforcer les moyens alloués aux missions locales et d'accompagner davantage de jeunes (entrées supplémentaires de jeunes dans le dispositif CIVIS et embauches de conseillers en CDD) :

Les outils de la politique de l'emploi, du Plan d'urgence pour l'emploi des jeunes ont été largement mobilisés par les Missions locales (contrats aidés, alternance, CAF...). Pour l'apprentissage et l'alternance, des mesures exceptionnelles ont été mises en œuvre dans le cadre du " Plan de relance de l'économie ". Afin de mobiliser les branches et à travers elles les entreprises, en lien avec les organismes consulaires, Pôle emploi et les OPCA, un plan d'actions en faveur du développement de l'alternance a été mis en œuvre sous l'égide du préfet de région. Malgré la conjoncture difficile en 2010, 8027 contrats d'ap-

prentissage ont été conclus en Bourgogne et 2506 jeunes sont entrés en contrat de professionnalisation. Concernant les travailleurs handicapés, l'année 2010 a été notamment consacrée, dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH), à la consolidation d'un diagnostic régional approfondi de la situation des personnes en situation de handicap au regard de l'accès à l'emploi et de la formation. Un cabinet conseil chargé de la coordination transversale de ce PRITH a été recruté par l'État et l'AGEFIPH.

### **b) Soutien et développement de l'emploi**

Il s'agit d'une part de prévenir les licenciements et de favoriser la sécurisation des parcours professionnels et, d'autre part, de développer l'emploi au travers de l'accroissement de l'activité.

#### Les dispositifs destinés à maintenir l'emploi

Malgré la sous-activité des entreprises ainsi que la mobilité professionnelle, ils ont continué à être déployés en 2010.

L'année a été ainsi marquée par une forte mobilisation de l'activité partielle, notamment de l'activité partielle de longue durée (APLD), qui permet d'éviter des suppressions d'emplois en maintenant les salariés dans les entreprises confrontées à des difficultés conjoncturelles. Les périodes de sous-activité des entreprises ont été fréquemment mises à profit afin de favoriser l'adaptation des salariés aux changements ou leur reconversion vers d'autres postes au sein de l'entreprise ou du secteur d'activité. Ces aides (FNE formation) sont accordées en contrepartie d'engagements de l'entreprise, en particulier de maintien dans l'emploi.

Par ailleurs, afin de faire face à la crise et d'accompagner les salariés ne bénéficiant pas de dispositifs de reclassement particuliers comme les intérimaires ou les CDD, des cellules départementales interentreprises de reclassement ont été mises en place début 2010 dans chacun des quatre départements de la région. Faisant l'objet d'un financement de la part de l'État, de l'Europe et du Conseil régional, ces cellules portées généralement par les organismes consulaires (CCI ou CCM), et toujours en activité, ont enregistré jusque là un niveau d'adhésion élevé.

#### Sur le champ du développement de l'emploi

L'accent a été mis sur le soutien aux emplois d'utilité sociale, le développement des emplois de services à la personne et l'insertion par l'activité économique.

Les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) chargés d'accompagner les employeurs du secteur de l'utilité sociale ainsi que le centre régional de ressources et d'animation (C2RA) co-pilotés par l'État, la CDC et le Conseil régional ont été l'objet d'un nouveau conventionnement pour une période de trois années. Un diagnostic territorial dont les conclusions ont été partagées avec les collectivités territoriales et les représentants du monde associatif a été élaboré par la structure de coordination portée par la CRESS. L'activité des DLA/C2RA sur le champ de l'IAE et des services à la personne est ainsi confortée de même que l'intérêt et la nécessité de leur ancrage territoriale.

Dans le même temps, s'est poursuivie l'action de soutien des services au réseau des structures de conseils et d'appui aux porteurs de projets de création d'entreprise. Le dispositif Nacre (Nouvelle aide à la création d'entreprise) piloté conjointement par l'État et la Caisse des dépôts a bénéficié à 576 personnes en 2010. 554 prêts ont été notifiés pour un montant total de 2 970 528 €.

#### L'accès à la formation

Concernant la politique en faveur de l'accès des actifs à la formation et à la qualification des actifs, l'action des services s'est structurée autour des axes suivants :

- La réforme des modalités d'accès au titre professionnel et le développement de la VAE, à travers notamment l'animation du Comité régional des certificateurs publics (CRCP), structure financée sur le programme 103;
- La participation aux actions de développement quantitatif et qualitatif de l'apprentissage à travers le COM apprentissage au titre duquel l'État a versé en 2010 plus de 6 millions d'euros au Conseil régional;
- La lutte contre l'illettrisme et l'accès aux savoirs de base, à travers le dispositif compétences clefs mis en œuvre pour la deuxième année. 2210 personnes, en grande majorité demandeurs d'emploi,

ont bénéficié du dispositif en 2010 pour une durée moyenne de formation de 80 heures.

### **3) Perspectives 2011**

Pour 2011, la priorité sera donnée au plan de mobilisation pour l'emploi avec les cibles prioritaires des jeunes et les personnes éloignées de l'emploi (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, handicapés...).

Les principaux dispositifs mis en œuvre seront le développement de l'alternance, les contrats aidés, la formation.

Ils se traduiront par :

- Pour les jeunes, la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur du développement de l'alternance, et notamment de l'apprentissage, à travers la mobilisation des différents acteurs concernés et la promotion des aides et incitations prévues. La négociation en 2011 du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) apprentissage sera à cet égard un levier important. Le maintien de l'effort sur le CIVIS avec les Missions locales et l'accompagnement des parcours grâce aux actions de parrainage.
- Pour les personnes handicapées, l'élaboration et la déclinaison au niveau local avec le concours de l'AGEFIPH et du FIPHFP du plan d'action régional en faveur de l'insertion, de la formation et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.
- Pour les jeunes, les chômeurs longue durée, les bénéficiaires du RSA, le pilotage dans le cadre du SPER et des SPEL du contingent régional de contrats aidés et la poursuite de la politique menée en matière de développement de l'insertion par l'activité économique, à travers notamment l'amélioration de la fluidité des parcours des personnes et la professionnalisation des personnels encadrants.
- La mise en œuvre du nouveau marché " compétences clés " en recherchant une coordination avec les autres dispositifs pilotés par le Conseil régional, Pôle emploi et les OPCA dans le cadre des projets du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

La contractualisation au premier semestre du Contrat de plan régional de la formation professionnelle (CPRDFP) constitue une opportunité pour renforcer la cohérence des actions des différents intervenants sur le champ de la formation.

Sur un autre plan, poursuivre le recours aux dispositifs de prévention des licenciements, notamment d'activité partielle couplée avec des actions de formation, et aux outils d'accompagnement des salariés licenciés pour motif économique, en particulier à travers le contrôle et le suivi des Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) par les Unités territoriales de la DIRECCTE.

## **C) LE SERVICE FONDS SOCIAL EUROPÉEN**

### **1) Principales missions du service**

Le service FSE est le service gestionnaire du Fonds social européen, sous la responsabilité du préfet de région, autorité de gestion déléguée pour les fonds communautaires. Le programme FSE, intégré à l'objectif " compétitivité régionale et emploi " couvre la période 2007-2013, et est doté pour la Bourgogne de 102,2 M€.

L'accès et le maintien dans l'emploi est l'objectif majeur du Fonds social européen ; cette mission le place au cœur d'un partenariat élargi comprenant les services de l'État et des collectivités territoriales ainsi que les structures publiques ou privées en charge des questions d'emploi, de formation professionnelle et d'insertion sociale.

Le service FSE gère les fonds alloués à la région Bourgogne. Il s'agit de garantir la bonne exécution du programme, d'en rendre compte tant aux instances régionales que nationales, de valoriser les résultats et de communiquer sur l'intérêt des fonds communautaires.

Le service gère 130 conventions individuelles par an et 13 organismes dits intermédiaires à qui sont confiées des subventions globales pour une durée de 3 ans pour les Conseils généraux ou les Plans locaux d'insertion pour l'emploi (PLIE) ou de 7 ans pour le Conseil régional. Ces organismes intermédiaires gèrent près de 45% des crédits alloués à la Bourgogne.

L'accompagnement des organismes intermédiaires et des opérateurs individuels est un des axes de travail permanent du service.

L'ensemble des activités du service est suivi par un comité régional de suivi, instance partenariale co-présidée par le préfet de région et le président du conseil régional, auquel le service FSE rend compte de l'avancement du programme, de ses principales évolutions et de l'évaluation annuelle des résultats. Les opérations mises en œuvre sont sélectionnées par un comité régional de programmation, après instruction des dossiers par le service FSE.

## **2) Actions majeures 2010**

Données physiques et financières (en cumul depuis le début de la programmation) : 1454 dossiers programmés, pour un montant FSE de 57,3 M€, dont 17,8 M€ pour le Conseil régional, 3,9 M€ pour les conseils généraux de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, et 6,4 M€ pour les PLIE, principaux organismes intermédiaires en Bourgogne.

Depuis 2010, le pilotage n'est plus exclusivement centré sur la programmation d'opérations mais sur les perspectives de réalisations et surtout sur l'évaluation des résultats en termes de public visé et de types d'actions mises en place.

Par ailleurs, et conformément aux perspectives envisagées à la fin de l'année 2009, 4 chantiers ont été conduits en 2010 :

- La clôture de la programmation 2000-2006 ;
- La mise en place de contrôles qualité gestion auprès des organismes intermédiaires ;
- Le suivi des travaux concernant le regroupement de PLIE : la Direccte a accompagné les réflexions devant aboutir à une organisation des PLIE tel que leur nombre en tant qu'organisme intermédiaire soit diminué de 2/3. Au terme des travaux il a été décidé de ne pas reconduire les subventions globales pour la période 2011-2013 aux PLIE de Bourgogne. Cette décision, prise en décembre 2010, se traduira par des changements dans l'organisation du service FSE dès le début de l'année 2011.
- Mise en place de dialogue de gestion avec les organismes intermédiaires afin d'assurer le meilleur avancement possible des subventions globales. La plupart de subventions globales arrivant à échéance en décembre 2010, des objectifs de programmation ont été fixés aux organismes intermédiaires afin de garantir une consommation optimum des crédits qui leur ont été alloués

## **3) Perspectives 2011**

L'organisation du service, confronté à une reprise en gestion directe d'une centaine de conventions sera l'enjeu majeur du début de l'année. L'appui de prestataires externes est envisagé via la passation d'un marché public.

L'appui aux opérateurs devrait être démultiplié en département de manière à intervenir au plus près des opérateurs et de leurs questionnements en termes de montage de dossier et de bilan d'exécution. Par la suite il est envisagé de mener des groupes de travail thématiques susceptibles d'aborder le programme d'un point de vue plus qualitatif.

## **D) LE SERVICE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **1) Principales missions du service**

Le service de contrôle de la Direction Régionale a pour objectif d'exercer un contrôle administratif et financier dans le cadre de la partie 6 du livre III du code du travail et conformément à la réglementation européenne en ce qui concerne le Fonds Social Européen.

Ce contrôle vise :

Les dépenses de formation des employeurs, l'activité des prestataires de formation, les actions de formations financées par l'État, l'activité des structures chargées de l'accueil, de l'animation et de l'orientation, l'activité des organismes paritaires collecteurs agréés, l'activité des organismes collecteurs de la

taxe d'apprentissage, les bénéficiaires de la taxe d'apprentissage conjointement avec le SAIA, les conventions Fonds Social Européen.

## **2) Actions majeures 2010**

Nombre de contrôles sur pièces : 92

Nombre de contrôles sur place : 58 (dont 4 effectués dans le cadre du Fonds social européen)

Nombre d'entités contrôlées/nombre d'entités contrôlables : 4.25 % Objectif BOP 1.35 %

Masse contrôlée / masse contrôlable : 3.92 % Objectif BOP 3.20% ;

A été entrepris fin 2010 le contrôle d'un bénéficiaire de la taxe d'apprentissage.

## **3) Perspectives 2011**

- Contrôle des conventions FSE programmés par la CICC (8 contrôles devront être effectués).
- Poursuite des contrôles de plans de formation et notamment des plans de formation gérés par les entreprises elles-mêmes, contrôle des dispensateurs de formation ayant conclus des contrats de formation avec des particuliers. Mise en place d'une télé-procédure pour la transmission des bilans pédagogiques et financiers des organismes de formation.

## **E) LA CELLULE DE GESTION FINANCIÈRE**

La cellule a été mise en place pour mutualiser les fonctions de gestion des crédits d'intervention du Pôle 3E. L'année 2010 aura été caractérisée par la mise en œuvre des actions financées par le plan de relance qui a permis d'augmenter les actions en faveur des publics éloignés de l'emploi.

Les perspectives 2011 pour la cellule sont les suivantes :

- Mise en place des nouvelles procédures et des nouveaux applicatifs Chorus ;
- Mise en place de nouvelles procédures de paiement du chômage partielle par l'ASP (agence de service et de paiement) ;
- Gestion en BOP territorial des subventions pour les entreprises adaptées;
- Mise en œuvre du marché public pour le dispositif " compétences clés ".

## **II- LE POLE T (TRAVAIL)**

### **1) Missions du service**

Le Pôle T au siège régional est constitué autour de quatre entités, trois qui exercent des fonctions ressources pour les Unités territoriales et une dotée de compétences exclusives :

- L'équipe pluridisciplinaire (appui, hygiène et sécurité) ; elle dispose de compétences spécifiques destinées à appuyer et valoriser l'action des services dans les domaines de la prévention des risques professionnels.
- L'appui à l'effectivité du droit ; l'action des Unités Territoriales est relayée par la mise à disposition de ressources juridiques dédiées.
- L'équipe de l'inspection médicale ; elle est intégrée pour partie dans l'équipe pluridisciplinaire et apporte aux services son expertise en matière de médecine du travail.
- L'équipe chargée des attributions régaliennes spécifiques au siège régional ; elle traite de dossiers à vocation essentiellement juridiques (recours devant le TA sur des décisions relevant de l'inspection du travail, rescrits en matière de seniors, agrément des services de santé au travail ou contestation d'aptitude physique au poste).



## **2) Actions majeures en 2010**

L'activité des services en 2010 s'inscrit dans les priorités établies pour 2008 et 2009 et visant à accompagner la fusion des services de l'inspection du travail (service général, agriculture, transport) et la mise en œuvre du plan de modernisation de l'inspection du travail dans sa phase finale. Les effectifs présents en section d'inspection et services rattachés s'élèvent à 120 agents au 31 12 2010 (siège et Unités territoriales).

Les objectifs à atteindre restent inchangés :

- Priorité aux actions de contrôle avec renforcement de la périodicité des visites;
- Amélioration de la qualité des contrôles avec une augmentation du nombre de contre-visites et une utilisation accrue de l'arsenal juridique;
- Atténuation des disparités des territoires couverts et des branches d'activité afin d'assurer une plus grande effectivité de l'application du droit.

En termes de réalisation physique des objectifs du BOP 111 (amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail) le niveau de performance atteint ou dépasse la cible, à titre d'exemple :

### **a) Action 1 : Santé et sécurité au travail**

- Démarche d'évaluation des risques : 285 réalisées pour 162 prévues ;
- Contrôle BTP : 250 réalisés pour 120 prévus ;
- Prévention des risques dans le BTP : 458 réalisées pour 354 prévues ;

### **b) Action 2 : Qualité et effectivité du droit**

- Recours abusif aux contrats précaires chez les gros utilisateurs : 59 réalisés pour 30.

### **c) Action 3 : Dialogue social et démocratie sociale**

- Contrôle du bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel : 314 réalisés pour 350 prévus.

### **d) Action 4 : Lutte contre le travail illégal**

- Opération de contrôle dans les branches circonscrites (BTP, Agriculture, HCR) 918 réalisées pour 589 prévues.

## **3) Perspectives 2011**

Les actions retenues par les services départementaux au titre de l'année 2011 :

### **a) Axe 1 : Contrôle d'un nombre important de chantiers du bâtiment**

- Contrôle et examen de tous les plans de retrait d'amiante;
- Contrôle des équipements de travail et protections individuelles.

### **b) Axe 2 : Renforcer le contrôle de la durée du travail notamment dans les entreprises de transport**

- Examen de la conformité aux textes du recours à l'intérim et des C.D.D.

### **c) Axe 3 : Veiller au bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel**

- Dynamiser la négociation collective;
- Prévenir les conflits du travail.

**d) Axe 4 : Renforcer l'efficacité des contrôles en partenariat avec les autres services afin de lutter contre les pratiques déviantes.**

Les plans d'actions sont suivis et coordonnés au niveau régional, qui par ailleurs assure avec la cellule pluridisciplinaire un soutien technique adapté aux différentes actions. C'est le cas en matière de médecine du travail et dans les domaines de la prévention des accidents du travail avec les ingénieurs de prévention et les médecins inspecteurs régionaux du travail.

Le niveau régional assure par ailleurs les fonctions transfert entre les niveaux régionaux et départementaux en matière d'analyse juridique (recours, rescrits.....)

Le niveau régional développe par ailleurs des actions partenariales avec l'ensemble des acteurs du territoire (SST - CARSAT - OPPBTP – ARACT).

### **III- LE POLE C (CONCURRENCE CONSOMMATION RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE)**

#### **1) Principales missions du service**

Le pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de Bourgogne (pôle C) réunit des agents de la DGCCRF et des agents de la DGCIS. Il est implanté sur Dijon (rue de Mulhouse et avenue Jean Bertin), sur Châlons sur Saône (1 agent) et sur Lyon (3 agents). Il se compose d'une brigade LME (loi de modernisation de l'économie), chargée des enquêtes concurrence, d'une brigade inter régionale d'enquête sur les vins et spiritueux (BIEV), d'un service de métrologie légale et d'agents chargés de l'animation des trois missions de la DGCCRF.

Au sein du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (MEIE), redevenu MINEFI en fin d'année, le service joue un rôle fondamental de régulation. Il s'agit d'une action publique permettant de veiller à un fonctionnement loyal, efficace et sécurisé du marché pour l'ensemble des acteurs économiques.

Dans le cadre du programme "développement des entreprises et de l'emploi», BOP 134 la DGCCRF développe ses trois missions :

- régulation concurrentielle des marchés;
- protection économique du consommateur;
- sécurité du consommateur.

Auxquelles s'ajoute la mission qualité et loyauté des mesures effectuées notamment lors des transactions commerciales, confiée au service de la métrologie légale et qui consiste à :

- consolider la surveillance du parc des instruments de mesure en service;
- garantir une surveillance efficace de l'ensemble des intervenants en métrologie légale;
- développer une surveillance du marché des instruments neufs ou réparés.

Le pôle C a donc une activité de contrôle sur 13 départements pour la BIEV (bassin viticole Bourgogne, Beaujolais, Savoie, Jura) et la région Bourgogne pour les autres activités (concurrence, métrologie, autres). Il a un rôle d'animation des actions CCRF des DDI de la région (les DDPP de Côte d'Or et de Saône et Loire, et les DDCSP de la Nièvre et de l'Yonne).

#### **2) Actions majeures en 2010**

##### **a) Programmation des activités**

La Bourgogne s'est investie dans la DNO 2010 nationale de la DGCCRF qui a retenu quatre orientations majeures :

- répondre aux obligations communautaires de mise en œuvre de plans de contrôle officiels de surveillance des marchés (1 122 interventions);

- créer les conditions d'un environnement économique favorable à la reprise en donnant plein effet à la LME (370 interventions);
- conforter la confiance des consommateurs par l'utilisation des nouvelles compétences de la DGC-CRF et par une action renforcée pour garantir la sécurité des produits (647 interventions);
- veiller à la loyauté du fonctionnement des marchés à enjeux économiques et sectoriels, en particulier en matière de qualité des produits et d'allégations valorisantes (1 679 interventions).

Auxquelles se sont ajoutées trois orientations régionales propres à la Bourgogne :

- services rendus aux personnes âgées;
- filière vitivinicole;
- tourisme fluvial.

### **b) Les chiffres de l'activité**

Au cours de 6 077 interventions 4 502 établissements ont été contrôlés en Bourgogne. 24 530 actions ont donné lieu à diverses suites : 1 157 notifications d'information réglementaire, 476 rappels de réglementation, 53 injonctions administratives, 119 mesures de police administrative, 5 constats de non conformité et 135 procédures contentieuses. Enfin 1 consignation et 4 saisies ont été réalisées.

900 prélèvements ont été réalisés, dont 117 se sont révélés non conformes.

## **3) Faits marquants**

### **a) Concurrence**

La brigade LME est essentiellement axée sur le respect des règles de concurrence avec des actions de contrôle au sein des entreprises concernant la recherche de pratiques restrictives de concurrence (PCR = relations fournisseurs/clients) mais aussi de pratiques anticoncurrentielles (PAC = ententes horizontales, verticales). Les enquêtes sont initiées dans le cadre de la DNO (directive nationale d'enquêtes) mais peuvent être réalisées suite à des plaintes de professionnels ou encore d'initiative locale, notamment dans le cadre d'un programme régional d'enquête.

En Bourgogne, en 2010, 8 signalements relevant de pratiques restrictives de concurrence ont été adressés à l'administration centrale, concernant pour la grande majorité des pratiques initiées par la grande distribution (corbeille de la mariée, pénalités logistiques abusives, stocks déportés, application rétroactive d'avantages financiers, présence de clauses abusives dans les contrats commerciaux, obtention d'avantages financiers sans contrepartie).

Concernant les signalements, 2 ont mobilisé, dans le cadre du suivi d'enquête, la brigade LME de Bourgogne. Il s'agit des stocks déportés et des pénalités logistiques. Pour ces 2 thématiques, il y a eu intervention du Ministre et échange avec les professionnels de la grande distribution pour corriger certaines pratiques. Cela s'est traduit par la signature le 5 octobre 2010 d'engagements pris par la grande distribution en matière de relations commerciales.

Dans le cadre d'enquêtes menées suite à des plaintes, en 2010, dans le secteur du cycle, des actions contentieuses ont été menées (PV de prix imposé) complété par un indice de pratiques anticoncurrentielles pour suspicion d'entente verticale suite à un déréférencement d'un commerçant détaillant indépendant. Cet exemple est intéressant par le fait que l'administration a pu agir au titre des PCR mais aussi des PAC avec transmission des informations à l'Autorité de la concurrence. Le dossier est en cours.

Par ailleurs, suite à la loi de modernisation agricole (LMA) de juillet 2010, la brigade LME a été particulièrement sollicitée par les producteurs et grossistes en fruits et légumes sur les nouvelles modalités de contractualisation dans ce secteur et la fin des rabais, remises ou ristournes. De la même manière, l'année précédente, le service avait eu à apporter des précisions auprès des professionnels sur la loi LME, notamment sur les nouveaux délais de paiement de contractuels. Le service exerce donc continuellement un rôle d'information sur les réglementations en cours ou nouvelles vis-à-vis des professionnels.

## ***b) Contrôle des vins***

L'action de la Brigade interrégionale des enquêtes des vins (BIEV) couvre les bassins Bourgogne, Beaujolais, Savoie et Jura. Les faits marquants sont les suivants, ils concernent la production, le négoce et la distribution :

Trois plaintes successives, concernant un négociant bourguignon, reçues à quelques semaines d'intervalle signalaient des ventes de vins AOC sous trois noms de domaines et de crus particuliers. Or, ces vins ne pouvaient pas provenir des exploitations désignées sur l'étiquetage :

- le premier domaine était adhérent en apport total d'une cave coopérative;
- le second domaine avait cessé son activité. De plus, il n'avait jamais été propriétaire du lieu-dit annoncé sur l'étiquette en premier cru;
- le propriétaire du troisième était décédé depuis plusieurs années et le domaine avait été éclaté entre plusieurs fermiers. Par ailleurs, ce domaine n'avait jamais eu de vignes dans l'appellation portée sur les étiquetages.

Ces trois vins provenaient d'un même négociant. Une enquête préalable a confirmé les éléments des trois plaintes.

En février 2010, un contrôle conjoint de la DGDDI (service viticulture) et de la BIEV chez un négociant-vinificateur du Mâconnais a mis en évidence de nombreuses anomalies de tenue de registre, sur des volumes conséquents et des périodes longues (millésimes des années 1950 encore détenus).

Saisine du Parquet avec information.

Mise à jour d'un système organisé de fraudes par coupages illicites chez un négociant.

Les éléments recueillis à l'occasion cette opération ont démontré l'existence d'un système de double comptabilité-matière pratiquée à grande échelle et pour un chiffre d'affaire important.

Le responsable et le personnel responsable de l'entreprise, entendus sous le régime de garde à vue, ont reconnu au moins partiellement les faits.

Ces responsables devraient être renvoyés devant le TGI de Mâcon dans le courant de l'année 2011.

Trafic de faux champagnes qui portait sur plus de 100 000 bouteilles et qui permettait un bénéfice illicite d'1 € par bouteille. Le réseau de commercialisation était assuré par "le bouche à oreille" avec l'aide de 2 à 3 répartiteurs établis localement depuis de nombreuses années.

## ***c) Métrologie***

" Opération coup de poing " qui s'est déroulée au cours de l'été et qui a permis le contrôle de 531 pompes à essence (20 % du parc régional). Cette opération a permis de constater que globalement les clients achètent bien les quantités de carburant qui sont affichées. Au total 25 pompes ont été refusées et 2 procès-verbaux ont été dressés.

## **4) Perspectives 2011**

### ***a) La Directive nationale d'orientation 2011 a retenu les orientations suivantes***

Orientation n° 1 : Répondre aux obligations ou exigences communautaires de la France en matière de surveillance des marchés. Cette orientation se traduit principalement par des plans annuels :

- Plan annuel contaminants (teneurs en métaux lourds et arsenic des denrées alimentaires d'origine non animale ; contamination par l'acrylamide, teneurs en nitrates des salades, composition des eaux de vie).
- Plans annuels matériaux au contact des denrées (aptitude au contact alimentaire des céramiques et des films souples en matière plastique).
- Plan annuel résidus de pesticides : surveillance et contrôle sur les fruits et légumes.
- Plan annuel de protection contre l'ESB.
- Plan annuel d'alimentation animale (antibiotiques, présence de substances indésirables, salmonelles, utilisation des sous-produits animaux).

- Plan annuel microbiologie-hygiène (listéria, maîtrise des températures).
- Plan annuel de contrôle du secteur vitivinicole.
- Produits chimiques et engrais (produits phytopharmaceutiques, biocides, règlement REACH, matières fertilisantes et supports de culture).
- Matériels électriques, machines (perceuses sans fils).
- Sécurité des enfants, équipements de protection individuelle (jouets, casques).
- Obligations spécifiques : étiquetage des produits de la pêche et aquaculture, cabines de bronzage, enquêtes sur les plaintes transfrontalières de consommation.

Orientation n° 2 : Contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales.

- Pratiques commerciales de la grande distribution.
- Délais de paiement interprofessionnels.
- Suivi des engagements de la grande distribution alimentaire.
- Pratiques commerciales dans le secteur de la sous-traitance automobile, aéronautique et du BTP.
- Les soldes et les pratiques promotionnelles.

Orientation n° 3 : Veiller à la loyauté des pratiques et la conformité des produits au bénéfice du consommateur et d'un fonctionnement loyal des marchés.

- Information du consommateur sur les prix des carburants sur internet.
- Conformité des décodeurs TNT et des téléviseurs intégrés.
- Information du consommateur sur les prix des prestations proposées par les établissements d'enseignement privé.
- Plans annuels de vigilance : l'emploi de la langue française.
- Lutte contre l'économie souterraine.
- Lutte contre la contrefaçon.
- La conformité et la sécurité des produits et des services (surveillance des semences et plants).

Les contrôles métrologiques et la métrologie légale avec la poursuite des orientations de 2010 :

- Consolider la surveillance du parc des instruments de mesure en service;
- Garantir une surveillance efficace de l'ensemble des intervenants en métrologie légale;
- Développer une surveillance du marché des instruments neufs réparés;
- Déployer les synergies au sein de la DIRECCTE et avec les DDI.

## **5) La programmation régionale**

La programmation régionale retient les thèmes suivants :

- Le secteur vitivinicole ;
- Le secteur des productions animales locales ;
- La problématique du développement durable ;
- La protection du consommateur dans le secteur de l'automobile ;
- Le ciblage des marchés publics (recherche d'indices de pratiques anticoncurrentielles).

## **IV- LE SEPES** **(SERVICE D'ÉTUDES PROSPECTIVES ET DE STATISTIQUES)**

### **1) Principales missions du service**

Le SEPES a pour missions :

- La production de matériaux statistiques;
- L'élaboration de publications périodiques sur le chômage et l'emploi;
- La réalisation d'études thématiques sur des sujets divers;
- La conception d'outils d'aide à la décision;
- La contribution à des réflexions méthodologiques avec des partenaires appartenant à d'autres institutions;
- La réalisation de synthèses pour alimenter le débat social et la réflexion des acteurs publics.

### **2) Actions majeures en 2010**

Les études suivantes méritent d'être signalées :

- Les formes particulières d'emploi (CDD, interim, temps partiel) par secteur d'activité;
- Les besoins des entreprises en matière de ressources humaines (outil de mesure);
- Les départs en retraite et leurs effets sur l'emploi qualifié dans les zones d'emploi;
- La crise économique : bilan;
- La dangerosité spécifique du tissu industriel de l'Yonne.

### **3) Perspectives 2011**

Les principaux sujets d'études prévus pour 2011 :

- Révision du zonage "zones d'emploi" (ZE);
- Alternance : apprentissage et contrat de professionnalisation : suivi des contrats et des objectifs;
- CPRDFP (contrat de plan régional de développement des formations professionnelles);
- Plan Régional de Santé au Travail (PRST2);
- Sumer 2009 : Exposition aux risques professionnels;
- Intérim;
- Rupture conventionnelle / licenciement économique;
- Problématique "seniors".

## **V- LE SECRETARIAT GENERAL**

### **1) Actions majeures en 2010**

Les deux enjeux essentiels de l'année 2010 résidaient dans :

- La reprise des activités budgétaires et comptables en vue du basculement de GBC et de NDJ dans CHORUS;
- La préparation à la mutualisation des moyens de fonctionnement des différents services composant la DIRECCTE.

Une part importante des travaux menés en 2010 a porté sur l'organisation et l'appui à l'ensemble des services en vue de la bascule des données des programmes 155 (fonctionnement) , 111(travail), 102,

103 (travail/emploi) , 305 (commerce extérieur, 223 tourisme, 134 (développement des entreprises) sur CHORUS. Ceci a consisté dans la diffusion des consignes et des outils de reprise des tiers et des engagements juridiques auprès des gestionnaires, la mise en œuvre des formations nécessaires et préalables à l'obtention des habilitations, la centralisation et l'agrégation des données et la transmission aux cellules projet.

La fin de gestion et la préparation des transferts budgétaires a été particulièrement mobilisatrice. L'ajustement des référentiels de consommation aux nouveaux périmètres et circuits a nécessité des consultations et des outils de construction des prévisions tenant compte des multiples modifications.

Quantitativement, le passage de la DRTEFP à la DIRECCTE se concrétise par une augmentation des effectifs physiques de 250 à 320 agents. Ceux-ci, cependant, demeurent répartis sur 10 sites principaux (dont 3 en Saône et Loire et 5 en Cote d'Or).

Le regroupement fin 2011 des services du siège de la DIRECCTE et de l'Unité Territoriale 21 dans les locaux du Boulevard Voltaire réduiront ce chiffre à 6.

Au plan financier, le volume des dépenses du BOP régional 155 périmètre DRTEFP hors titre 2 atteint en 2010 : 3 164 886 € (dont 43, 4% de dépenses immobilières) pour 250 agents.

## **2) perspectives 2011**

En 2011, le BOP est national et la DIRECCTE a le statut d'UO. Avec les crédits transférés des services de l'économie (BOP 134, 223, 305), la dotation globale de fonctionnement s'établit à 1 581 433 € (pour le périmètre élargi à 320 agents). Ont été transférés : les crédits immobiliers sur le 333 et le 309, et les crédits destinés au fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (crédits passés sur le programme 157).

Les services centraux ont mis en œuvre une démarche de mutualisation sans précédent, qui accompagne les réductions d'effectifs (130 au niveau national pour le programme 155 et 74 pour le programme 134).

Sur le seul champ travail/emploi (programme 155), ceci se traduit par un plafond d'emploi régional en réduction de 6% (à 261), qui touche tout particulièrement la catégorie C : - 8% (à 76).

La concrétisation sur le budget de fonctionnement réside tout d'abord dans la remontée du BOP au niveau national. Par ailleurs, les segments d'achats mutualisés dans le cadre de marchés ministériels obligatoires touchent désormais plus de 80% des dépenses courantes.

Sur le plan qualitatif, l'année 2011, outre le démarrage de la gestion sur CHORUS, verra, en fin d'année, le déménagement des agents du siège régional et de l'UT 21 (177 effectifs physiques) sur le bâtiment Voltaire. Les budgets ministériels de fonctionnement ne comportant plus aucun crédit destiné à l'immobilier, ce transfert sera totalement financé par les programmes 723 et 333.

# **DIRECTION INTERRÉGIONALE CENTRE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

**Directeur : M. Marc BRZEGOWY**

Adresse : 4, rue de Patay- BP 52 03

45052 ORLEANS Cedex 1

Tél. : 02 38 54 87 40

Fax : 02 38 62 54 14

Courriel : dirpjj-centre@justice.fr

Effectifs : 505 ETP (plafond d'emplois)

Budget : 17 954 102 € (titres III, V et VI du BOP 2011)

La Protection judiciaire de la jeunesse est une Direction du Ministère de la Justice, chargée d'une mission d'éducation et de prévention auprès des mineurs délinquants.

Depuis le 1er janvier 2009, les quinze directions régionales (DR) de la Protection judiciaire de la jeunesse ont été remplacées par neuf Directions interrégionales (DIR). Les quatre départements de Bourgogne relèvent désormais de la DIR Centre, située à Orléans (45).

Dès le 1er septembre 2011, le siège de la DIR sera transféré à Dijon, siège également de la DISP (Direction Inter Régionale des Services Pénitentiaires) dans des locaux qui regrouperont la DIR, la Direction Territoriale 21-71 et la plateforme CHORUS .

Au total, la DIRPJJ Centre couvre actuellement 10 départements, correspondant à 5 directions territoriales :

- DT: Eure-et-Loir Loiret,
- DT Indre-et-Loire - Loir-et-Cher- Cher - Indre).
- DT Côte d'Or- Saône et Loire,
- DT Yonne,
- DT Nièvre.

L' inter-départementalité Nièvre-Yonne en un seul territoire sera réalisée à compter du 1/04/11.

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Sous l'autorité du Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés, et dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et du département, les directions interrégionales sont chargées, en application du décret n°2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la PJJ, qui a abrogé le précédent décret n°88-42 du 14 janvier 1988 :

- de la déclinaison en objectifs stratégiques des orientations nationales de la PJJ,
- de la concertation entre les institutions intervenant au titre de la justice civile et pénale des mineurs,
- d'organiser les relations avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les collectivités territoriales afin d'assurer la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques dans le cadre régional,
- d'organiser la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant aux missions de



protection judiciaire après évaluation des besoins de prise en charge des mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire en liaison avec les autorités compétentes,

- de préparer et d'exécuter le budget dans le respect des attributions dévolues aux préfets de région et de département pour les investissements et la comptabilité publique,
- de la gestion des ressources humaines, du recueil et de l'analyse des besoins individuels et collectifs de formation ainsi que de l'élaboration du plan individuel de formation,
- d'instruire pour le compte du préfet de département les procédures d'autorisation de création, d'habilitation, de tarification et de fermeture des établissements, services et lieux de vie et d'accueil prenant en charge directement les mineurs et jeunes majeurs sous protection judiciaire,
- de programmer et de conduire les missions de contrôle et d'audit des établissements, services et lieux de vie et d'accueil concourant à la mission de protection judiciaire de la jeunesse.

Pour garantir une aide aux décisions de l'autorité judiciaire et une prise en charge adaptée, de qualité, pour les mineurs sous main de justice, la Direction interrégionale Centre dispose d'un secteur public et d'un secteur associatif habilité. Ce dernier comprend un certain nombre d'associations en charge de l'exécution des diverses missions qui lui sont confiées (investigation, réparation ou placement).

Ainsi, dans l'interrégion PJJ Centre, le secteur public est constitué fin 2010 de 17 services ou établissements :

- Neuf services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO), dont quatre sont situés en Bourgogne (Dijon, Nevers, Auxerre, Chalon-sur-Saône). Ces services peuvent comporter une ou plusieurs Unités Educatives de Milieu Ouvert (UEMO), réparties sur le territoire. Une Unité Educative d'Activités de Jour (UEAJ) est souvent rattachée à ces services pour proposer des activités de jour aux mineurs.
- Six établissements de placement éducatif (EPE), dont trois situés en Bourgogne (Dijon, Nevers, Auxerre,) et deux Centres éducatifs fermés (CEF) situés à Châtillon sur Seine (Côte d'Or) et la Chapelle St-Mesmin (banlieue d'Orléans).

Le secteur associatif habilité comprend 50 établissements et 29 services (dont 23 établissements et 10 services sur les seuls départements bourguignons), qui prennent en charge des mesures d'investigation, de réparation, de placement ou bien proposent des activités d'insertion aux mineurs sous main de justice.

Parmi ces établissements, figurent deux CEF (à Dreux en Eure-et-Loir et à Autun en Saône-et-Loire) et trois CER (à Trouhans en Côte d'Or, à Gurgy dans l'Yonne et à la Garde de Miran dans l'Indre). Ces cinq structures sont en tarification exclusive État.

## **II- ÉLÉMENTS DE L'ACTIVITÉ 2010**

L'activité de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Bourgogne pour l'année 2010 représente, secteurs public et associatif habilité confondus, 3 738 jeunes suivis (dont 61 jeunes majeurs) avec un taux de mesures au pénal de 93 %. Ce dernier taux est cependant en constante augmentation, la PJJ recentrant son activité sur le pénal et le taux pénal constaté au mois de décembre est ainsi de 95,3 %.

La région Bourgogne représente 2,5 % de l'activité nationale et 42,2 % de l'activité de l'inter région Centre-Bourgogne.

Les mesures mises en place à la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont divisées en trois catégories : l'aide à la décision, le milieu ouvert (la mission " éduquer ") et le placement.

- L'aide à la décision : 1 695 mesures dont secteur public 1 202 mesures et SAH 493 mesures.
- Le milieu ouvert représente quant à lui 1 690 mesures (SP et SAH confondus) dont 91,4 % de mesures au pénal. Les Unités Educatives de Milieu Ouvert (UEMO, soit le secteur public) disposent, en activité normale, d'un éducateur pour 25 jeunes. En 2010 pour la région Bourgogne, ce ratio est d'un éducateur pour 28,1 jeunes. On constate pour 2010 un délai de prise en charge moyen de 12 jours.

- Le placement : 256 jeunes ont été suivis en 2010 dans la région Bourgogne avec un taux de journées au pénal de 87 %. La région Bourgogne représente ainsi 51,3 % de l'activité de l'inter région et 1 % de l'activité nationale.

Les mineurs détenus le sont dans des établissements de l'administration pénitentiaire disposant d'un quartier réservé aux mineurs, un " quartier mineur " ou QM. La PJJ met à disposition des éducateurs dans ces quartiers mineurs afin de préparer la sortie et la réinsertion des mineurs détenus. Il y a deux établissements de ce type dans la région Bourgogne : Dijon et Varennes le Grand.

Au 1er janvier 2011, il y a 12 mineurs détenus en Bourgogne :

- 5 à Dijon (capacité de 11 places)
- 7 à Varennes le Grand (capacité de 15 places)

En 2009, la PJJ a suivi 3 653 jeunes en région Bourgogne.

En 2010 ce sont 3 738 jeunes qui ont été suivis soit une augmentation de 2,3 % de l'activité.

## **A) DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR ET DE LA SAÔNE ET LOIRE**

L'activité 2010 dans le département de la Côte d'Or a été marquée par la réorganisation des échelons territoriaux de la PJJ sur le ressort des départements de Côte d'Or et Saône et Loire et par la poursuite des travaux engagés pour structurer les services publics et associatifs ce qui s'est traduit globalement par :

### **1) La poursuite des travaux visant à asseoir le dispositif de placement judiciaire et à diversifier l'offre de placement pour la prise en charge des mineurs délinquants**

La délocalisation du Centre Éducatif Renforcé de TROUHANS géré par l'association ACODEGE à l'ETANG-VERGY. Cet établissement dont la capacité est de 7 places accueille des mineurs garçons de 16 à 18 ans sur deux sessions organisées chaque année.

Le renforcement de la collaboration entre le Conseil Général de Côte d'Or, l'Agence Régionale de Santé, le Centre Hospitalier la Chartreuse, la direction territoriale de protection judiciaire de la jeunesse de Côte d'Or et l'Unité Educative et Thérapeutique de Fleurey-sur-Ouche gérée par l'ADPEP, dont la mise en place remonte à 2004 et qui œuvre entre éducatif et soin afin de développer la prise en charge de mineurs au pénal, qui connaissent des troubles psychiques et dont la situation demande de recourir à l'Unité Educative et Thérapeutique dans le cadre d'un projet individuel préparé et dont la situation ne justifie pas une hospitalisation à plein temps en secteur psychiatrique. Une convention partenariale viendra contractualiser cette collaboration au cours du 1er trimestre 2011.

L'actualisation du protocole d'accueil d'urgence/accueil immédiat engagé en Côte d'Or et en cours sur la Saône et Loire.

### **2) Poursuite de la politique interdépartementale de renouvellement des habilitations des établissements et services du secteur associatif**

Déléguée par le préfet au directeur interrégional de la PJJ, la procédure de renouvellement des habilitations, de conventionnement est instruite par les directeurs territoriaux. L'objectif est de garantir dans le respect des moyens alloués le parcours des mineurs prioritairement au pénal sur le territoire composé des deux départements. Cette procédure notamment pour la Côte d'Or fait l'objet d'un travail spécifique avec le Conseil Général qui met en œuvre avec les différents organismes gestionnaires le contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens et garantir ainsi, l'adaptation de l'offre du secteur relevant de sa compétence propre ainsi que celle relevant de la compétence conjointe État/département. Pour le département de Saône et Loire cette démarche de renouvellement des habilitations a été menée en collaboration étroite avec le conseil général 71. Par ailleurs l'association du PRADO de Saône et Loire a demandé à ne plus être habilitée au titre de l'ordonnance de 1945 (placement au pénal). Demande dont le Directeur territorial et le Directeur Inter Régional PJJ ont pris acte (au-delà de 2011).

### **3) Mise en place des orientations relatives à la prévention de la délinquance**

Sur le volet de la mise en œuvre des dispositions du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, il faut relever l'implication de la direction territoriale, du STEMOI de Dijon et des services du procureur de la république du TGI de Dijon pour développer les mesures alternatives aux poursuites. Un travail conjoint a été réalisé spécifiquement pour développer et renforcer le sens des stages de sensibilisation aux dangers liés à l'usage des produits stupéfiants. Diligentés par la SEDAP, financé majoritairement par le recours au FIPD, ces stages collectifs sont soumis à évaluation et à adaptation au profil des mineurs concernés. Ces stages seront étendus sur le ressort de la Saône et Loire en 2011 en lien avec les deux juridictions de Chalon/Saône et Mâcon.

### **4) Structuration des établissements et services de la PJJ**

Afin d'anticiper la réorganisation des échelons territoriaux 21/71, les projets de fonctionnement de l'EPE de Dijon qui regroupe deux unités éducatives : l'UEHC sise à Dijon et l'UEHD située à Chalon/Saône, et du STEMOI de Saône et Loire qui est composé de 3 unités de milieu ouvert : Chalon/Saône, Macon et le Creusot et une unité éducative d'activités de jour ont été validés en CTPT.

### **5) Implication dans les politiques publiques**

Si la direction territoriale et l'ensemble des services maintiennent leur implication dans les conseils locaux de prévention de la délinquance, il est important de structurer nos interventions et la représentation de la PJJ sur l'ensemble du territoire en lien avec les procureurs de la République. Des orientations précises seront définies au cours de l'année 2011 afin que nos interlocuteurs locaux identifient clairement les acteurs PJJ.

La direction territoriale siège de région est chargée par délégation du directeur interrégional, d'assurer la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional. Sur le volet de la santé, le travail diligenté avec l'ARS permet de faire connaître nos missions, de faire valoir nos expériences et d'exprimer nos besoins. La commission de coordination dans les domaines de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle et infantile a largement engagé ses travaux dans la perspective d'élaboration du schéma régional de prévention.

## **III- PERSPECTIVES 2011**

la DTPJJ 21/71 s'attachera dans le cadre de ses missions à développer l'identité du territoire et à poursuivre toutes les actions visant à asseoir les services et les unités éducatives et garantir un parcours cohérent de prise en charge des jeunes.

Les axes prioritaires :

- développement des activités de jour,
- recentrage de l'activité au pénal,
- mise en œuvre de la mesure judiciaire d'investigation éducative qui doit nous permettre d'améliorer la qualité de l'aide à la décision des magistrats
- Asseoir nos objectifs structurels sur Dijon, Chalon/Saône, le Creusot, afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de prise en charge des mineurs, des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels des différentes unités éducatives.

## **A) DÉPARTEMENT DE L'YONNE**

### **1) La structuration juridique des services**

Après la création du STEMO de l'YONNE, composé des deux Unités éducatives de milieu ouvert (UE-MO) de SENS et AUXERRE, en 2010, l'Etablissement de placement éducatif (EPE) de AUXERRE sera composé, d'ici 2012, des Unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC) d'AUXERRE et de NEVERS.

### **2) Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'État**

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'État dans le département de l'YONNE prévoit le relogement de la DT 89/58 et de l'UEMO d'AUXERRE dans le bâtiment, boulevard VAULABELLE, actuellement occupé par la Direction des services fiscaux (DSF).

Des travaux sont prévus à l'EPE d'AUXERRE dans le cadre de la mise aux normes du système de sécurité incendie (SSI), d'une part, et d'autre part, du passage de l'EPE de 10 à 13 chambres, y compris une chambre pour personne à mobilité réduite (PMR).

### **3) Les moyens humains de la PJJ**

L'année 2011 sera celle de la mise en adéquation des moyens en ressources humaines avec l'activité repérée dans le département. La PJJ sera en capacité de répondre aux besoins en matière d'investigation, d'alternatives aux poursuites et de mise en œuvre des mesures éducatives, probatoires et des peines.

### **4) La stratégie éducative**

#### ***a) Le Dispositif Accueil Accompagnement (D 2 A)***

La PJJ, au sein même de chacune de ses Unités, développera sa prise en charge en matière de socialisation et d'insertion scolaire ou professionnelle, de telle sorte que chaque jeune pris en charge se sente soutenu dans les efforts qu'il a à accomplir pour trouver sa place dans notre société.

#### ***b) L'aide à la décision des magistrats***

La PJJ aura à cœur de s'investir dans l'application de la nouvelle mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) ; à ce titre, l'UEMO de SENS, à l'instar de l'UEMO de AUXERRE, a été doté d'un assistant de service social pour renforcer, en matière d'investigation, la dialectique éducative judiciaire instaurée dans l'ordonnance de 1945, charte de l'enfance délinquante.

#### ***c) L'offre d'accueil en matière de TIG (travail d'intérêt général).***

L'année 2011 verra la signature d'une convention entre la PJJ de l'Yonne et la Mairie de AUXERRE pour renforcer la main tendue de la Justice vers les jeunes qui ont besoin d'une seconde chance pour grandir et trouver leur place.

#### ***d) Territorialisation de l'action éducative de la PJJ***

L'application de la loi du 5 mars 2007 portant sur la prévention de la délinquance implique une articulation plus poussée de la PJJ avec les acteurs de la Protection de l'enfance pour organiser, dans le cadre de la conduite des parcours éducatifs des jeunes, les relais institutionnels nécessaires.

## **B) DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE**

### **1) Activité**

En 2010, le nombre de mesures suivies par le secteur public s'est élevé à 753 (765 en 2009) et à 570 pour le Secteur associatif habilité (586 en 2009).

Cela représente 1215 jeunes concernés par la Protection Judiciaire à un titre ou à un autre. (1188 en 2009).

Le dispositif d'activités de jour (UEAJ) ouvert à tout mineur éprouvant de graves difficultés d'insertion a une capacité d'accueil de 24 places. En 2010 il a admis 102 jeunes dont 54 durablement pour 21257 heures de soutien ou d'enseignements délivrés et 157 semaines de stage en entreprise.

15 jeunes ont bénéficié du statut de stagiaires rémunérés de la formation professionnelle.

Ainsi en 2010 ; la prise en charge des jeunes confiés sur décision judiciaire est conforme aux objectifs fixés dans les deux secteurs avec une complémentarité tant au niveau du fondement juridique des mesures que sur les tranches d'âge des jeunes concernés.

Le service public poursuit son action sur les mesures pénales et en direction des grands adolescents. Le SAH maintient une activité importante au titre de l'enfance en danger et conforme aux arrêtés d'habilitation.

### **2) Positionnement et politique territoriale**

Sur le plan structurel ; les établissements du service public de la PJJ de la Nièvre ont fait l'objet d'arrêtés ministériels de création d'un EPE et d'un STEMOI parus au JO du 21 juillet 2010.

Sur le volet du renforcement des droits des usagers les services et d'établissement se sont livrés en 2010 à une évaluation interne dans le cadre de la Loi de 2002-2 dont M. le préfet et M. le président du Conseil Général ont été destinataires.

Sur le volet du contrôle, le foyer Bourgoin s'est soumis en 2010 aux préconisations de l'audit de 2009 dans le cadre d'un plan d'action concerté et toujours en vigueur. Par ailleurs l'instruction de la demande de renouvellement d'habilitation pour le SERMO est en cours d'achèvement.

Sur le plan des politiques publiques la PJJ de la Nièvre a poursuivi son investissement déterminé des dispositifs de Politique de la Ville à Nevers ; la Charité, Cosne et Fourchambault notamment. Cette politique volontariste s'accompagne d'un travail de compétences mutualisées dans le cadre des politiques de cohésion sociales et les instances de contractualisation en particulier les CUCS. En matière de santé, l'année 2010 fut marquée par un travail de concertation institutionnelle impulsé par Monsieur Le Procureur de la République pour faire avancer la prise en charge concertée des mineurs présentant des troubles comportementaux liés à une problématique psychiatrique.

Ces travaux d'élaboration ont été menés tout en assurant, un volume d'activité soutenu ; porté par l'engagement et l'implication de tous les personnels.

L'année 2010 enregistre des résultats conformes aux Contrats d'Objectifs et de Moyens en journées d'hébergement du service public ; en mesures d'investigation approfondie et en volume d'heures dispensées dans les activités du centre de jour.

Nonobstant ces éléments de contexte, la PJJ de la Nièvre a inscrit dans son action quotidienne la volonté de contribuer aux processus d'aides à la décision des magistrats ; de garantir à l'autorité judiciaire la prise en charge sans délais, directement ou au travers du SAH des mesures prononcées et de garantir son rôle institutionnel.

### **3) Projet Stratégique National 2008-2011 et perspectives 2011**

La prise en charge au pénal devra s'appuyer sur la mise en place d'activités de jour, que le mineur soit pris en charge en milieu ouvert ou fasse l'objet d'une mesure de placement. Cette activité de jour qui s'adresse aux mineurs qui ne sont pas inscrits dans un dispositif de droit commun (formation professionnelle, scolarité ou emploi) structure l'action éducative menée par la PJJ. Cet axe constitue un des objec-

tifs principaux des nouvelles orientations de la PJJ d'ici 2011.

Développer le contrôle et l'audit éducatif des services prenant en charge des jeunes au civil comme au pénal, afin de garantir des parcours institutionnels de qualité aux publics pris en charge. L'objectif fixé est que tous les établissements et services du secteur public et associatif habilités fassent l'objet d'un audit, sur la base d'une programmation annuelle, a minima tous les 5 ans. Il est également prévu que les directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse soient auditées tous les trois ans.

La section audit de la DIRPJJ actuellement organisée à Orléans et Dijon verra ses effectifs renforcés sur Dijon en septembre 2011. Cette section structure son projet de fonctionnement en application de la circulaire du 5 novembre 2009 relative à la mise en œuvre de l'audit territorial par les directions interrégionales.

L'année 2010 a vu la montée en charge des audits réalisés par la DIRPJJ Centre (10 audits terminés sur l'année). La première convention pour réaliser des audits conjoints entre le Conseil Général et la Protection Judiciaire de la Jeunesse a été signée en 2010 en Saône et Loire ; d'autres devraient être signées en 2011 sur la Bourgogne.

La direction territoriale siège de région administrative est chargée par délégation du directeur interrégional d'assurer la représentation et la contribution de la PJJ aux politiques publiques de niveau régional, en matière de santé et d'insertion professionnelle.

La réforme de l'investigation (investigation d'orientation éducative et enquête sociale), dans le secteur public et le secteur associatif de la PJJ, conduit à une mise en œuvre progressive, dès 2011, des premières mesures judiciaires d'investigation éducative. Seul le prononcé de MJIE sera possible à partir de 2011.

Le projet stratégique national 2 qui s'achèvera en 2011 fait actuellement l'objet d'un pré-bilan qui servira de support à l'élaboration du prochain PSN 3 (2012-2015). Ce dernier s'oriente vers l'approfondissement des orientations du PSN 2 avec l'ambition de favoriser et de conduire la mission d'éducation et d'insertion dans le cadre de la justice des mineurs.

# DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DE BOURGOGNE

**Directeur : M. Jean-Roch GAILLET**

Adresse : 22D boulevard Winston CHURCHILL

BP 87865, 21078 DIJON Cedex

tél : 03.80.39.30.01 Fax : 03.80.39.31.05

Mél : [direction.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr)

Effectifs : 160

Budgets : 50,9 millions d'euros comme RBOP, hors fonds européens FEADER, FEAGA et FEDER

La DRAAF représente en région le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT). Cette fonction a été affirmée par le décret du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Après l'année 2009 qui avait vu la transformation de la DRAF en DRAAF par la création en son sein du service régional de l'alimentation qui lui apportait le A de " Alimentation ", ainsi que l'intégration de FranceAgriMer (SRFAM) et le départ de l'inspection du travail, l'année 2010 a été marquée par la mise en place d'un nouveau service dans la DRAAF : le CPCM (Centre de prestations comptables mutualisé), qui agit, sous l'autorité du DRAAF, pour le MAAPRAT et le MEDDTL.

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

La DRAAF a pour mission de mettre en œuvre des politiques régionales d'aménagement du territoire rural, de protection des milieux, de développement économique dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers, ainsi que celles de promotion de l'emploi. Elle pilote également le contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaires de l'alimentation, depuis la production agricole jusqu'à la vente au consommateur, (contrôle de la fourche à la fourchette) et assure sa mise en œuvre dans le domaine végétal. De par son statut de représentation territoriale de l'établissement FranceAgriMer, la DRAAF accomplit également en région Bourgogne et dans certaines régions périphériques les missions dévolues à cet organisme.

Ces missions comprennent tant un travail de stratégie et de conception d'actions, que de suivi technique et financier. Elles s'exercent en lien étroit avec les directions départementales interministérielles (DDI), grâce à de nombreux échanges et réunions de concertation et de coordination organisées par la DRAAF. Sans être exhaustif, se sont tenues des :

### **a) réunions des directeurs**

- 9 réunions " métiers " avec les Directeurs Départementaux des Territoires (DDT) ;
- 3 réunions métiers (ex collègues) avec les directeurs départementaux (de la cohésion sociale et) de la protection des populations (DD(CS)PP).

### **b) réunions développement durable**

- 4 réunions DRAAF – DDT ;
- 4 sessions de formation pour les DDT et les GAL (Groupe d'action local) ;
- 1 journée régionale DRAAF -DDT- GAL ;
- 1 journée de formation à l'attention des agents instructeurs DDT de l'axe I.

### c) pour la forêt et le bois

- 4 réunions DRAAF-DDT services forestiers.

La DRAAF apporte et diffuse sa connaissance des territoires ruraux grâce à son outil statistique, au bénéfice tant de l'État que des collectivités territoriales, au premier rang desquelles se trouve le Conseil régional.

Dans le domaine de l'enseignement agricole, la DRAAF est l'autorité académique régionale. On aura noté l'importance prise par le Conseil régional dans l'enseignement du fait de la décentralisation : transfert du patrimoine, transfert des TOS (techniciens ouvriers de service), intervention sur la définition de la carte des formations, etc.

Au plan financier, la mise en œuvre de l'ensemble de ces missions s'est traduite par une forte implication des services dans la mise en œuvre des BOP (budget opérationnel de programme). Leur exécution 2010, qui s'est convenablement passée, a été caractérisée par la mise en œuvre de plus de 50 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) pour l'ensemble des BOP pour la DRAAF en tant que responsable de BOP, y compris les crédits délégués dans les directions départementales interministérielles (DDI) :

- 143 " enseignement technique agricole " : 15 563 171 € (CP),
- 149 " forêt " : 666 922 € (AE, y compris BOP mixte),
- 154 " développement durable de l'agriculture " : 26 403 328 € (AE, BOP mixte),
- 206 " sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation " : 5 461 572 € (CP),
- 215 " conduite et pilotage des politiques de l'agriculture " : 2 804 195 € (CP).

Avec un taux de réalisation proche de 100 % pour chacun d'eux.

Signalons la mise en place par la préfecture de région de Bourgogne de conférences multibop " territoires " et " protection des populations ", complétant le dispositif de dialogue de gestion avec les RPROG par un dialogue de gestion entre BOP de différents ministères pour les DDT et les DD(CS)PP. La réalisation parfois concomitante de ces dialogues verticaux et horizontaux est difficile.

Enfin, l'arrivée de Maclou VIOT, directeur adjoint, a permis de compléter l'équipe de direction.

## **A) FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES**

La DRAAF est autorité académique pour l'enseignement agricole. C'est le Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD) qui exerce ces attributions, le chef de service ayant la qualité de délégué académique. En matière de développement, les compétences sont partagées avec d'autres services, notamment celui chargé de l'économie agricole (SEFAR).

### **1) La formation scolaire**

Répartition des établissements publics et privés de Bourgogne

	<b>PUBLIC</b>	<b>CNEAP</b>	<b>UNREP</b>	<b>UNMFREO</b>	<b>Total</b>
Côte-d'Or	<b>4 LEGTA (4 sites)</b>	2	0	6	<b>12</b>
Nièvre	<b>3 : 2 LEGTA et 1 LPA (4 sites)</b>	2	0	0	<b>5</b>
Saône-et-Loire	<b>5 : 2 LEGTA et 3 LPA (5 sites)</b>	3	0	4	<b>12</b>
Yonne	<b>2 : 1 LEGTA et 1 LPA (3 sites)</b>	0	1	3	<b>6</b>
<b>Bourgogne</b>	<b>14 : 9 LEGTA et 5 LPA (15 sites)</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>35</b>



LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole,

LPA : Lycée Professionnel Agricole,

CNEAP : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé,

UNREP : Union National Rurale d'Éducation et de Promotion,

UNMFREO : Union Nationale des Maisons Familiales Rurales.

Pour l'année scolaire 2010-2011, l'enseignement agricole de Bourgogne accueille 6 583 élèves (ce qui représente 4% des effectifs de l'enseignement technique agricole métropolitain) dans 35 établissements dont 14 lycées publics, centres constitutifs de 10 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), et 21 établissements privés sous contrat (8 lycées privés à temps plein et 13 maisons familiales) :

- **3 440 élèves dans les 14 lycées publics**, soit plus de 52% des effectifs (contre moins de 37% en moyenne nationale), accueillis dans 9 LEGTA (dont 1 fonctionne sur 2 sites : Nevers-Cosne) et 5 LPA ;
- **3 143 élèves dans les 21 établissements privés**, soit 48% des effectifs principalement scolarisés dans les établissements du rythme approprié (57% des effectifs du privé), accueillis dans :
  - . 8 lycées privés à temps plein dont 7 affiliés au CNEAP et 1 affilié à l'UNREP (1 361 élèves),
  - . 13 établissements du rythme approprié (" maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation – MFREO ") affiliés à l'UNMFREO (1 782 élèves).

La rentrée scolaire de septembre 2010 s'est effectuée dans un contexte de quasi-stabilité des effectifs, à l'exception de l'établissement privé affilié à l'UNREP qui perd 29 élèves.

La part des élèves internes est importante : 64% et supérieure à la moyenne nationale qui est de 57%. Il en est de même en ce qui concerne la part des enfants d'agriculteurs : 15% en moyenne régionale et même 21% dans le public contre un peu plus de 12% au niveau national.

Les effectifs de l'apprentissage, depuis longtemps importants en Bourgogne (en décembre 2010, près de 1 450 apprentis – diplômés " agricoles " uniquement – dont près de 90% accueillis dans des CFA publics), sont en diminution mais continuent à représenter une part conséquente des jeunes qui suivent une formation professionnelle de l'enseignement technique agricole (près de 1 sur 4).

Débutée fin 2009, la préparation de la rentrée scolaire 2010 a été effectuée à nouveau dans un cadre budgétaire contraint alors qu'il fallait prévoir l'accueil de la double génération des secondes professionnelles du baccalauréat professionnel en 3 ans, ouvertes à la rentrée 2009, et des sortants des cycles BEPA qui fermaient à la rentrée 2010. Ainsi, dans plusieurs établissements, il a fallu faire fonctionner à la rentrée 2010 deux classes de première du même baccalauréat professionnel.

Concernant la rénovation de la voie professionnelle, débutée à la partir de la rentrée 2009, il n'y a eu aucun nouveau secteur professionnel concerné à la rentrée 2010 et les évolutions ont consisté pour l'essentiel en la poursuite de la mise en œuvre des décisions prises pour la rentrée 2009. La réforme du lycée, débutant pour la classe de seconde générale et technologique à partir de la rentrée 2010, s'est appliquée aussi aux établissements concernés de l'enseignement (essentiellement les lycées publics).

Les décisions d'ouverture et de fermeture de classes sont déconcentrées et prises par la DRAAF, autorité académique pour l'enseignement technique agricole, avec toutefois un avis ministériel pour les formations à enjeux particuliers dont font partie les BTSA. Comme les années précédentes, les ajustements de la carte des formations ont été effectués en tenant compte des équilibres territoriaux et des compétences de chaque établissement. Comme chaque année, la signature avec le Conseil régional de la convention annuelle d'application du programme régional de développement des formations professionnelles (PRDF) a abouti sans difficultés.

Un important travail de recueil d'informations et de contributions a été lancé en avril 2010 pour construire le nouveau projet régional de l'enseignement agricole en vue de son adoption, après avis des instances consultatives, début 2011. L'ensemble des acteurs et des partenaires de l'enseignement technique agricole se sont fortement mobilisés ; ce travail a nécessité une grande implication du service.

## 2) Les établissements publics

### a) Il y a 10 EPLEFPA en Bourgogne

- **3 en Côte-d'Or (21)** : EPLEFPA Beaune (4 centres : LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation) ; EPLEFPA Dijon-Quetigny/Plombières-les-Dijon (6 centres : 2 LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation, atelier technologique, 3 sites) ; EPLEFPA Semur-Châtillon (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation sur 2 sites) ;
- **2 dans la Nièvre (58)** : EPLEFPA Nevers-Cosne-Plagny (7 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 3 exploitations, 3 sites) ; EPLEFPA du Morvan (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation, 3 sites) ;
- **4 en Saône-et-Loire (71)** : EPLEFPA Mâcon-Davayé (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation) ; EPLEFPA Fontaines (6 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 2 exploitations, 6 sites) ; EPLEFPA Tournus (2 centres : LPA, exploitation) ; EPLEFPA Étang-sur-Aroux (2 centres : LPA, CFPPA) ;
- **1 dans l'Yonne (89)** : EPLEFPA des Terres de l'Yonne (5 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, exploitation, 3 sites).

**Formation scolaire : 14 lycées publics** dont 9 LEGTA (1 LEGTA fonctionne sur 2 sites : Nevers-Cosne) et 5 LPA, fonctionnant sur 15 sites au total.

**Formation professionnelle continue : 9 CFPPA** (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole).

**Apprentissage : 5 CFA** (Centre de Formation d'Apprentis) dont 3 CFA départementaux (Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne).

**Exploitations agricoles et atelier technologique : 13** dont une pisciculture sur 2 sites (EPLEFPA du Morvan) ; 1 seul EPLEFPA n'a pas d'exploitation ou d'atelier technologique : Étang-sur-Aroux à Velet ; 2 EPLEFPA ont plusieurs exploitations : 3 pour " Nevers-Cosne-Plagny " (1 sur chaque site) et 2 pour Fontaines (1 à Fontaines et 1 à Charolles) et l'EPLEFPA de Quetigny/Plombières-les-Dijon a une exploitation et un atelier technologique.

La rentrée 2010 a été marquée par l'achèvement du redéploiement des effectifs élèves et des formations scolaires du site de Semur en Auxois de l'EPLEFPA de Semur-Châtillon, le LEGTA fonctionnant désormais sur le seul site de La Barotte à Châtillon sur Seine.

### b) En 2010, le travail en réseau et l'animation ont été poursuivis

- depuis la rentrée 2007, une personne assure l'animation du réseau des CFPPA et de celui des CFA ;
- l'animation du réseau des exploitations a été poursuivie en particulier pour communiquer et conduire des actions collectivement ;
- en matière d'action culturelle, l'implication des établissements, avec l'appui d'une animatrice à tiers-temps, est conséquente avec le soutien de la DRAC et du Conseil régional. En particulier, les cinquièmes rencontres " cultures et territoires " qui ont eu lieu en avril 2010 à Plagny ont connu un grand succès avec environ 600 participants.

### c) Pour la formation continue et l'apprentissage

Le travail en réseau des CFPPA et CFA permet de mutualiser les compétences et de s'engager dans des actions collectives. C'est le cas notamment de la démarche qualité pour les CFA et des plateformes d'accès à la qualification pour les CFPPA. La réponse en commun de CFPPA à des appels d'offre est positive et permet de diversifier leurs activités.

Cependant, la situation financière des CFA et CFPPA reste tendue. Pour l'apprentissage, la situation des CFA devient difficile avec des effectifs en diminution à la rentrée 2010, diminution pourtant limitée par l'accueil de la double génération en deuxième année de bac pro. En effet, l'impact de la rénovation de la voie professionnelle se fait ressentir puisque le " modèle " de parcours BEPA-bac pro en 4 ans des CFA est remis en cause. Les possibilités réelles de développement des contrats d'apprentissage en 3 ans pour préparer le bac pro dans des secteurs professionnels où les entreprises sont de très petite taille,

voire uni-personnelles, sont limitées et ne compensent pas la fin des BEPA.

### **3) BOP " enseignement technique agricole " et indicateurs LOLF**

Le BOP déconcentré du programme 143 " enseignement technique agricole " est géré par la DRAAF : le DRAAF est RBOP et le chef du SRFD est RBOP délégué. Depuis 2009, le BOP ne supporte, en crédits de titre 2 (personnels), que les remplacements d'enseignants et de non-enseignants. La totalité des crédits délégués en 2010, titre 2 et hors titre 2, a été consommée, notamment par fongibilité en hors titre 2 dans les limites autorisées par le responsable de programme (DGER). Les consommations 2010 en crédits de paiement ont été de :

- 245 886 euros en titre 2 et 13 527 512 euros en hors titre 2 ;
- soit un total de 15 563 171 euros.

### **4) Développement agricole**

La présence d'exploitations agricoles dans les établissements est un atout majeur de l'enseignement agricole public. Ces exploitations sont, outre des unités de production " grandeur nature ", à la fois des supports de formation et des lieux d'expérimentation et de démonstration en lien avec leurs territoires et leurs partenaires professionnels. En particulier, elles participent à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de progrès par filière qui sont à l'initiative du Conseil régional. Parmi les faits marquants, on peut noter la poursuite du travail collectif pour la mise en place d'actions et d'orientations allant dans le sens des politiques publiques portées par le ministère conformément aux instructions données en ce sens par la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) : conversion à l'agriculture biologique, performance énergétique des exploitations, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En collaboration avec la mission FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) du service chargé de l'économie agricole, il a été procédé à la mise en place des deux volets de la mesure 111 dans le cadre du PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal).

### **5) Mission inter-régionale pour les examens**

Le Centre inter-régional de services des examens (CIRSE), unité du SRFD, assiste les SRFD des huit régions du Nord-Est de la France pour l'organisation matérielle des examens suivants du ministère chargé de l'agriculture : CAPA, BEPA, Bac professionnel et Bac technologique.

Ceci représente environ 19 000 candidats répartis dans plus de 300 établissements. Le CIRSE assure également la gestion financière des frais occasionnés par les examens, soit environ 5 000 examinateurs concernés chaque année.

## **B) ALIMENTATION, SANTÉ DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX**

Ces missions sont assurées par le SRAI (Service régional de l'alimentation), issu de la fusion en 2009 entre le service régional des affaires vétérinaires de la direction des services vétérinaires de la Côte d'Or (DDSV) et le service régional de la protection des végétaux (SRPV) de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt. Le Service régional de FranceAgriMer (SRFAM) y contribue également pour la certification des bois et plants de vigne.

Signalons le temps important passé par les agents du SRAI et le DRAAF sur la problématique tuberculose bovine, principalement en Côte d'Or, mais aussi dans les autres départements, autant pour les animaux de production que pour la faune sauvage, sans oublier les près de 14M€ dépensés en 2010, principalement pour le paiement des abattages partiels et totaux de cheptels bovins. A ce sujet, la coordination avec la DDPP 21 est à citer comme étant excellente.

### **1) Coordination, programmation et suivi des contrôles sanitaires**

A ce titre, le pôle coordination du SRAI participe à la répartition des moyens humains du programme budgétaire 206 "Qualité et sécurité sanitaires de l'alimentation" (180 ETP) et financiers (hors coûts de personnel, AE : 5,3 M euros) entre les cinq structures opérationnelles de contrôle sanitaire de la région :

- directions départementales de la protection des populations de la Côte d'Or et de la Saône et Loire (DDPP 21 et 71) ;
- directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Nièvre et de l'Yonne (DDCSPP 58 et 89) ;
- pôle mutualisation du service régional de l'alimentation (SRAI).

Il élabore en liaison avec les quatre DD(CS)PP, le plan cadre régional de contrôles qui constitue la base du contrat passé avec la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI), responsable du programme budgétaire 206. Le responsable régional de ce budget peut ainsi s'assurer que les services opérationnels chargés d'exécuter les commandes nationales dénommées " ordres de service ", disposent des moyens humains et financiers pour les réaliser.

L'obtention de l'accréditation de l'organisme national d'inspection vétérinaire et phytosanitaire, en mars 2010, signifie que le fonctionnement et le système qualité des 126 structures concernées (DGAI, DD(CS)PP ex-DDSV et SRAI/DRAAF : 5 000 agents) sont fiables et homogènes. Il s'agit du plus grand organisme d'inspection (de toute nature, tant public que privé) accrédité au niveau européen. Dans le domaine vétérinaire, seuls les services du Luxembourg et de la Lituanie étaient jusqu'alors accrédités.

Un important travail d'harmonisation des pratiques et des procédures est piloté par la chargée de mission régionale Assurance Qualité du SRAI. Elle apporte son appui aux quatre DD(CS)PP et au pôle mutualisation, réalise des audits réguliers et suit leurs indicateurs qualité. Ce fonctionnement en réseau repose sur l'utilisation d'un système d'information centralisé afférent aux exploitations agricoles, aux vétérinaires et aux établissements du secteur alimentaire ; un coordonnateur régional aide les structures dans son utilisation et forme les agents lors de ses évolutions. La réunion annuelle des responsables assurance qualité a été accueillie au lycée viticole de Beaune (Côte d'Or) du 25 au 27 août 2010, avec la participation de la directrice générale de l'alimentation et du préfet de région. L'implication de toute la DRAAF a permis un grand succès à cette importante réunion.

Ce pôle coordonne la préparation et l'actualisation des plans d'intervention sanitaires d'urgence départementaux. A cette fin, un outil informatique a été finalisé et déployé dans les quatre départements (formation de 80 agents). Sa trame concerne les actions à mettre en œuvre à chaque étape en cas de survenue de fièvre aphteuse, pestes porcines ou aviaires. Il a également organisé avec l'École Nationale des Services Vétérinaires et le groupement technique vétérinaire régional, des formations pour les vétérinaires libéraux ruraux, maillons essentiels de la lutte contre les maladies animales réglementées. En 2010, 135 vétérinaires ruraux (sur 330 ) ont suivi l'une des 10 sessions bourguignonnes portant sur les problématiques de santé publique (dont la tuberculose bovine) ou la pharmacie vétérinaire.

Dans le domaine de la pharmacie, 10 inspections ont eu lieu dans des cabinets vétérinaires ruraux pour vérifier les modalités d'entreposage, d'utilisation et de délivrance des médicaments vétérinaires. De plus, 6 enquêtes ont été conduites, avec les DD(CS)PP, consécutivement à la découverte de résidus lors des 2 150 analyses des plans de surveillance et de contrôle de la chaîne alimentaire.

Le bon classement sanitaire des abattoirs constitue un objectif prioritaire de la DGAI. Le SRAI apporte le concours d'une vétérinaire spécialiste aux DD(CS)PP confrontées à l'accompagnement d'établissements en mauvais état sanitaire. La bonne application des dispositions communautaires dans les abattoirs fait l'objet de vérifications régulières par l'office alimentaire et vétérinaire de l'Union Européenne.

## **2) Politique de l'offre alimentaire**

Cette mission, nouvelle pour les DRAAF, leur a été conférée par le décret du 19 décembre 2008. Elles ont dorénavant la charge de la déclinaison de la politique de l'offre alimentaire du ministère qui s'articule autour de quatre priorités :

- garantir aux consommateurs la sécurité sanitaire de leur alimentation : cette mission est portée par les services de contrôle : en 2010 DD(CS)PP et pôle mutualisation du SRAI ;
- promouvoir une alimentation diversifiée, équilibrée et d'une bonne qualité gustative ;
- encourager une production alimentaire écologiquement durable ;
- faciliter l'accès à une alimentation de qualité aux plus démunis.

Les propositions d'actions en liaison avec ces priorités ont été mise en œuvre après leur validation, le 06

mai 2010, par le comité régional de l'offre alimentaire :

- mise à disposition de trois cuisinettes mobiles destinées aux associations caritatives des 4 départements pour développer des ateliers culinaires destinés à encourager les plus démunis à utiliser des produits bruts. Inauguration de l'une d'entre-elles par monsieur le préfet de région ;
- réunions d'information des collectivités territoriales sur l'opération "un fruit à la récré" dans les 4 départements avec l'appui des Comités départementaux d'éducation à la santé concernés ;
- réunions d'information de cuisiniers et de producteurs sur l'introduction de produits bio en restauration collective ;
- état des lieux de l'utilisation des produits bio en restauration universitaire ;
- financement d'un kit pédagogique pour les produits régionaux sous label ou appellation d'origine.

La tenue d'un stand à la foire gastronomique de Dijon (13 jours) a permis de présenter la politique ministérielle de l'alimentation au grand public. Ont participé à ce stand, en sus des agents de la DRAAF, des groupements de producteurs et les lycées agricoles bourguignons qui ont présenté les produits issus de leurs exploitations.

### **3) Mise en œuvre de la réglementation phytosanitaire**

Le pôle mutualisation du service régional de l'alimentation (SRAI) recherche les pullulations d'organismes nuisibles et contrôle la bonne application des mesures visant à leur prévention :

#### **a) Flavescence dorée de la vigne**

La prospection réalisée en partenariat avec les professionnels concerne principalement les foyers de Flavescence encore "actifs" en 2010 (Meloisey et Rosey) ainsi que des parcelles à risque (dont le porte-greffe est issu d'une vigne mère contaminée). 64 échantillons ont été prélevés et analysés.

Aucun résultat positif n'a été constaté sur la commune de Meloisey, et ce pour la seconde année consécutive. La commune est donc considérée assainie et la lutte obligatoire arrêtée.

A l'intérieur du foyer de Rosey, deux nouveaux cas de Flavescence dorée ont été décelés dont un sur une nouvelle parcelle située sur Bissey sous Cruchaud. Cette extension du foyer est inquiétante ; une surveillance très fine du secteur devra être assurée en 2011. Un nouvel arrêté préfectoral définira le nouveau périmètre de lutte qui sera plus étendu (200 ha de vigne).

#### **b) Chrysomèle du maïs**

Ce grave ravageur du maïs a été introduit en Europe (Balkans) au début des années 90 et il engendre maintenant des dégâts importants dans certains pays européens dont l'Italie (Plaine du Pô). En 2009, la présence de l'insecte a été identifiée dans 3 régions (Alsace, Rhône-Alpes et Bourgogne), les 3 foyers bourguignons ont été découverts en Saône et Loire (Bresse).

Cette présence a impliqué la prise d'arrêtés préfectoraux. Le contrôle de la mise en œuvre des mesures obligatoires en mai 2010 qui a porté sur un large échantillonnage a permis de s'assurer du respect de la réglementation.

En 2010, près de 380 pièges ont été installés pour la surveillance de cet insecte (dont 280 en Saône et Loire). 13 insectes ont été capturés sur 3 pièges situés en Val de Saône. Des arrêtés préfectoraux ont été pris et les professionnels informés. Cette activité a mobilisé la DRAAF (10 mois) et la DDT 71 ainsi que la FREDON (délégation 5,3 mois).

#### **c) Ralstonia sur les pommes de terre**

Suite au foyer de 2009 (2 parcelles pour une surface de 10 ha), dans le secteur de Verdun Sur Le Doubs, un suivi de la qualité des eaux vis-à-vis de ce parasite a été mis en place en 2010 dans le cadre de l'arrêté préfectoral de lutte. Les résultats ont montré la présence de cette bactérie dans les eaux et l'arrêté préfectoral de lutte a été maintenu.

#### **d) Capricorne asiatique sur les feuillus à bois tendre**

(érables, platanes, frênes, marronniers, peupliers...) :

Depuis novembre 2008, il existait une présomption de foyer de capricorne asiatique à Velars Sur Ouche. Après une prospection conduite en 2009, de nouvelles inspections ont été faites avec l'appui de grimpeurs professionnels, pour rechercher dans les arbres des symptômes suspects. Elles ont permis de confirmer l'absence du capricorne asiatique sur ce territoire.

Le SRAI permet aussi la sécurisation des échanges internationaux par :

- la délivrance de 838 certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux (emballage bois, fûts, produits transformés, produits, végétaux) destinés à environ 60 pays différents dont les principaux sont Chine, Chili, Australie, Nouvelle-Zélande.
- l'application de la "norme internationale relative à la réglementation des matériaux d'emballage bois". A l'exportation, 57 entreprises bourguignonnes adhèrent à cette norme et 16 pratiquent un traitement des bois à la chaleur. Au cours de l'année, 33 entreprises ont été contrôlées, dont 3 qui démarraient leur activité.
- le contrôle systématique de tous les producteurs de plants, en vue de l'utilisation du Passeport Phytosanitaire Européen qui accompagne la circulation des plants :
  - . 67 pépinières qui représentent de l'ordre de 130 ha de plants forestiers, fruitiers, ornementaux;
  - . 1 producteur de semences d'oignons (4 lots contrôlés) et 1 coopérative (6 lots);
  - . 2 producteurs de légumes "mini mottes" et 2 producteurs de plants floraux. Dans le cadre de la certification des Bois et Plants de Vigne et de la délivrance du Passeport Phytosanitaire Européen (délégation DGAI), le Service Régional FranceAgriMer est amené à réaliser des contrôles administratifs et de terrain auprès des professionnels du Nord-Est. En 2010, 84 pépiniéristes ont été contrôlés correspondant 25,2 millions de plants mis en œuvre (dont, pour la Bourgogne, 25 pépiniéristes et 5,8 millions de plants), et plus de 55 ha de vignes-mères de greffons ont été prospectés à l'automne (dont environ 19ha en Bourgogne).

Le SRAI s'assure également de la **bonne utilisation des produits phytosanitaires**. A ce titre, 254 contrôles relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires et des matières fertilisantes ont été réalisés à la fois chez les distributeurs (22) et les applicateurs (232). Dans le cadre de ces contrôles, 18 prélèvements pour analyses de résidus ont été faits.

Chez les distributeurs : tous les contrôles sont conformes.

Chez les applicateurs :

- pour les agriculteurs (viticulteurs inclus) : 14 non conformités sur 167 contrôles (soit un taux de 8 % de non conformité). La majorité de ces non conformités sont mineures ;
- pour les paysagistes : les 19 contrôles se sont avérés conformes ;
- en collectivités territoriales et établissements publics: 2 non conformités sur 46 contrôles.

23 contrôles ont en outre été réalisés sur le thème du "Paquet hygiène".

#### **4) Connaissance de la situation sanitaire des productions végétales et expérimentations**

##### **a) Le dispositif de Surveillance Biologique du Territoire (SBT)**

En 2009, première année de mise en place, ce dispositif d'épidémiologie-surveillance, animé par la chambre régionale d'agriculture de Bourgogne (CRAB), avait concerné les grandes cultures et la vigne. En 2010, il a été élargi au cassis, aux productions horticoles et aux zones non agricoles. La moutarde a également été prise en compte dans les grandes cultures.

Le pôle mutualisation du SRAI a participé au fonctionnement du dispositif, notamment à la rédaction des bulletins de santé du végétal (BSV).

La très grande majorité des organismes intervenant en protection des plantes a participé au dispositif (53 en 2010). Toutes filières confondues, le réseau compte 120 observateurs pour plus de 500 parcelles suivies.

En 2010, 33 BSV grandes cultures, 17 vigne, 9 cassis, 13 productions horticoles et 14 en zones non agricoles ont été diffusés et mis gratuitement à disposition des professionnels.

#### **b) Les plans de surveillance**

En complément à la collaboration au dispositif SBT, des plans de surveillance ont été mis en place par le SRAI pour :

- suivre les phénomènes de résistance de certains champignons aux produits phytosanitaires : 3 plans en viticulture, des suivis en grandes cultures sur des essais ;
- évaluer la présence et ou l'importance de parasites en zones agricoles ou non : nématodes et bactéries de la pomme de terre, des salsifis et carottes, flavescence dorée de la vigne, diabrotica, capricorne asiatique, nématode du pin...

#### **c) La contribution à la recherche appliquée / protection raisonnée voire intégrée des cultures par des expérimentations**

Elles s'effectuent dans le cadre du réseau national d'expérimentation animé par la DGAI. 24 essais ont été mis en place en 2010, sur les principales cultures bourguignonnes ; les résultats de ces expérimentations participent à l'information des producteurs et techniciens pour la mise en œuvre de stratégies de lutte conformes aux orientations du plan Ecophyto 2018 et à trouver des solutions pour les usages mineurs (cassis).

#### **d) Mise en œuvre du plan ECOPHYTO 2018 pour réduire l'emploi des pesticides**

Le plan Ecophyto 2018, mis en place à la suite du Grenelle de l'Environnement et dans le cadre d'une stratégie européenne plus globale vise à répondre à l'objectif ambitieux de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (pesticides) de 50 % si possible. Le plan national lancé en 2009 par le ministère de l'agriculture est décliné en Bourgogne.

Le pilotage régional, collégial, s'effectue au sein du Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS), placé sous la présidence du préfet de région. Ce comité est, conformément aux instructions ministérielles, une instance composée des différentes familles ayant participé au Grenelle de l'Environnement (l'État, les collectivités territoriales, les professionnels agricoles et autres utilisateurs de produits phytosanitaires, la recherche et l'enseignement, les associations environnementales et de consommateurs). Il définit les actions menées en région.

La coordination et l'animation sont placées sous la responsabilité du DRAAF, qui a désigné un chef de projet dans le service régional de l'alimentation. Cet ingénieur travaille en étroite relation avec la DGAI et la Chambre Régionale d'Agriculture (CRAB) qui, elle, a affecté un animateur sur cette thématique.

Le lancement du plan Ecophyto 2018 en Bourgogne a été effectué lors de la première réunion du comité régional en janvier 2010 (80 personnes présentes). Le CROS a validé les grandes orientations du plan et acté la création de groupes de travail sur les 6 thématiques suivantes :

- évaluer et communiquer sur les résultats obtenus en matière de réduction des produits phytosanitaires – Pilote = DRAAF/SRAI ;
- réduire l'usage des produits phytosanitaires en agriculture en promouvant des techniques alternatives ou de nouvelles pratiques – Pilote = CRAB ;
- suivre la contamination des milieux et accompagner les actions autour des captages prioritaires Grenelle – Pilote = DREAL ;
- former à la réduction et à la sécurisation de l'emploi des produits phytosanitaires (certification des utilisateurs) – Pilote = DRAAF/SRFD ;
- organiser la surveillance de l'état sanitaire des végétaux et diffuser un bulletin de santé du végétal par filière – Pilote = CRAB ;
- réduire l'usage des produits phytosanitaires en zones non agricoles – Pilote = Fédération régionale

de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux (FREDON).

Au cours de l'année 2010, les pilotes de groupe avec le chef de projet Ecophyto ont rédigé les fiches actions régionales, puis les groupes thématiques se sont réunis pour finaliser les fiches actions et établir concrètement le programme de travail sur 2011-2012.

Outre la consolidation et l'élargissement du dispositif d'épidémiologie-surveillance (axe 5 du plan) traitée plus haut, les actions 2010 ont porté :

- sur la structuration du réseau fermes DEPHY Ecophyto de démonstration, expérimentation et production de références sur les systèmes économes en produits phytosanitaires. Le réseau Bourgogne est constitué de 6 groupes et près de 70 exploitations intègrent le réseau ;
- sur la réalisation de nombreuses formations pour la délivrance du Certiphyto qui sera obligatoire à l'horizon 2014 pour tous les utilisateurs professionnels (agriculteurs, entretien des parcs, etc.), conseillers et distributeurs de produits phytosanitaires.

## **C) ÉCONOMIE AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE**

### **1) Les politiques d'intervention du ministère**

Le pilotage régional des politiques publiques s'exerce, dans le cadre de la concertation avec les partenaires financiers de l'État et les organisations professionnelles représentatives, au sein des commissions-pivot :

- la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR), et ses sections ou groupes thématiques (dont modernisation de l'élevage, politiques agro-environnementales, filière cheval) ;
- la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) et notamment sa commission restreinte ainsi que les groupes de travail techniques (forêt, ressource, transport et débardage...).

Pour la partie transformation, agroalimentaire ou du bois, cette concertation s'exerce au sein d'une commission intersectorielle animée par la collectivité territoriale, autorité de gestion déléguée des crédits européens pour ces actions.

Les activités du service en charge de l'économie s'articulent essentiellement sur la nouvelle génération de programmes de soutiens aux politiques publiques en faveur de l'agriculture et de la forêt définies pour la période 2007-2013, pilotant la mise en œuvre des crédits des programmes 149 " politique forestière ", 154 " économie et développement durable de l'agriculture , de la pêche et des territoires " ainsi que leur co-financement par des crédits européens (FEADER en principal au titre des axes 1 et 2 du PDRH).

Les crédits de l'État dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie se concentrent autour de deux enjeux : face à une concurrence grandissante, l'amélioration durable de la compétitivité des entreprises et en réponse aux attentes de la société, la diffusion de connaissances et de pratiques plus vertueuses en matière environnementale.

Sur la nouvelle programmation 2007-2013, tant au titre du Contrat de projets État-Région que du Programme de développement rural (FEADER), on retiendra toutefois un besoin important de modernisation de la compétitivité des entreprises, tempéré par la sensibilité du secteur aux crises économiques ou sanitaires.

2010 a été marquée par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs de soutien exceptionnel à la trésorerie des exploitations (PSEA) et du volet performance énergétique du plan de relance (PPE). Elle s'est aussi caractérisée par la mise en application de la décision de reversement d'aides jugées non compatibles par l'union européenne (plan de campagne).

Concernant la mise en œuvre du PRN sucre (Programme de Restructuration Nationale) suite à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey (21), la DRAAF a réuni le comité inter-régional de coordination le 12 mars 2010. Ce comité inter-régional a programmé l'ensemble de l'enveloppe financière pour financer 110 projets pour un montant de 17,7 M€ de FEAGA.

Le 9 juillet 2010, la DRAAF a organisé en partenariat avec les porteurs de projet le lancement officiel de

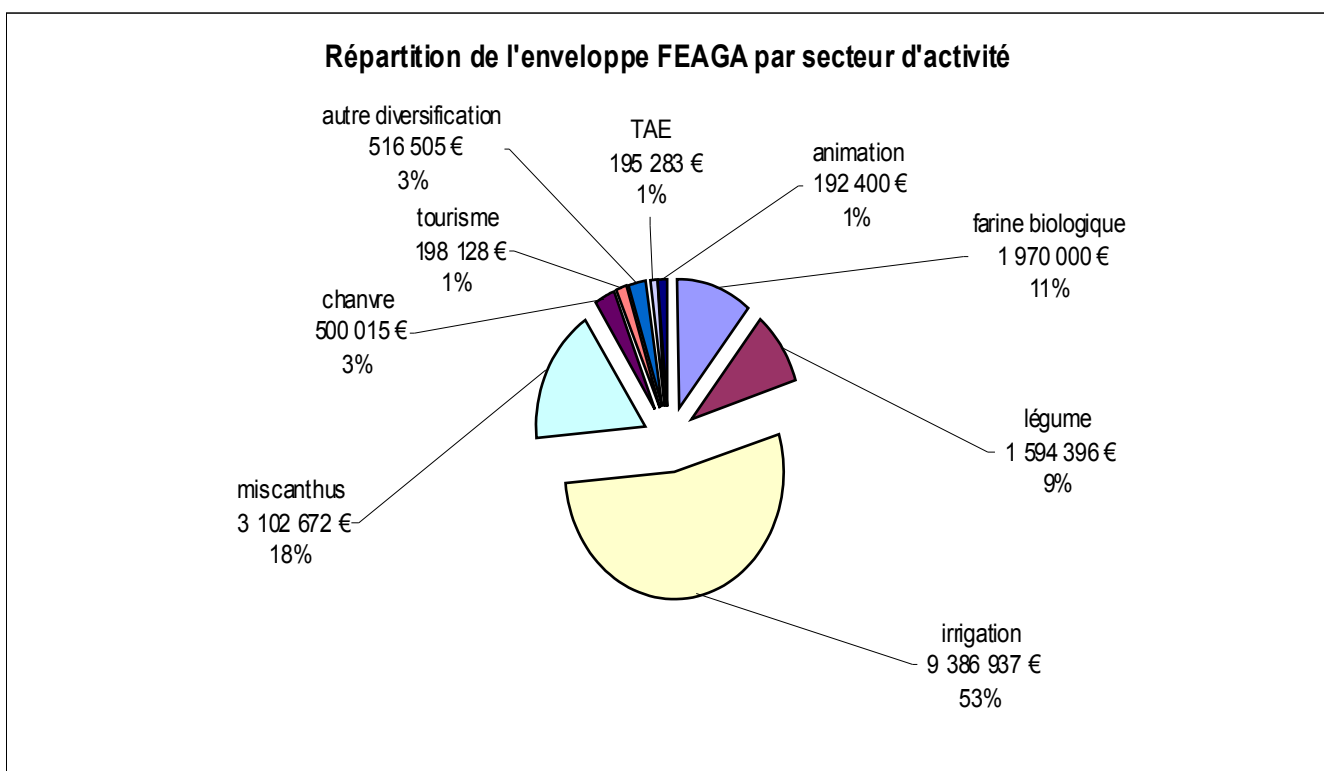


la reconversion du site de l'ancienne sucrerie d'Aiserey et la pose de la 1ère pierre des travaux des trois projets (la valorisation des bassins de l'ancienne sucrerie pour l'irrigation par l'ASA de la Bièvre, la création d'un moulin de production de farine biologique par le moulin Decollogne, le développement d'une filière de valorisation du miscanthus par Bourgogne Pellets). Cette manifestation a réuni plus de 250 personnes en présence du préfet de région et de nombreuses personnalités.

Les premiers paiements des dossiers financés ont eu lieu dès mars 2010 pour environ 515 000 € pour 43 dossiers et en septembre 2010 pour plus de 3,8 M€ et 72 dossiers.

A côté des projets irrigation représentant 53% de l'enveloppe PRN sucre qui participent à la diversification des exploitations vers la production de légumes, l'enveloppe PRN a été ciblée sur les priorités fixées initialement à savoir développement des filières miscanthus, légumes, farine biologique, chanvre.

En terme d'impact sur l'emploi, le nombre d'emplois directs créés devrait être d'une quarantaine auxquels il faudra rajouter le nombre d'emplois indirects créés notamment dans les entreprises qui réalisent les travaux.



La modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE, dispositif majeur de l'axe 1 du PDRH), en régime " de croisière ", a permis l'engagement de près de 200 dossiers pour un financement de 5,5 M€ tous financeurs confondus dont 2,75 M€ du FEADER.

Le soutien au titre du plan de performance énergétique (PPE), qui pour la Bourgogne cible les investissements liés aux économies d'énergie, a concerné 64 projets (0,64 M€).

Les politiques en faveur des pratiques agro-environnementales sont regroupées principalement autour des mesures de l'axe 2 du PDRH et du plan végétal pour environnement (PVE axe 1).

Concernant les MAE, l'année 2010 se caractérise par la poursuite de la dynamique du plan bio " Horizon 2012 ". Les engagements ont été particulièrement soutenus pour la conversion à l'agriculture biologique, le nombre de conversions a été multiplié par quatre par rapport à l'an passé. La Bourgogne a largement dépassé les objectifs nationaux fixés en termes d'engagements financiers FEADER à la fin 2010.

Dans le domaine forestier, les crédits de l'État et du FEADER ont encore été principalement ciblés sur la mobilisation des bois (renforcement de la desserte forestière et compétitivité de l'exploitation forestière). Malgré un début d'année difficile du fait de très faibles dotations initiales de crédits sur le BOP 149, la mise en œuvre des crédits en 2010 a été finalement satisfaisante du fait d'un abondement des autorisations d'engagement en fin d'année. Cet abondement a été rendu possible par l'intervention du préfet de région. A noter encore le faible nombre de dossiers au titre de la mécanisation forestière (effets résiduels de la crise), ce qui a justifié le transfert d'une partie des crédits au profit de la desserte forestière,

afin de répondre à la forte demande sur ce type d'investissements.

Signalons enfin que le préfet de région a donné sa délégation au DRAAF pour les dégâts de gibier, alors que ce n'est pas sa compétence. En effet, les tensions autour de cette problématique, et surtout concernant les dégâts de sanglier, ont mené le monde agricole à une forte tension, qu'il s'agisse de dégâts aux cultures, mais aussi à ceux aux pâturages permanents. Pour ces derniers, les dégâts ont des effets sur plusieurs années, mais le dédommagement financier n'en couvre qu'une seule. La FRSEA et les FDSEA de Bourgogne ont fait remonter leurs revendications et le DRAAF a donc dû défendre les intérêts des services de l'État, entre-autres lors d'une grande réunion le 23 novembre 2010.

## **2) L'animation des filières**

En ce qui concerne les filières animales et végétales, la priorité d'intervention demeure la modernisation compétitive des exploitations, inscrite dans des démarches de progrès technique et de développement durable des productions, de la qualité des produits, en réponse à la demande de diversification de la consommation.

Les soutiens par les crédits de FranceAgriMer, qui regroupe l'ensemble des offices agricoles, ont porté sur l'animation technique des filières ainsi que des opérations d'expérimentation et de transfert. Dans la filière viticole les interventions en matière de recherche-expérimentation sont coordonnées avec les priorités pour les filières définies par la CRECEP. Pour toutes les filières la chambre régionale d'agriculture avec ses comités d'orientation joue un rôle d'animation et les inter-professions sont sollicitées pour définir les priorités en matière d'action économique de développement de la valeur ajoutée dans les filières.

Dans les filières végétales qui ont mobilisé le tiers de la dotation annuelle du contrat de projets, soit 207 000 €, les actions de recherche-expérimentation demeurent prédominantes avec 72 % d'utilisation de ces crédits, en retrait cependant de 12 points par rapport à 2009. Les précédentes opérations ont été maintenues, portant sur la préservation et la valorisation du patrimoine génétique viticole de la Bourgogne, les modes de production plus respectueux de l'environnement, la relance de la culture de la moutarde brune, la limitation des intrants et l'acquisition de références dans ce domaine. Quelques actions sont conduites enfin sur la connaissance et la lutte contre certaines maladies spécifiques à fort enjeu économique (esca-bois noir en viticulture).

Pour la filière viticole, 2010 a vu se poursuivre dans le cadre inter-régional du Conseil de bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, les actions de stabilisation des relations entre vignobles et s'engager une réflexion sur la gouvernance de la filière. N.B. : le préfet de région Bourgogne préside ce conseil de bassin, sur base des travaux assurés par la DRAAF de Bourgogne.

Les actions basées sur le développement de la valeur ajoutée ont bénéficié d'un soutien public plus conséquent en 2010. Si le concours en faveur de la production agro-biologique de plantes à parfum, aromatiques et médicinales se poursuit, une ouverture s'est faite en faveur des programmes collectifs de sensibilisation aux démarches d'agriculture durable (secteurs céréaliers et viticoles) ou d'accompagnement technique des exploitations dans leur projet de conversion vers l'agriculture biologique.

Le service régional FranceAgriMer (SRFAM) est chargé d'assurer l'instruction, la liquidation et le paiement des dossiers présentés dans le cadre de l'OCM vin (R(Ce) 479-2008) :

- aide aux programmes d'investissements des entreprises dans le secteur des vins: La région a reçu 310 dossiers pour un montant total d'aide de 21,5 Millions d'euros ;
- aide aux opérations d'enrichissement des produits vinicoles par addition de moût concentré rectifié: La région a reçu 87 dossiers d'opérateurs situés dans la moitié Est de la France (inter régionalité), qui représentent 11 594,36 HI de Moûts Concentrés Rectifiés totalisant 1,2 Millions d'euros d'aide.

Le SRFAM est aussi en charge du suivi de la collecte des céréales totalisant 3,6 millions de tonnes en Bourgogne, du suivi de la meunerie provenant de 230 000 tonnes de blé mises en œuvre, du suivi des fabricants d'aliments du bétail produisant 570 000 tonnes d'aliment, de l'établissement des cotations officielles de bovins portant sur un abattage en Bourgogne et Franche-Comté de 160 000 bêtes, et du suivi du bassin viticole Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura représentant 55 000 ha et 2,8 millions d'hectolitres.

L'aval de FranceAgriMer a comme objectif de faciliter le financement des collecteurs agréés dans le contexte règlementaire du paiement comptant des céréales en culture.

Au niveau régional, 7 coopératives et un négociant, qui représentent près de 60 % de la collecte, utilisent

cette procédure . Ce sont au total 295 billets escomptés auprès de 7 banques pour un encours moyen mensuel de 51 000 k€.

Intervention orge :

Il a été présenté 71 offres pour un total de 173 000 tonnes (14 % du national) Près de la moitié sont actuellement stockées dans 6 sites régionaux.

#### ***a) S'agissant des filières animales***

L'État a poursuivi son accompagnement des programmes d'appuis techniques aux éleveurs (80 % des crédits) ainsi que de l'animation technique nécessaire à leur mise en œuvre. L'amélioration des pratiques d'élevage demeure la thématique prédominante, avec comme items l'acquisition de références technico-économiques (hors-sol), l'adaptation des exploitations porcines au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène, la maîtrise des consommations énergétiques dans les bâtiments d'élevage, la sécurité des personnes dans les exploitations (protection lors de la manipulation des animaux), l'amélioration de la production fermière fromagère. S'agissant des démarches de segmentation des marchés, l'État va au-delà désormais du seul secteur ovin pour s'ouvrir aux filières bovine et porcine (production biologique). Les problématiques régionales des filières de bovins allaitants et de lait de chèvre constituent enfin les autres domaines d'intervention.

Dans la filière équine, les crédits État CPER ont soutenu 14 projets à hauteur de 146 k€, sur des actions de formation et d'animation de la filière ainsi que pour la promotion et la valorisation des produits d'élevage bourguignons.

Au total, près de 450 000 € ont été affectés par l'État dans le cadre du contrat de Projets en faveur des filières animales.

En complément, dans le cadre de la rénovation nationale des programmes d'appuis techniques, la filière ovine en région Bourgogne a bénéficié de la part de FranceAgriMer d'une enveloppe additionnelle de 147 150 €, voyant ainsi tripler sur une année l'effort financier de l'État. Une partie de cette dotation a aussi permis d'accompagner une quarantaine d'éleveurs dans des projets d'investissements liés à la thématique " identification électronique des animaux ", qui devraient leur permettre de renforcer la productivité de leur travail.

Quant aux cotations des Gros Bovins Entrée Abattoirs, la tension sur la filière bovine au cours de l'année 2010 a amené la DRAAF (SRFAM et SRISE (Service Statistique)) à modifier sensiblement son intervention concernant les commissions hebdomadaires qui se sont tenues de manière plénière pendant tout le dernier trimestre de l'année, amenant une charge supplémentaire pour les services et la direction de la DRAAF.

En ce qui concerne la filière forêt-bois, à noter la préparation et la validation en CAR (Comité de l'Administration Régionale) d'une stratégie régionale et d'orientations prioritaires ; la procédure en cours d'approbation de la Directive régionale d'aménagement (DRA) pour les forêts domaniales ainsi que du Schéma régional d'aménagement (SRA) pour les forêts des collectivités ; le lancement d'une nouvelle étude sur la ressource résineuse en lien avec des implantations industrielles de sciage ; la poursuite de la préparation des " Annexes vertes " au schéma régional de gestion sylvicole ; l'organisation d'une table ronde sur la diversité génétique des régénérations naturelles de douglas, ont notamment permis de mobiliser les acteurs sur les principaux enjeux et les priorités de la filière pour les années à venir.

La poursuite des actions du Parc Naturel Régional du Morvan pour la mise en œuvre de la 2ème génération de la Charte Forestière du Morvan, a permis de finaliser de nouveaux " contrats-forêt " en lien avec l'animation du " plan de développement de massif " du Haut-Folin. " . Deux nouvelles chartes ont été signées (Pays Seine-et-Tilles, Châtillonnais) et une nouvelle charte est à l'étude dans le Clunisois.

Les préoccupations liées au développement de l'utilisation de la biomasse et notamment du bois-énergie restent très présentes, notamment avec les réflexions sur la disponibilité de ressource pour le bois-énergie, ainsi que les avis élaborés par la cellule biomasse pour les projets de co-génération déposés au titre de l'appel d'offres BCIAT ; mais faute d'animation suffisante dans les territoires, le nombre de chaudières-bois installées reste encore beaucoup trop limité.

#### ***b) En matière d'aide aux investissements agroalimentaires***

L'engagement des programmes particuliers financés sur le FEAGA et mis en place suite à la restructura-

tion de certains secteurs comme le sucre ou le vin a eu un effet catalyseur sur l'émergence de projets et s'est traduit par une augmentation sensible des dossiers d'investissements aidés.

### ***c) Activité de contrôle***

Les premiers contrôles de terrain dans le cadre de la mise en marché de vins sans indication géographique avec mention du millésime et/ou du cépage ont été effectués en 2010. Une nouvelle procédure d'agrément des metteurs en marché a été mise en place pour la campagne 2010-2011, dans un périmètre d'action toujours inter-régional.

## **D) LE DÉVELOPPEMENT RURAL**

2010 a été marquée par une montée en puissance significative du volet territorial du programme de développement rural (axe 3 et LEADER).

Pour l'axe 3, le niveau de programmation a plus que doublé en 1 an, passant de 12 à 30% de la maquette de l'axe (soit de 3 à 7,4 M€ de FEADER). La DRAAF s'est fortement impliquée dans l'animation et l'appui aux DDT pour leur apporter une expertise amont et consolider les savoir-faire des agents instructeurs (4 réunions régionales en partenariat avec l'ASP (Agence de Services et de Paiements), assistance en ligne). Sur cet axe, la dynamique semble aujourd'hui enclenchée.

Pour l'axe LEADER, 2010 a été l'année du démarrage opérationnel de la programmation de l'ensemble des 9 groupes d'action locale (dernière convention signée en mars). Pour accompagner ce démarrage, la DRAAF a mis en place une journée régionale ainsi que 4 sessions de formation pour les GAL et leur service de proximité (DDT) permettant d'appréhender les règles de gestion et d'initier une instruction efficace des dossiers. La programmation est ainsi passée de 0,3 M€ à 1,5 M€ entre fin 2009 et fin 2010.

En complément de ce travail d'animation et de coordination sur le volet rural, la DRAAF a vu son rôle de service instructeur s'accroître de manière importante : environ 100 dossiers instruits et une cinquantaine de dossiers payés permettant de résorber en grande partie le retard des années antérieures.

Plus globalement, le travail de coordination régionale du programme s'est poursuivi, notamment avec l'actualisation du document régional de développement rural (version 4 du DRDR) et le lancement de la révision de maquette à l'automne : une large concertation a été initiée en lien avec les autres services de l'État, les collectivités locales, les agences de l'eau et les partenaires socio-professionnels.

Enfin l'année 2010 aura également été une année importante dans la vie du réseau rural régional : ses orientations ont été précisées et l'animation a été confiée à une structure extérieure qui a initié de nombreuses actions à poursuivre en 2011 : groupe thématiques sur la jeunesse, journée d'information, newsletter, annuaire, site Internet...

## **E) INFORMATION STATISTIQUE : 2010, ANNÉE DU RECENSEMENT DE L'AGRICULTURE**

Indéniablement, c'est le recensement agricole qui domine en 2010 l'activité du service organisé à ce titre en mode projet.

Préparation des listes d'exploitations à enquêter (23 800) dans le cadre de commissions communales initiées dès 2009, recrutement d'enquêteurs afin de constituer un réseau opérationnel et bien réparti sur le territoire régional de 100 acteurs, formation, encadrement de ces personnels, suivi de la collecte et adaptation permanente, communication, déploiement des ressources informatiques nécessaires à la saisie portable.

Le service participe au niveau national à quatre groupes de travail : préparation du questionnaire et des instructions, recrutement des enquêteurs, confection des outils et tableaux de diffusion, introduction des machines de saisie portable.

En plus des opérations annuelles de collecte et de données de synthèse, des opérations mensuelles de conjoncture, le service assure la collecte d'une enquête exhaustive auprès des scieries et des exploitations forestières, et une enquête sur l'énergie consommée et produite par les coopératives d'utilisation de matériel en commun et les entreprises de travaux agricoles et forestiers.

Au-delà des analyses annuelles sur le compte de l'agriculture et le revenu, un zoom est opéré sur l'état de la filière avicole en 2008.

Le service contribue à l'observatoire du bassin viticole Bourgogne, Beaujolais, Jura, Savoie.

Les pages d'information du site internet de la DRAAF, dans sa rubrique " La Bourgogne en chiffres " complètent au mieux le site statistique national Agreste ; elles sont régulièrement consultées.

Le service participe aux travaux de divers organismes régionaux et y remplit un rôle d'expert en tant que de besoin : Chambre Régionale d'Agriculture, Association Régionale des Industries Alimentaires, Comité Régional des céréales, INSEE (conjuncture), Agence de l'environnement (Alterre), VITAGORA .... Il accompagne le programme de l'INRA sur l'innovation dans les IAA.

Par ailleurs, le service assure les compétences DRAAF sur les Systèmes d'Information Géographique, en particulier lors de phases de crise sanitaire comme la chrysome du maïs. Il est membre actif du réseau des géomaticiens régionaux (MAAPRAT, MEDDTL) et participe à GéoBourgogne. Il soutient le groupement des DRAAF sur ces problématiques.

## **F) POLITIQUE DE L'EMPLOI**

Consécutivement à la disparition des SRITEPSA intervenue le 1er janvier 2010, la nouvelle mission emploi de la DRAAF a poursuivi un certain nombre d'activités liées d'une part, à l'emploi dans les filières et secteurs agricoles et d'autre part, de façon limitative, à la protection sociale agricole.

Si depuis le 1er janvier 2010, elle n'exerce plus la tutelle régionale sur les organismes de protection sociale agricole qui a été confiée, au niveau national, à la Mission d'audit, d'évaluation, et de contrôle des organismes de protection sociale agricole (MAECOPSA), placée auprès du Secrétariat général du Ministère de l'agriculture (Service des affaires financières, sociales et logistiques), la mission emploi a œuvré à la mise en place, auprès de la DRAAF et sous l'autorité du préfet de région, d'une cellule de veille.

Installée en juin 2010 et réunie régulièrement depuis, cette instance est chargée en particulier d'anticiper les problématiques liées à l'emploi et de suivre les entreprises en difficulté ou fragilisées en raison de divers facteurs économiques.

Elle associe, en outre, les partenaires sociaux (salariés et entreprises) ainsi que la DIRECCTE et son référent agricole.

De même et en lien étroit avec la DIRECCTE, la mission emploi a participé de façon active au déploiement, en région, de la charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur agroalimentaire. Cette action s'est matérialisée en Bourgogne par la signature d'une convention régionale qui, pour l'année 2010, porte sur un montant de 175 569€ dont 21 108€ à titre de mesures d'accompagnement.

Par ailleurs et en matière de protection sociale, alors que les secrétariats des tribunaux du contentieux de l'incapacité et des affaires de sécurité sociale du régime agricole ont fait l'objet d'un regroupement avec ceux du régime général, la mission emploi a engagé les travaux préparatoires à la mise en place, au niveau régional, d'une commission consultative régionale de levée de présomption de salariat des entrepreneurs de travaux forestiers prévue aux termes d'un décret n° 2010-1066 du 7 septembre 2010.

## **G) LA SAFER**

La direction de la DRAAF s'est largement impliquée dans son rôle de commissaire du gouvernement, réglant entre-autres de nombreux litiges, y compris en se rendant sur le terrain. Elle a bien avancé sur le rapprochement des deux SAFER de Bourgogne et de Franche-Comté, qui permettra d'importantes économies dans un fonctionnement optimisé.

## **H) LA FORMATION DES PERSONNELS DU MAAPRAT EN BOURGOGNE**

En 2010, les agents de la DRAAF ont suivi 213 jours de formation, qui correspondent à 155 demandes de formation, acceptées ou refusées.

On peut estimer à environ 2,5 % la proportion de formations ayant fait l'objet d'un refus, d'une annulation

ou d'un désistement (4 sur 155), ce qui est bien supérieur aux années précédentes. Il est à noter que 3 refus ont été comptabilisés, pour 1 annulation du fait de la structure organisatrice, ce qui n'a pas du tout la même signification : les refus qui émanent du supérieur hiérarchique sont motivés par l'inadéquation avec les fonctions exercées par l'agent d'une part, et pour des raisons de continuité du service d'autre part.

77% des agents ont suivi au moins un jour de formation dans l'année ; en moyenne 2 actions par agent, d'une durée de 1 jour.

La DRAAF s'occupe en outre d'animer et coordonner la formation continue des personnels du MAA-PRAT au niveau régional. Cette mission donne lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme régional de formation. En 2010, une centaine de sessions de formation ont été proposées, soit environ 1300 journées stagiaires dans lesquelles les personnels de l'enseignement, en augmentation par rapport à 2009, représentent 70% et les personnels des services déconcentrés 30%.

Enfin, la délégation régionale de formation continue s'occupe de l'accompagnement individuel de l'évolution des compétences des agents dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie (FPTLV) : parcours de professionnalisation, bilan de compétences, VAE, projet individuel de formation... et a suivi à ce titre, une dizaine d'agents en 2010.

## **II- PERSPECTIVES 2011**

La logistique mise en place en prévision des travaux puis du déménagement permettant le **regroupement indispensable des quatre sites de la DRAAF en un seul fin 2011** est en route. Elle mobilise beaucoup d'énergie, mais la limitation des crédits disponibles en rend la réalisation complexe.

La Bourgogne étant une des trois régions pilotes pour la **mutualisation des fonctions support**, 2011 va être une année clé pendant laquelle le DRAAF, le DRAAF adjoint et la SG vont être considérablement mobilisés afin de définir le schéma de mutualisation régional dans lequel il nous faut combiner les positions de la préfecture de région et celles du SG du MAAPRAT. Le DRAAF a désigné la SG comme chef de projet régional pour le Contrôle Interne Comptable.

Profitons-en pour signaler que la **DRAAF Bourgogne présente le plus faible taux de fonctions support de toutes les DR de cette région**. Attaquée par les services de la préfecture de région à ce sujet lors de la conférence multibop du 07 février 2011, puis lors du CAR du 24 février 2011, le DRAAF a formalisé sa réaction par lettre à Madame la préfète de région en date du 02 mars 2011.

### **A) FORMATION AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES**

Mise en place de la réforme de la voie professionnelle dans les secteurs du service aux personnes et aux territoires et du cheval,

Adoption et mise en œuvre du projet régional de l'enseignement agricole,

Implication dans le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.

### **B) ALIMENTATION, SANTE DES ANIMAUX ET DES VEGETAUX**

Le SRAI occupant un site à Beaune (ex SRPV) et un à Dijon, une de ses priorités sera l'organisation de son regroupement dans le cadre de la future implantation de la DRAAF afin de poursuivre ses activités durant les périodes de travaux et de déménagement. En particulier celles, notamment les expérimentations sur vignes et cassis, effectuées par le pôle mutualisation qui devra quitter Beaune où était hébergé, depuis plus de 70 ans, le SRPV.

Dans le contexte de la réforme de l'administration territoriale de l'État, il sera nécessaire de conforter les actions de coordination, d'harmonisation et d'échanges techniques pour faciliter la mise en œuvre par les DD(CS)PP des instructions de la DGAI. Des inspections, physiques et documentaires, relatives à la pharmacie vétérinaire et à la protection des animaux de rente, seront réalisées par des agents du SRAI

dans les 4 départements bourguignons.

Les efforts dans le domaine de l'assurance qualité se poursuivront tant en interne afin que le SRAI puisse satisfaire à l'audit de fin d'année, qu'en appui des DD(CS)PP dont une partie des cadres connaît peu cette démarche. En liaison avec ces dernières, l'opérationnalité des plans d'urgence devra être accrue par la formation des équipes et la réalisation d'exercices.

La mise en place du passeport phytosanitaire Zpd4 à la filière bois et plants de vigne va entraîner une réforme de l'organisation du SRFAM pour organiser cet échelon supplémentaire de traçabilité des produits.

### **C) ÉCONOMIE AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET FORESTIÈRE**

En compléments de l'activité classique, l'année 2011 sera notamment marquée par la mise en place des bassins laitiers, les premières réflexions sur l'élaboration d'un programme régional d'agriculture durable (PRAD) dans le secteur agricole et du plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), les premières discussions sur la nouvelle PAC après 2013 avec l'évolution de l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel).

Le suivi des productions agricoles au sein du SRFAM poursuit durant 2011 la modernisation de ses outils, notamment la dématérialisation croissante de l'enregistrement des données de collecte céréalière, de la meunerie et des aliments du bétail. La filière bovine en Bourgogne verra par ailleurs quelques évolutions dans le suivi des prix lors de la réforme du système français des cotations, vaste projet mené au niveau national et concernant tous les bassins d'élevage. Enfin l'expérimentation de Crop Progress, système de collecte et de traitement de l'information sur l'état des cultures (blé tendre, orge, maïs, colza) expérimentée en Bourgogne en 2009 devrait passer en version opérationnelle avec traitement des données par FranceAgriMer.

### **D) DÉVELOPPEMENT RURAL**

L'année 2011 sera consacrée notamment à la révision de la maquette FEADER 2007-2013 ainsi que la modification du document régional de développement rural (DRDR) de façon à optimiser l'utilisation des crédits. Le travail de coordination se poursuivra et il faudra notamment veiller à la bonne fluidité dans le travail d'instruction, de programmation et de paiements des dossiers de demande de subventions de plus en plus nombreux sur les axes 3 et 4. Il est également prévu d'organiser une première réunion avec les présidents de GAL.

Réseau rural régional : les actions à poursuivre en 2011 sont notamment les groupes thématiques sur la jeunesse, la journée d'information, la newsletter, l'annuaire, le site Internet...

### **E) STATISTIQUES**

Le recensement de l'agriculture continuera à mobiliser le service : fin de collecte, qualité de la donnée et appariements et enfin et surtout analyse et diffusion des données, typologies, atlas, ....(L'agriculture bourguignonne sera passée au crible !)

Le suivi du plan Ecophyto 2018 génère un programme d'enquêtes sur les pratiques culturales : viticulture en mai-juin, grandes cultures en fin d'année.

### **F) POLITIQUE DE L'EMPLOI**

Installation de la commission consultative régionale de levée de présomption de salariat des entrepreneurs de travaux forestiers prévue aux termes d'un décret n° 2010-1066 du 7 septembre 2010. Elle est envisagée en début d'année 2011, pour en permettre son fonctionnement immédiat.

### **G) SAFER**

L'assemblée générale de fusion des SAFER de Bourgogne et de Franche-Comté est prévue le

28 juin 2011.

#### **H) FORMATION DES PERSONNELS DU MAAPRAT EN BOURGOGNE**

Première édition du document régional de formation en cours d'élaboration : concerne tous les agents du MAAPRAT, ou porteurs d'une mission MAAPRAT en Bourgogne. Bilan 2010 et orientations stratégiques pour 2011.

Mutualisation des formations transverses : la DRAAF, tout en gardant la responsabilité des formations transverses pour les agents du MAAPRAT, participe à la mutualisation régionale notamment en se positionnant comme chef de file associé des formations " développement durable " et " management ".



# DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

**Directeur : M. Bruno CHAUFFERT-YVART**

Adresse : 39-41 rue vannerie 21 000 Dijonnaise

Tél : 03 80 68 50 00

Site internet : [www.culture.gouv.fr/bourgogne](http://www.culture.gouv.fr/bourgogne)

Effectif : 90 ETP DRAC/SDAP au 31/12/10

BOP 175 : 18 800 M€ (AE engagées et affectées) – 12 720 M€ (CP)

BOP 131 : 8 281 M€ (AE) - 8 294 M€ (CP)

BOP 224 dont fonctions supports : 5 136 M€ (AE) – 4 876 M€ (CP)

BOP 186 : 71 M€ (AE) – 71 M€ (CP)

## I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

Service déconcentré du ministère de la culture et de la communication placé sous l'autorité du préfet de région, la direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère en l'adaptant au contexte régional. Dans ce cadre, elle :

- étudie, conserve, valorise le patrimoine,
- soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres,
- favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique,
- contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente,
- vise à l'accès de tous à la culture et à l'art,
- diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

### A) L'ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE

#### 1) Les monuments historiques

##### a) Protection

Au cours de l'année 2010, la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), commission composée de fonctionnaires, d'élus, de personnalités qualifiées et de représentants d'associations, chargée de donner un avis au préfet de région sur les demandes de protection d'édifices au titre des monuments historiques, s'est réunie deux fois. L'avis porte sur l'intérêt d'art et d'histoire des édifices. Sur les 12 dossiers examinés, 2 ont été refusés, et 1 ajourné; 3 ont abouti à l'extension d'une protection existante et 6 ont reçu un avis favorable entraînant de nouvelles protections. Sept dossiers ont été présentés à la Commission Nationale des Monuments Historiques, dont 5 ont reçu un avis favorable.

La Délégation Permanente s'est réunie en 2010, et a examiné 35 dossiers, dont 11 ont reçu un avis favorable à la présentation devant la CRPS, 19 ont reçu un avis défavorable, 4 ont été ajournés pour recueil d'informations complémentaires, 1 a reçu un avis d'actualisation de la protection sans passage devant la CRPS.

Six dossiers ont été présentés devant la commission nationale des monuments historiques, chargée de donner au ministre un avis sur les demandes de classement, dont 4 ont reçu un avis favorable.

Quinze arrêtés de protections ont été signés.

Au 31 décembre 2010, 89 dossiers sont en attente de présentation: 30 à la délégation permanente de la CRPS, 41 à la CRPS, 18 à la CNMH. La tendance est donc à une diminution du nombre des dossiers en attente.

La reprise des données documentaires dans le nouveau logiciel de gestion Agrégée, à partir de juillet 2010, et en voie d'achèvement. La mobilisation importante qu'elle a nécessité au sein du service explique le nombre réduit de C.R.P.S.

Autre priorité ministérielle, la révision des protections anciennes, donne lieu à des présentations régulières de dossiers en CRPS. Elle s'effectue dans quatre directions : la mise en conformité juridique, la délimitation précise, la révision de l'intérêt de l'immeuble protégé compte tenu de l'évolution de la doctrine, et la mise en cohérence de la protection pour un même immeuble ou un même ensemble immobilier.

### ***b) État sanitaire***

Le Ministère de la Culture a demandé que soit réactualisé, pour fin 2011, l'état sanitaire des monuments historiques (réactualisation effectuée tous les cinq ans). Cet état sanitaire permet d'évaluer les besoins et de prioriser les crédits d'intervention. Il constitue le premier critère de subvention et repose à la fois sur l'état du monument à un instant précis et sur la vitesse des dégradations. Une méthodologie a été mise au point pour examiner les 2160 monuments protégés de Bourgogne et les premières réunions ont eu lieu avec les STAP.

Un vademecum des critères de subvention a été rédigé par la DRAC et a fait l'objet d'une présentation aux préfets de région et aux préfets de départements lors des réunions de programmation 2011. Il est prévu d'assurer une diffusion large de ce documents auprès des propriétaires, afin de contribuer à la transparence de la politique de l'État en matière de subventions.

### ***c) Travaux***

L'année 2010 voit se poursuivre la réforme des monuments historiques en matière de restitution de la maîtrise d'ouvrage aux propriétaires. L'accompagnement de cette restitution réside le contrôle scientifique et technique de l'État, qui apporte son expertise aux maîtres d'ouvrage en amont des travaux (porté à connaissance, élaboration des cahiers des charges des études) et en cours de travaux (suivi de chantier); Ce contrôle est réalisé conjointement par la conservation régionale des monuments historiques et par les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine.

Concernant les monuments appartenant à l'État, on signalera la poursuite de la restauration de la tour sud de la cathédrale de Sens et la restauration du baldaquin baroque de Servandoni, principal ornement du chœur de cette cathédrale, dont la dorure d'origine a fait l'objet d'un travail minutieux de dégrasage. A Nevers le projet de restauration du clocher de la cathédrale, qui consiste en une dépose de la statuaire d'origine altérée à l'intérieur du clocher et en son remplacement par des copies plus ou moins librement interprétées selon leur état de dégradation, a fait l'objet d'une présentation en commission nationale des monuments historiques pour un débat de doctrine. Sa validation a permis le lancement de l'appel d'offres en vue du démarrage des travaux en 2011. A Dijon, la restauration des intérieurs a été parachevée par la pose de lustres contemporains réalisés par Matali Crasset, sur la base d'un cahier des charges réalisés en concertation avec l'affectataire.

A Cluny, plus d'une dizaine de chantiers ont été menés dans le cadre du schéma directeur établi par l'architecte en chef, avec l'accompagnement d'un comité scientifique. Sous maîtrise d'ouvrage de l'État (DRAC), par mandat du Centre des Monuments Nationaux, les travaux sur les vestiges du grand et du petit transept de l'église abbatiale se sont achevés et les chantiers des travées sud-est de la nef et de la salle capitulaire ont démarré. Le nouvel accueil du CMN a été inauguré dans le palais Gélase. L'ENSAM, de son côté, a achevé la restauration de la toiture de l'aile sud-est des bâtiments conventuels et de la galerie Est du cloître. La commune de Cluny a réalisé les aménagements des espaces publics situés sur l'emprise de la grande église et de la grande cour de l'abbaye.

Parmi les autres grands chantiers, on peut signaler la poursuite des travaux sur le prieuré de la Charité-sur-Loire (CPER), dans le cadre du schéma directeur d'aménagement du site abbatial, engagé en 2008. Cette nouvelle phase a porté sur la restauration de l'enveloppe de l'aile nord du prieuré et sur le jardin du cloître.

125 chantiers de restauration de monuments historiques n'appartenant pas à l'État ont été subventionnés, pour un montant global de travaux de 3,5 M euros, dont la part État est de 1,15 M. L'année 2010 est caractérisée par la poursuite des chantiers de restauration engagés en 2009 au titre du plan de relance de l'État, notamment sur les églises de Saint-Julien-du-Sault, Joux-la-Ville, Thoisy-le-Désert.

#### **d) Autorisations, permis de construire**

Au cours de l'année 2010, la CRMH a instruit 63 permis de construire (sur immeubles inscrits), et 47 autorisations de travaux (sur édifices classés)

En outre, 66 compte-rendus de chantiers ont été réalisés par les agents de la CRMH, dans le cadre, notamment, du contrôle scientifique et technique.

#### **e) Dossiers fiscaux et juridiques**

Les propriétaires privés de monuments historiques ouverts à la visite ont la possibilité d'obtenir une exonération des droits de mutation à titre gratuit (successions, donations). 9 conventions sont actuellement en vigueur, et 6 sont en cours d'instruction. L'intérêt de ces conventions est d'inciter les propriétaires à fournir une véritable offre touristique et de permettre la conservation en place d'objets mobiliers liés à l'histoire de l'édifice et au parcours de visite.

## **2) L'archéologie**

#### **a) Archéologie préventive**

Le nombre de dossiers d'utilisation du sol dont a été saisi réglementairement la DRAC (SRA) montre, avec un peu plus de 300 dossiers reçus en 2011, une stabilisation, voire une légère reprise de l'activité en matière d'aménagement du territoire (pour mémoire, près de 300 dossiers reçus en 2009, un peu moins de 400 en 2008, et un peu plus de 500 en 2007). On notera une baisse sensible du nombre de dossiers soumis à étude d'impact (carrières) et de créations de ZAC tandis qu'il y a, semble-t-il, une réelle reprise en matière de permis de construire (232 dossiers reçus, soit le même nombre qu'en 2008, et + 15% par rapport à 2009), et de permis d'aménager (lotissements : 30 dossiers reçus, pour 21 en 2009, et 47 en 2008).

Le taux global de prescription de diagnostics sur les dossiers instruits est en légère augmentation par rapport à 2009 (17,7 % en 2010, pour 14,5 % en 2009), en raison toujours du type de dossiers traités : ils concernent pour l'essentiel des secteurs en mutation où le potentiel archéologique est fort et les surfaces à aménager importantes : périphérie des zones urbaines concernées par la création de ZAC, et la réalisation de lotissements (Dijonnais principalement et, dans une moindre mesure, agglomération de Chalon, périphérie de Nevers) ; tracés linéaires (branche Est de la LGV); vallées où se concentrent les exploitations de granulats (Yonne principalement, mais aussi Côte d'Or). Sur les 54 diagnostics prescrits en 2010, 30% concernent ces dossiers, ainsi que quelques dossiers plus ponctuels portant sur de grandes emprises (projet de centrale de cogénération à Sardy-lès-Epiry dans la Nièvre, lotissement industriel à Chichery dans l'Yonne). Les 70 % restants concernent des aménagements plus modestes, localisés sur ou à proximité immédiate de sites archéologiques identifiés -en zone rurale, et dans les centres urbains anciens (Autun, Sens, Dijon, Chalon, Nevers...).

De façon prospective et en dehors de travaux d'infrastructures de transports, on peut s'attendre à un resserrement des projets d'aménagements sur des secteurs urbains occupés anciennement, tandis qu'émergent, en zone rurale et sur de grandes emprises, des projets liés aux nouvelles énergies (centrales photovoltaïques notamment) dont l'impact sur le sous-sol archéologique est susceptible d'être limité par des adaptations techniques qui restent à affiner par les aménageurs concernés.

Le nombre de prescriptions édictées dans l'année 2010 (50 diagnostics, 4 diagnostics à Autun; 19 fouilles) reste compatible avec la capacité d'intervention opérationnelle annuelle de l'INRAP et du service archéologique municipal d'Autun pour les diagnostics et de réponse des opérateurs pour les fouilles; cette évaluation tient compte d'un " stock " moindre d'opérations de diagnostic en attente de réalisation, et également, de décisions de certains aménageurs de ne pas poursuivre leur projet. Cependant, l'irruption de dossiers " urgents " à forte emprise est toujours susceptible de mettre en danger le calendrier d'intervention de l'INRAP, qui a montré, en 2010, sa capacité de mettre en place les opérations de diagnostics dans des délais conformes aux demandes des aménageurs. Il en va de même pour

certaines fouilles qui devaient intervenir dans un cadre spécifique très contraints (3 fouilles sur le tracé du tramway à Dijon, 1 fouille sur l'emprise de la ZAC de Clair Bois à Bressey-sur-Tille).

Les résultats des diagnostics réalisés en 2010 concernent toutes les périodes de l'occupation humaine de notre région, du Néolithique au Moyen Âge. Les diagnostics sont réalisés par l'INRAP et, pour le territoire de la commune d'Autun, par le service archéologique municipal, seul service de collectivité agréé en Bourgogne.

En zone rurale, on retiendra le diagnostic de la première moitié du parc d'activités de l'est dijonnais (PAED), sur 95 ha, qui a livré une vingtaine de zones d'occupation protohistoriques et antiques; dans la plaine proche de Genlis, le diagnostic qui a débuté en novembre sur le tracé de la 2e phase de la LGV Rhin-Rhône a déjà livré de vastes surfaces occupées aux mêmes périodes. Dans l'Yonne à Vinneuf, le diagnostic préalable à l'ouverture d'une carrière a révélé des éléments d'habitats de l'Âge du Bronze répartis sur une surface de plus de 5 ha. Dans la Nièvre, le diagnostic mené sur les 40 ha de la ZAC du Four à chaux à Decize a mis au jour 18 sites archéologiques dont deux font l'objet d'une prescription de fouille préventive (nécropole de l'Antiquité tardive ; enclos funéraires de l'Age du Fer). A Granges (71), un diagnostic préalable à un projet de lotissement a mis en évidence, sur une partie du terrain d'assiette du projet, les vestiges bien conservés d'une partie de ce qui a longtemps été considéré comme une agglomération antique, et qui pourrait être un vaste et riche établissement rural proche de la ville de Cabilonnum (Chalon).

Les diagnostics préalables à des ouvertures ou extensions de carrières s'avèrent souvent positifs, comme à Meulson (nécropole du deuxième âge du Fer) et à Rouvres-en-Plaine (extension d'un village du haut Moyen Âge) en Côte d'Or et sont suivis de fouilles. A Perrigny-sur-Armançon (89), un important projet de carrière sur environ 100 ha donne lieu à un diagnostic en plusieurs tranches : ont été mis en évidence un tronçon de la voie antique Dijon / Sens, via Alésia, à proximité d'un passage à gué de l'Armançon, avec aménagements de bordure de voie en zone inondable ; dans la vaste zone boisée contiguë, les études documentaires et la prospection pédestre archéologique, préalables aux sondages de diagnostic, ont d'ores et déjà montré la présence de voies antiques et médiévales et de structures qui devront être identifiées lors de la phase des sondages du terrain.

D'autres diagnostics réalisés en 2010 (Beaune, contournement routier et ZAC des Cerisières; lotissements de Chevigny-Saint-Sauveur; tronçon Moiry-St Pierre-le-Moutier de la RN7 dans la Nièvre) ont certes livré des vestiges protohistoriques ou antiques : mais le caractère diffus ou le mauvais état de conservation des vestiges ont conduit à ne pas prescrire de fouille.

Dans d'autres cas, le projet d'aménagement initial a pu être modifié, au terme de négociations avec l'aménageur, afin de préserver le site mis en évidence, tout en évitant au maître d'ouvrage de supporter le coût d'une fouille préventive (cimetière d'Aignay-le-Duc, gravière G.S.M. de Marliens/Rouvres-en-Plaine ; centrale photovoltaïque de Decize, site antique dans l'emprise du Domaine du Grand Bois à Gimouille dans la Nièvre ; habitats antiques et médiévaux à Malay-le-Grand ).

En zone urbaine actuelle, on notera à Sens (boulevard du 14 Juillet), immédiatement au sud du castrum romain, la mise au jour d'un secteur artisanal antique, notamment métallurgique, à plus de 2m sous le niveau actuel ; des mesures techniques devraient permettre de préserver ces installations.

A Nevers, deux diagnostics ont concerné des secteurs de faïenceries ; le premier, rue Gonzague, a permis de délimiter en négatif les limites des installations artisanales ; le second, rue du Singe, a révélé des vestiges associés à l'activité de la faïencerie des Trois Mores et de la Manufacture Royale ; ces derniers ont fait l'objet de mesures conservatoires.

A Autun, deux diagnostics réalisés par le service archéologique municipal ont mis en évidence des vestiges de la capitale des Éduens : l'un, réalisé à proximité de l'amphithéâtre antique avant la construction d'un pavillon, a ouvert une fenêtre sur une aire artisanale et un habitat des 1er - IIIe s. ap. J.-C. et sera suivi d'une fouille préventive financée par le fonds national pour l'archéologie préventive (FNAP) ; l'autre concerne un hectare en plein cœur de la ville antique et actuelle, sur le parking de l'Hexagone (boulevard F. Latouche) où la Ville envisage la construction d'une médiathèque-bibliothèque et d'une maison de la petite enfance : le diagnostic, commencé en 2010, a révélé une stratigraphie récente complexe, et la présence de bâtiments antiques de fort statut ; une seconde phase de diagnostic complétera ces informations avant l'été 2011.

13 fouilles ont été réalisées en 2010, dont 7 ont été menées par l'INRAP et 6 par d'autres opérateurs agréés pour la réalisation de fouilles préventives : Archeodunum (2 fouilles), Evéha (2 fouilles), Centre

d'études médiévales .d'Auxerre (2 fouilles)

Deux d'entre elles, dans la Nièvre, sont liées à des travaux de restauration de monuments historiques : fouille partielle sur les vestiges des deux anciens cloîtres de la Chartreuse de Basseville à Pousseaux (site privé – fouille INRAP); fouille préalable à l'aménagement du cloître du prieuré de La Charité-sur-Loire (fouille CEM).

En Côte d'Or, la société Archeodunum a achevé la fouille d'un site rural de l'âge du Fer sur l'emprise du centre de stockage de déchets ultimes de Vic-de-Chassenay. A Dijon, sur le tracé du futur tramway, 3 opérations de fouille préventive réalisées par l'INRAP ont permis de documenter les fortifications médiévales et modernes : ancienne porte des Godrans (place Saint-Bernard), tour d'eau du Suzon (boulevard de la Trémouille), ancienne porte Saint-Nicolas (place de la République). L'INRAP est également intervenue à Bresse-sur-Tille, pour fouiller un petit habitat rural groupé, à architecture en matériaux périssables, d'époque antique. A Meursault, la fouille de la léproserie (fin XIIe-début XIIIe s.), menée par la société Evéha en préalable à la construction d'un bâtiment neuf et à la restauration des bâtiments médiévaux, a révélé les substructions inattendues d'une ancienne salle des malades de grande dimension.

Dans l'Yonne, trois fouilles ont concerné des secteurs urbains ou d'habitat groupé anciens. La première, conduite par le groupement d'opérateurs Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre/Archéodunum s'est déroulée en préalable à la construction de logements sociaux à Auxerre, Place des Véens; elle a permis d'aborder notamment les questions relatives aux origines de l'occupation urbaine de la ville, dans ce secteur situé immédiatement au sud du castrum romain. La fouille a révélé une importante zone artisanale de fabrication de chaux (9 fours de grande dimension), datée du IIIe siècle de notre ère, devenu ensuite un espace nivelé et ouvert, pourvu d'un système d'évacuation des eaux sous la forme d'un profond fossé-canal, creusé à partir des XIe-XIIe siècles et qui fonctionne jusqu'au bas Moyen Age. Au sud de ce fossé, un cimetière de 90 sépultures, daté des XIIIe et XIVe siècles, pourrait correspondre à la zone funéraire de la maladrerie de Sainte Catherine. Conduite par l'INRAP à Saint-Moré, la seconde a permis de documenter le développement d'une partie de l'agglomération antique le long de la voie d'Agrippa, dès le Haut Empire. La fouille a permis de définir, à travers l'étude d'une stratigraphie riche et complexe, l'organisation d'un quartier de l'agglomération, où ont fonctionné plusieurs ateliers métallurgiques et ses nombreuses transformations sur une période relativement courte (I, IIème siècles ap. J.-C.). A Saint-Va-lérien enfin, la troisième opération faisait suite à un diagnostic réalisé en février 2010. La fouille, confiée à la société EVEHA, a porté sur une partie de l'agglomération antique, en l'occurrence sur un quartier artisanal présentant plusieurs ensembles d'ateliers de tuiliers antiques. L'organisation spatiale de ce quartier complète les données déjà obtenues lors des fouilles réalisées dans ce secteur en 2009.

En Saône-et-Loire, l'exploitation d'une carrière à Gueugnon a nécessité la réalisation d'une fouille préventive, intégrée depuis longtemps dans le processus d'exploitation. L'aménageur a fait appel à la société Archeodunum qui, après avoir œuvré sur le terrain pendant 3 mois, poursuit aujourd'hui son travail par l'analyse et la synthèse des données recueillies (nécropole à incinérations de l'Age du Bronze final, établissement médiéval à bâtiments sur poteaux en bois). L'opération de fouille préventive la plus importante, réalisée par l'INRAP, s'est déroulée à Autun, aux limites de la ville intramuros, à côté de la Porte d'Arroux, en préalable à la construction de logements par l'OPAC de Saône-et-Loire (prise en charge de la fouille par le FNAP). Elle a permis d'observer et d'étudier pour la première fois sur près de 4000 m<sup>2</sup> les premières occupations dans la ville créée par l'empereur Auguste au détriment de Bibracte (Mont-Beuvray). Achevée sur le terrain pendant l'automne 2010, la fouille a cédé la place aux études, en cours, qui promettent de renouveler profondément nos connaissances sur la naissance de la ville.

Financé sur crédits centraux du ministère de la Culture, le bâtiment du Centre de Conservation et d'Étude du mobilier archéologique, à vocation régionale, adossé au centre de recherches de Bibracte, est sorti de terre en 2010, avec une livraison prévisionnelle à la DRAC à la fin du printemps 2011.

### ***b) Archéologie programmée***

La recherche régionale est déclinée depuis quelques années sur trois grands axes qui correspondent aux spécificités régionales en matière de patrimoine archéologique :

**la Préhistoire ancienne**, avec les recherches de terrain de grande qualité menés sur les occupations paléolithiques des Grottes d'Arcy-sur-Cure (89)– Grotte du Bison et Grande Grotte ; dans cette dernière, le relevé d'art rupestre s'est poursuivi sur la " Frise rouge " : son interprétation montre d'évidentes similitudes avec des panneaux étudiés précédemment, lesquelles permettent d'avancer l'hypothèse d'une même " main " œuvrant à plusieurs endroits de la grotte. Du même axe relèvent les travaux menés sur le nouveau site de la Grotte de la Verpillère II à Mellecey (71), où une occupation néandertalienne est

désormais bien attestée (avec faune et industrie lithique), se développant sur la terrasse qui précède la cavité. Pour la préhistoire récente (néolithique), l'année 2010 a été consacrée à la finalisation des manuscrits de monographies portant sur des sites de références, dans le cadre du projet collectif de recherches (PCR) sur les pratiques funéraires entre 4500 et 4000 avant J.-C. dans la vallée de l'Yonne (publications prévues dans différentes revues spécialisées au cours de l'année 2011). Dans le même temps, un nouveau PCR a été mis en œuvre par des chercheurs de l'UMR ArtHéhis sur les nécropoles néolithiques et protohistoriques fouillées entre 1983 et 2008 sur la commune Passy, dans l'Yonne : ce projet a pour ambition de publier, à l'horizon 2013, une monographie sur l'un des sites funéraires néolithiques emblématiques de l'est de la France ;

**la Protohistoire récente** et le phénomène des oppida : sur le site majeur de Vix, les équipes universitaires française, suisse et autrichienne se concentrent sur les fortifications de l'oppidum, particulièrement impressionnantes et sur l'habitat princier situé sur le plateau du Mont Lassois ; en 2010, ces chercheurs se sont largement consacrés à l'achèvement d'une première publication monographique (env. 750 p. en 2 volumes) des résultats acquis durant les précédents programmes. A Bibracte sur le Mont Beuvray, 7 chantiers étaient ouverts cette année, dans le cadre du programme triennal en cours. Les recherches concernent l'urbanisme dans toutes ses formes : fortification interne du sommet du Porrey, centre urbain avec son forum précoce, quartiers artisanaux, grande plateforme érigée avant l'époque augustéenne -PC 14, installations sans doute culturelles du sommet du Theurot de la Roche, sans oublier la minière de la Pâturage des Grangerands, dont on sait désormais qu'a été extrait, dans la 1ère moitié du 1er s. av. J.-C., un minerai polymétallique (cuivre, étain, zinc et plomb). Le programme de prospections sur l'environnement de Bibracte s'est poursuivi, intégrant un volet sur les ressources minières, élargi aux aspects de pollutions actuelles. Un sondage limité, à proximité des sources de l'Yonne, a par ailleurs fourni des datations complémentaires sur une occupation qui s'étend sur près de 120 ha : à 3 km à vol d'oiseau du mont Beuvray, il s'agit d'une sorte d'agglomération ouverte, liée à l'oppidum dont elle est contemporaine au 1er s. av. J.-C.. A Alésia enfin, le programme de recherche franco-italien (Universités de Bourgogne, de Paris I et de Basilicate) sur les sanctuaires porte désormais sur deux lieux de cultes : le grand sanctuaire gallo-romain périphérique d'Apollon Moritasgus à l'extrémité orientale du mont Auxois où la fouille a été étendue à la partie thermale et au portique monumental en contrebas du fanum octogone ; un petit ensemble cultuel au cœur de la ville antique, à " en Surelot ".

**la période médiévale** : les approches pluridisciplinaires engagées sur le site médiéval déserté (XIVe siècle) de Saint-Martin-du-Mont se sont poursuivies, mettant en évidence des installations artisanales plus anciennes (fabrication de chaux au Xe siècle), à mettre peut-être en relation avec des étapes de chantiers de l'abbaye de Saint-Seine, située à quelques kilomètres. Les autres travaux en cours concernent des édifices religieux : l'étude de la crypte de la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre s'est achevée en 2010 ; elle prend place dans une étude de l'ensemble de l'édifice menée depuis 2002. Relevés d'élévations et sondages ont en particulier permis de mieux saisir le fonctionnement de cet espace particulier (accès) et d'alimenter la réflexion en matière d'évolution des pratiques liturgiques entre le XIe et le XIIIe siècle. L'originalité du plan de la crypte, avec une seule chapelle d'axe, doit être soulignée, comme sa vaste dimension qui permet de situer la cathédrale d'Auxerre parmi les édifices majeurs des premières cathédrales romanes de France. Enfin, les recherches archéologiques reprises depuis 2006 dans l'abbaye de Cluny à l'occasion de la restauration et de la mise en valeur de l'édifice, ont connu un premier aboutissement avec l'organisation de colloques célébrant le 1100e anniversaire de la fondation de l'abbaye (910-2010) et avec la synthèse des derniers travaux archéologiques menés sur le sanctuaire de Cluny II et ses annexes ; un nouveau programme de recherche débutera en 2011 autour des premières constructions de l'abbaye

### **c) Valorisation**

Les résultats scientifiques obtenus dans trois des régions traversées par la Loire (Bourgogne, Centre, Pays de la Loire) ont été fédérés dans le cadre d'une exposition itinérante, " La Loire, dessus... dessous " dont la première étape a été organisée au Musée de Cosne-Cours-sur-Loire (septembre-décembre 2010), avec la participation active du SRA. Cette exposition s'inscrit dans les objectifs de valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager du plan " Loire grandeur nature ".

La collection " Archéologie en Bourgogne ", initiée par le service régional de l'archéologie, s'est enrichie en 2010 de quatre numéros portant sur des sites de la région :

L'Abbaye de Cluny (71) n° 19 ; consacrée aux recherches archéologiques récentes et en cours sur l'Ab-

baye, cette publication, destinée au grand public et distribuée gratuitement, accompagne à sa mesure les célébrations du 1100e anniversaire de la fondation de l'abbaye ;

Les prospections archéologiques dans les forêts du châillonnais (21) n° 20, rendent compte des travaux pilotés par un membre du SRA ;

La Place Saint-Pierre à Auxerre (89) n° 21 présente les résultats d'une fouille préalable à la construction d'une crèche, menée par le Centres d'Études Médiévales en 2006-2007 ;

L'agglomération antique de Saint-Valérien (89) n° 22 , consacrée à la première fouille menée sur l'agglomération antique (fouille de la société Evéha – 2009).

Trois jeux de panneaux ont été élaborés parallèlement aux plaquettes, destinés à des expositions temporaires (Auxerre, Musée de Châtillon,...).

L'ensemble des plaquettes est consultable sur le site de la DRAC de Bourgogne.

### **3) L'action de l'état en faveur des musées**

En 2010, la DRAC a soutenu un ensemble d'actions significatives et structurantes dans le domaine des musées de France, dans le cadre de critères déterminés par la loi sur les musées de janvier 2002, en privilégiant les plus petites structures (effet de levier) et les territoires ruraux.

88 dossiers de demandes de subvention ont été réceptionnés en DRAC relevant des dispositifs : expositions temporaires et catalogues (48), informatisation et numérisation (7), service pédagogiques et culturels des musées (33). 58 d'entre eux ont été retenus (soit 65,51 %) et 30 ont fait l'objet d'un refus.

Concernant les procédures d'expertise dans les domaines de la conservation, de la restauration et des acquisitions, 75 dossiers représentant des objets ou lots d'objets ont été instruits.

L'activité est proportionnelle au nombre de musées. Les départements de Côte d'Or, avec 21 musées de France, et de Saône-et-Loire avec 25 musées, présentent l'activité la plus importante. Les départements de la Nièvre (12 musées) et de l'Yonne (11 musées) restent moins présents. En effet, sur les 88 dossiers arrivés en DRAC, 14 provenaient de musées de la Nièvre et 6 de l'Yonne. De manière générale cependant, la faiblesse de réception des dossiers est symptomatique de l'état de fragilité structurelle et fonctionnelle de nombre de musées dans le département de l'Yonne.

#### **a) Expositions temporaires et catalogues**

De nombreuses expositions accompagnées de catalogues, et des publications ont fait l'objet d'un soutien. 47 dossiers de demandes de subventions pour expositions et publications ont été reçus en DRAC. 25 ont été retenus, soit 53 %. Au total, 18 musées sur les 70 musées de France de Bourgogne, ont été aidés (0,182 M€).

- Pour la Saône et Loire : le musée de Cluny (édition de l'ouvrage de référence sur la sculpture civile médiévale dans le cadre de Cluny 2010 et obtention du label d'exposition d'intérêt national), le musée de Solutré (exposition et catalogue " Mythique Préhistoire, idées fausses et vraies clichés "), le musée Niepce de Châlon (programmation annuelle d'expositions photographiques) ;
- Pour la Côte d'Or : le musée du Pays chatillonnais ainsi que le musée archéologique, le musée des beaux-arts, le musée de la vie bourguignonne de Dijon, avec notamment les expositions, " Bourgogne en coiffe ", " Sesterces, deniers, oboles : une collections d'images monétaires " ou encore " Messagerie de Simon Morley " ;
- Pour la Nièvre : cinq expositions temporaires assorties de publications pour les quatre musées de Clamecy, Château-Chinon, Cosnes-Cons-sur-Loire et Nevers (pour l'archéologie, l'importante exposition sur la " Loire sens dessus dessous, archéologie d'un fleuve " a bénéficié aussi du soutien et de l'expertise scientifique du service régional de l'archéologie) ; pour le domaine industriel, l'exposition photographique sur les mineurs chinois à La Machine) ;
- Pour l'Yonne : sur les 11 musées de France, seul le musée de Sens a bénéficié de subventions de la DRAC pour deux expositions modernes et contemporaines.

Les programmations subventionnées ont couvert des champs de compétences et de sujets divers et des chronologies variés allant de la Préhistoire à l'art contemporain.

#### **b) Acquisitions**

En 2010, le FRAM a permis l'acquisition de collections destinées à compléter celles des musées de France. Douze musées ont pu s'enrichir de pièces significatives (24 objets ou lots d'objets) qu'ils n'auraient pu acquérir sans cette aide. Les quatre départements ont été concernés : pour la Côte-d'Or, deux musées de Dijon ; pour la Nièvre, les musées de Clamecy et de Cosnes-Cons-sur-Loire ; pour la Saône-et-Loire, le musée Niepce (album photographiques) et le musée Denon de Chalon (estampes et ouvrages), les musées de Mâcon, Cluny et Paray-le-Monial, enfin l'Ecomusée du Creusot ; pour l'Yonne, le musée de Vézelay (dessins du Corbusier). Le financement FRAM s'est fait sur le mode de la parité d'enveloppe entre l'État DRAC et le Conseil Régional (soit 0,086 M€ chacun).

#### **c) Conservation et restauration**

Des campagnes de conservation et de restauration ont été organisées à la suite des commissions scientifiques interrégionales de Bourgogne et Franche-Comté organisées par la DRAC. Ainsi, en 2010, 55 dossiers d'intervention sur objets ou lots d'objets ont été instruits par la Commission. Douze musées ont bénéficié de subventions (0,100 M€).

Pour la Saône et Loire, ont été aidés les musées Denon et Niepce de Chalon-sur-Saône pour la poursuite des programmations annuelles de remise en état de leurs collections, le musée de Cluny pour les interventions sur d'importantes pièces de lapidaire roman (chapiteau et éléments du portail de la cathédrale conservés au musée) ; pour la Côte d'Or, ont été subventionnées les restaurations d'objets du musée d'Alesia en vue de la programmation des collections du futur musée ainsi que des collections des musées de Dijon (musée d'art sacré, musée de la vie bourguignonne) et du musée de Montbard. Pour la Nièvre, deux opérations en conservation et restauration ont été accompagnées par la DRAC : une intervention sur objet pour le musée du Costume de Château-Chinon et surtout l'importante restauration du chevalement à La Machine. En revanche, aucun dossier d'intervention en conservation et restauration n'a été déposé en 2010 par les musées du département de l'Yonne.

#### **d) Informatisation et numérisation**

Concernant la mission d'informatisation et de numérisation des inventaires des collections publiques des musées de France, l'effort de la DRAC a porté sur des campagnes pluriannuelles (Dijon, Nuits) ainsi que sur des réactualisations d'équipement et de logiciels (Mâcon), enfin des formations (Tournus). La DRAC a poursuivi son aide à l'Association du personnel scientifique de Bourgogne, dans sa mission de soutien auprès des petits établissements et de versements sur la base nationale des musées de France, Jaconde. Les travaux d'informatisation et de numérisation des collections sont soutenues prioritairement par la DRAC dans le cadre des missions obligatoires d'inventaire et de récolement. Ainsi au total, ce sont 6 opérations pour 5 structures qui ont été subventionnées (soit 0,040M€).

#### **e) Service pédagogiques et culturels des musées**

Les musées ont été également aidés sur le BOP 224 au titre de leurs actions artistiques et éducatives en faveur des publics (services éducatifs) en privilégiant des actions pour des publics dits empêchés et pour les jeunes. Des aides ont été accordés au musée des beaux-arts de Dijon (soutien de la programmation annuelle d'activités), au musée Buffon de Montbard (mise en place d'ateliers pédagogiques). Pour les projets éducatifs et culturels menés dans le cadre des services des publics, les musées de Mâcon, de Chalon-sur-Saône, Tournus, Cosnes-Cons-sur-Loire et Varzy ont été soutenus pour leurs actions destinées à différents publics : réalisation de livret et d'aides à la visite pour les jeunes, actions pour les scolaires et actions pour le public handicapé. Au total, ce sont 26 opérations proposées par 8 musées, sur les 32 dossiers reçus en DRAC, qui ont été retenues (soit 0,020 M€).

Hors investissement pour travaux, les autorisations d'engagement en faveur des actions des musées se sont élevées à 0,318M€ (dont 0,020 M€ sur le BOP 224).

#### **f) Restructuration des musées**

La rénovation des musées constitue un objectif majeur en terme de conservation du patrimoine mais aussi de rayonnement des structures, d'accès à la culture des publics ainsi que d'attractivité du territoire. Les opérations 2010 en investissement se sont inscrites dans la continuité. A ce titre, deux musées ont



été retenus dans le " Plan musées " officialisé le 9 septembre 2010 : la rénovation du musée des beaux-arts de Dijon et l'aménagement muséal du muséoparc d'Alesia.

La DRAC a poursuivi son aide pluriannuelle pour la restructuration du musée des beaux-arts de Dijon (opération inscrite CPER) dans le palais des ducs et des états (classé MH) en engageant la somme pluriannuelle programmée pour l'ensemble des tranches de travaux et de restauration des collections (1,293 M€). L'année 2010 a été consacrée à la finalisation des études de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et restructuration de la première tranche 2008-2012 (espaces médiéval et renaissance) par les deux prestataires : M. Pallot au titre des Monuments historiques et les Ateliers Lion pour la restructuration du musée. La validation au titre de la réglementation " musée de France " a été signifiée à la collectivité le 29 juin. L'autorisation de travaux sur monument historique classé a été signifiée à la collectivité le 21 décembre 2010. Les travaux ont débuté au mois de février 2011. Pour l'année 2010, la subvention accordée pour 1,293M€ porte le total des subventions engagées à 5,5M€. La part restante de subvention par rapport à l'engagement du CPER soit 3,6M€ est prévue au budget 2011.

Pour le département de la Côte d'Or, la DRAC a continué son soutien au muséoparc d'Alésia (0,2 M€) pour les travaux du centre d'interprétation (inscrit au CPER), auquel s'est ajoutée une opération ponctuelle concernant la mise aux normes de la chaufferie du musée archéologique de Dijon (0,05 M€).

En revanche, les crédits ouverts pour le musée de Montbard en 2007 (0,7M€) et prorogés sur l'année 2010 n'ont pu faire l'objet d'un commencement de travaux, ce qui a entraîné la caducité de la subvention accordée par l'État à l'échéance de janvier 2011. Le projet d'aménagement du musée dans l'hôtel Buffon a donc été arrêté et reporté.

Les travaux du musée municipal de Nevers, musée Frédéric Blandin consacré à la céramique et au verre, commencés en 2007, se sont poursuivis en 2010 (tranche 2 ; 0,3M€). Le gros oeuvre est terminé à 90 %. La livraison du bâtiment par l'architecte est prévue en septembre 2011. L'inauguration du musée est fixée pour le mois de mars 2012.

Le réaménagement muséographique du musée de la civilisation celtique à Bibracte a aussi bénéficié d'un accompagnement financier de la DRAC (0,6 M€). La réouverture du niveau haut est prévue pour le début du printemps 2011.

Au total, les autorisations d'engagement en 2010 se sont élevées à 2,503 M€ (1,548M€ pour la Côte d'Or et 0,959 M€ pour la Nièvre).

#### **4) Architecture et espaces protégés**

##### **a) Qualité architecturale et promotion de l'architecture**

L'année est marquée par la préparation de l'intégration des STAP à la DRAC en application de la RGPP. En matière d'architecture et d'urbanisme, cette mesure permet une meilleure coordination et implication des chefs de STAP au-delà des champs traditionnels d'intervention des ABF.

Le collège des chefs de STAP a été créé : cet espace de débat et de coordination interdépartemental (actualités, pratiques, analyse de dossiers particuliers...) permet d'ébaucher une politique régionale.

Les relations se sont resserrées avec le conseil régional de l'Ordre des architectes (année d'élections ordinaires), comme avec quelques structures de diffusion (Latitude21 sur le Grand Dijon). Les liens avec les CAUE de la Saône et Loire et de la Nièvre se sont maintenus sur des projets particuliers (étude sur l'architecte Otto Muller, patrimoine XX, action pédagogique...).

La DRAC a accompagné financièrement et techniquement (grâce au STAP) la création du CAUE de l'Yonne (mise à disposition d'un chargé de mission) qui sera opérationnel courant 2011.

L'architecte-conseil de la DRAC a été sollicité sur divers dossiers, notamment en vue de la réutilisation de bâtiments pour des équipements culturels. Ce rôle est précieux et M. Battesti affirme son intérêt pour notre région. La DRAC souhaite développer les missions qui lui sont confiées.

##### **b) Espaces protégés**

La première ZPPAUP intercommunale de la région a été lancée (communauté de communes de la Puisaye Nivernaise).

L'année 2010 a été marquée par la transformation du régime des zones de protection du patrimoine ar-

chitectural, urbain et paysager (ZPPAUP) par la loi dite Grenelle 2 du 12/07/2010, au profit des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). La DRAC a pris contact avec les élus concernés. Cependant, l'attente des décrets et circulaires d'application fige la dynamique malgré le calendrier très serré (obligation de transformation avant juillet 2015).

Il y a eu peu de recours contre l'avis des ABF en 2010 (le traitement amiable a abouti dans 4 cas sur 6) mais ces dossiers permettent de soulever des questions de fond entre élus et services de l'État. Le débat amène les ABF à revoir certaines pratiques ou à être vigilants dans la rédaction de leurs avis.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Cluny a été validé (étude lancée en 1995), il sera approuvé en 2011.

L'étude du PSMV de Tournus a été lancée grâce à une longue procédure de sélection (marché négocié) du chargé d'étude. La réflexion a pu avancer, quoique modestement encore, pour la programmation des révisions des PSMV de Dijon et Chalon-sur-Saône.

La candidature des " Climats de Bourgogne " pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial a été accompagnée en lien étroit avec la DREAL et le conseil régional, notamment autour de l'étude de recensement du patrimoine bâti et paysager.

Les liens avec le conseil régional – service chargé de l'Inventaire se sont resserrés à l'occasion de plusieurs dossiers particuliers (Climats, ZPPAUP, recherche sur l'histoire urbaine de Marcigny, PSMV de Tournus). Cela ouvre des pistes de réflexion pour une approche complémentaire sur un réseau élargi (AVAP, PSMV, VPAH...).

### **c) Réseau des villes et pays d'art et d'histoire**

A défaut d'avoir la capacité de faire émerger des initiatives de qualité sur l'ensemble du territoire, la DRAC a recentré son action autour de ce réseau.

La DRAC a activement accompagné le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine pour Pays de l'Auxois-Morvan. La prise de poste de l'animateur de la ville de Dijon a ouvert des perspectives de travail avec la capitale régionale (à noter : départ sans remplacement de l'inspectrice du secteur sauvegardé en place depuis de nombreuses années).

Les animateurs de l'architecture et du patrimoine ont été sensibilisés à la nécessaire préparation (bilan critique pluriannuel) de la renégociation des conventions obsolètes.

Le réseau régional des territoires labellisés ou protégés (villes à ZPPAUP ou secteurs sauvegardés) s'est un peu structuré. La DRAC suit cette initiative des élus avec attention, l'année 2011 verra sans doute l'aboutissement d'actions concrètes.

## **B) L'ACTION EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES SAVOIRS**

### **1) Éducation artistique**

Cette dimension participe à la priorité du ministère " Culture pour tous, culture pour chacun, culture partagée " et se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement spécialisé (spectacle vivant et arts plastiques), de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire et des publics dits " empêchés ou éloignés ".

La poursuite d'une collaboration fructueuse entre les services du rectorat et la DRAC favorise la mise en œuvre des réformes en faveur de l'éducation artistique et culturelle : enseignement de l'histoire des arts de l'école primaire au lycée, inscription d'un volet culturel dans les projets d'écoles et d'établissements...

Pour faciliter la rencontre avec l'œuvre d'art en direction du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, la DRAC accompagne les institutions culturelles dotées de services éducatifs (517K€ ) dont certains sont particulièrement pertinents dans la recherche de nouvelles formes et de nouveaux publics et dans la construction partagée d'actions " dans " et " hors les murs " : le centre d'art contemporain de Pougues ; les structures de spectacle vivant (Espace des Arts, L'ARC, le théâtre d'Auxerre) de diffusion musicale (D'Jazz, Zutiques, la cave à musique) ; les musées Niépce, Blandin, Bibracte, certaines villes ou pays du réseau des villes d'art et d'histoire (Autun, Joigny, Chalon, Auxois-Morvan) et des associa-

tions de lutte contre l'illettrisme telles l'Ilot livres, Livralire.

Sur les territoires ruraux, la DRAC poursuit " sa politique d'éducation artistique et culturelle territorialisée " par le suivi et/ou l'élaboration de contrats locaux d'éducation artistique à l'échelle de communautés de communes ou de pays (94 620€) :

Les deux nouveaux CLEA signés sur le " Pays Seine et Tille " en Côte d'Or et sur le " Sennonais et communauté de communes Yonne Nord " traduisent une réelle implication des collectivités locales en faveur de la jeunesse élargie à l'inter-génération sur la base de projets culturels ambitieux. D'autres contractualisations verront le jour avant la fin de l'année scolaire 2010-2011 sur le Pays Sud Bourgogne et la communauté de communes du Couchois en Saône et Loire, sur la communauté de communes de Cosnes-Cours-Sur-Loire dans la Nièvre et sur la " communauté de communes du Jovinien dans l'Yonne.

Portée par l'agence culturelle du parc naturel régional du Morvan " L'année Genet " a favorisé de nombreuses manifestations artistiques et culturelles : conférences, créations et diffusions artistiques, résidences d'artistes dont deux d'entre elles portées par les compagnies " Tribu d'Essence " et " le Labyrinthe " se poursuivent en 2011 et dans lesquelles plusieurs collèges sont impliqués. Elles traitent de l'enfance abandonnée, mêlent public scolaire et adultes et participeront aux manifestations programmées en 2011 dans le cadre " des femmes en Morvan " et de l'ouverture de la maison des nourrices.

La DRAC œuvre également en direction des publics dits " empêchés " ou " éloignés ". En juin 2010, grâce à un partenariat solide entre la scène conventionnée d'Auxerre et le centre de détention, des détenus de Joux la ville en permission exceptionnelle ont présenté au public leur travail théâtral, fruit d'une co-écriture et d'ateliers dirigés par Valérie Durin, comédienne et metteuse en scène.

La compagnie " les Alentours rêveurs " a réalisé une petite forme avec des patients et le personnel soignant du centre hospitalier spécialisé (CHS) de la Charité sur Loire. Outre son travail mené en EAC, l'association " L'ilot- livres " a assuré une formation régionale de deux jours en direction des bénévoles et personnels hospitaliers.

Sur les quartiers prioritaires inscrits dans le plan " dynamique Espoir banlieue " et pouvant répondre à l'appel à projet national du ministère de la Culture et de la Communication, l'association Zutiques installée sur le quartier des Grésilles de Dijon a bénéficié d'une subvention de 10 000€ pour son projet innovant « la cursive des Grésilles ». Figure2 Styles, association située sur le quartier du Mail de Chenôve a reçu une aide d'un montant de 10 000€ pour la structuration de leur académie de danse hip-hop. Scéniqua non dans la Nièvre, l'UDMJC de Côte d'Or animent également l'opération " Passeurs d'images » dans les quartiers relevant de contrats urbains de cohésion sociale en région.

Enfin, la DRAC a organisé le 9 octobre 2010 une rencontre entre professionnels de la culture au palais ducal de Nevers pour enrichir la réflexion sur la thématique de " la Culture pour tous, culture pour chacun, culture partagée ", pour compléter le plan d'action du ministre sur cette priorité et préparer le premier forum national du 4 février 2011.

## **2) Livre et lecture publique**

### **a) Les bibliothèques**

(dispositif du concours particulier " bibliothèques " au sein de la Dotation générale de décentralisation)

La dotation globale attribuée à la Bourgogne pour l'année 2010 s'élevait à 1 349 703 €, soit une somme un peu inférieure à la dotation 2009 (1 426 335 €). Une première délégation a été reçue en avril, correspondant à 75 % de l'enveloppe soit 1 012 277 €, entièrement consommés au bénéfice de 15 communes et communautés de communes pour 5 projets de constructions ou aménagement de bâtiments existants, 4 dossiers d'équipement mobilier et 9 opérations d'informatisation ou de réinformatisation (dont une opération de conversation rétrospective de catalogues de fonds ancien à Autun).

Néanmoins, en raison du nombre réduit de dossiers, il a été décidé, pour la deuxième année consécutive, de ne pas solliciter la deuxième délégation des 25 % restants. En effet, on observe une diminution ces deux dernières années tant du nombre de dossiers présentés par les collectivités territoriales porteuses de projets que de l'importance des projets. Ainsi, les sept bibliothèques aidées par l'État au titre du concours particulier DGD et ayant ouvert leurs portes en Bourgogne en 2010 totalisent 1 168 m<sup>2</sup> soit moins de 170 m<sup>2</sup> (SHON) par projet en moyenne.

Seul projet important aidé en 2010, celui de la nouvelle médiathèque de Chevigny (1 400 m<sup>2</sup>) qui devrait

être inaugurée en 2011.

#### **b) Les personnels d'État mis à disposition des collectivités territoriales**

L'année 2010 a vu aboutir la réforme concernant la mise à disposition des conservateurs d'État de bibliothèques en poste dans des bibliothèques municipales classées. En Bourgogne, cela s'est traduit par la suppression effective au 1er juillet 2010 d'un des deux postes dont bénéficiait jusqu'à présent la Ville de Chalon-sur-Saône. Deux des quatre postes de la bibliothèque municipale classée de Dijon ont également été supprimés mais ils étaient " gelés " et donc non pourvus depuis plusieurs années.

Quatorze personnels d'État sont donc désormais mis à disposition des trois bibliothèques municipales classées de Dijon (2 conservateurs des bibliothèques), Chalon-sur-Saône (1 conservateur des bibliothèques) et Autun (1 conservateur des bibliothèques) et des quatre services d'archives départementales (5 conservateurs du patrimoine, 3 chargées d'études documentaires, 2 secrétaires de documentation). Soit 12 personnels de catégorie A et 2 de catégorie B.

Le coût annuel pour l'État peut être estimé à environ 500 000 €.

#### **c) Le Centre régional du livre de Bourgogne**

La DRAC Bourgogne a confirmé son soutien au CRL Bourgogne, à hauteur de 187 000 €, à parité avec le Conseil régional de Bourgogne, pour l'accomplissement de sa mission de centre de ressource pour tous les acteurs de la chaîne du livre en Bourgogne. Dans le cadre du Pôle associé régional (Bibliothèque nationale de France, DRAC Bourgogne, Centre régional du livre), le CRL devra assumer des tâches supplémentaires dans le domaine du patrimoine écrit, en particulier en ce qui concerne la gestion complète des opérations de conversions rétrospectives en Bourgogne.

#### **d) Les manifestations autour du livre**

(y compris dans le cadre des célébrations nationales)

En 2010, la DRAC Bourgogne a consacré au total près de 92 000 € à ces actions. En particulier, la 12ème édition du " Festival des Contes Givrés " seule manifestation autour du livre à concerner les quatre départements (65 représentations au total) a été soutenue à hauteur de 14 000 €. Des aides ont également été attribuées à des manifestations d'impact départemental comme le festival " Temps de parole " en Côte d'Or, les " Rencontres jeunes dans la Nièvre ", le salon " Livre en Vignes ", la " Fête du livre d'Autun ", les manifestations liées aux célébrations nationales autour de Jean Genet, Jules Renard, Max-Pol Fouchet, Charles de Montalembert ...

#### **e) Aide à l'édition**

Une enveloppe très modeste de 4 500 € a été utilisée pour le soutien à l'édition, en particulier à l'édition adaptée représentée en Bourgogne par la structure " Les Doigts qui rêvent " installée à Talant (21) et produisant des livres tactiles pour enfants déficients visuels (3 500 €).

#### **f) Les bâtiments d'archives**

La construction du nouveau bâtiment des archives départementales de la Nièvre a débuté au mois d'août 2009 et devrait s'achever fin 2011. Cet édifice abritera également les nouveaux locaux des archives municipales de Nevers. 968 793 € ont été versés au Conseil général de la Nièvre en 2010, soit au total 1 288 793 € (avec les 320 000 € déjà versés en 2009), sur la subvention totale de 2 112 777 € accordée par l'État à ce projet.

#### **g) Le patrimoine écrit (bibliothèques et archives)**

Les aides aux publications de sociétés savantes ont bénéficié à sept associations pour un total de 10 400 €. Le soutien aux restaurations de documents d'archives et bibliothèques a atteint près de 20 000 € qui ont bénéficié à 14 communes.

30 000 € ont été versés au Conseil général de Saône-et-Loire pour un projet de numérisation porté par les archives départementales de Saône-et-Loire ayant été retenu dans le cadre d'un appel à projet de la

Mission recherche et technologie (crédits délégués en cours d'année en DRAC Bourgogne).

Le CRL Bourgogne a quant à lui bénéficié de 7 000 € supplémentaires suite au dépôt d'un dossier dans le cadre de l'appel à projets " patrimoine écrit " du Service du livre et de la lecture pour une étude de faisabilité d'un portail numérique sur le patrimoine écrit bourguignon, qui a débuté en octobre 2010. 15 000 € ont également été attribués au CRL Bourgogne (actions complémentaires sur le patrimoine écrit) et au centre de formation Bibliest (sessions de formations spécifiques au patrimoine écrit).

#### ***h) Les actions dans le domaine de la langue française et des langues de France***

14 000 € ont été consacrés à ces actions, en soutenant le Festival du Mot à La Charité-sur-Loire, des actions dans le Pays Auxois-Morvan Côte d'Or dans le cadre de la manifestation nationale " Printemps des Poètes ", les actions " slam " dans le cadre du projet interrégional " PICABORA " et le travail de l'Association des langues de Bourgogne.

#### ***i) L'action des établissements publics nationaux***

On peut compléter l'action de l'État en évoquant les interventions de la Bibliothèque nationale de France (soutien de 30 000 € au CRL Bourgogne en tant que pôle associé ; prise en charge de 50 % du coût des opérations de rétroconversions rétrospectives de fonds ancien en Bourgogne) et celles du Centre national du livre (bourses d'auteurs, aides aux bibliothèques, aux libraires, aux éditeurs ...) pour un total que l'on peut estimer à 300 000 €.

L'ensemble de ces interventions de l'État en Bourgogne pour le livre et la lecture, les archives, la langue française et les langues de France s'est donc élevé à plus de 3,16 M € pour 2010 dont près de 2 M € pour les aides à la construction de bâtiments de bibliothèques et d'archives.

### **C) L'ACTION DE L'ETAT EN FAVEUR DE LA CREATION ET DE LA DIFFUSION**

#### **1) Le spectacle vivant**

##### ***a) Musique et danse***

2010 a été la deuxième année de mise en œuvre de la convention liant l'État, la ville de Dijon et son Opéra (régie personnalisée). La première réunion du comité de suivi réunissant la ville de Dijon, le directeur de l'opéra ainsi que les services centraux et déconcentrés du ministère de la culture et de la communication a permis de souligner la bonne conduite des projets identifiés dans la convention (développement d'une politique de résidences artistiques, mise en place de co-productions ambitieuses et élaboration d'une politique d'accompagnement de jeunes chanteurs et instrumentistes), constat positif ayant abouti à la stabilisation de la participation financière du ministère de la culture (crédits centraux délégués en gestion à la DRAC).

La publication de la circulaire ministérielle du 31 août 2010 concernant la politique du ministère de la culture et de la communication relative aux labels et réseaux du spectacle vivant a marqué le début d'une nouvelle séquence dans l'histoire de la politique culturelle en France. La DRAC a ainsi entrepris un travail visant à mettre en adéquation les réalités du territoire bourguignon avec les nouvelles préconisations de la circulaire en ce qu'elles concernent les renouvellements de labels actuellement en cours mais aussi les futures conventions à venir en la matière.

A l'échelle régionale, la DRAC a poursuivi son partenariat avec les trois associations régionales que sont Musique Danse Bourgogne (MDB) à Dijon, le Centre Régional du Jazz (CRJB) à Nevers et la Maison du Patrimoine Orale (MPO) à Anost. L'année 2010 a notamment permis de poursuivre les discussions avec MDB et le CRJB en vue de nouvelles conventions triennales à l'horizon 2011 portant sur des missions de ressources, d'accompagnement et de formation dans les domaines concernés.

Dans le domaine des musiques actuelles, au regard de la réalité du terrain mais aussi des préconisations nationales (circulaire du 31 août notamment), la DRAC a mis en place un plan régional pour le développement des musiques actuelles en Bourgogne. Ce plan prévoit plus particulièrement :

- la labellisation ou le renouvellement de quatre " Scènes de Musiques Actuelles " (SMAC) : La Cave à Musique à Mâcon (renouvellement), la Vapeur à Dijon, le Sylex à Auxerre et le Café Charbon à

Nevers.

- l'élaboration et la mise en œuvre pour chaque départements de quatre schémas d'orientation et de développement des lieux de musiques actuelles, dont les SMAC seront identifiées comme têtes de réseaux et animatrices de ces réseaux
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un SOLIMA régional à l'échelle de la Bourgogne permettant une meilleure diffusion des œuvres et des artistes (régionaux et nationaux) et une mutualisation pertinente des moyens de production. La thématisation et le phasage des travaux du groupe de travail " création-diffusion " issu de la conférence du spectacle vivant en région (CSVV) a permis d'initier ce projet.

Pour ce qui concerne les équipes artistiques, la DRAC a poursuivi le soutien engagé au cours des années passées, en s'appuyant notamment sur les avis des commissions d'experts nommées dans le cadre des dispositifs nationaux. En ce qui concerne le secteur musical, l'année 2010 a vu la DRAC apporter une aide financière à treize ensembles musicaux et vocaux (6 conventions, 1 aide à la structuration et 6 aides au projet).

Dans le domaine chorégraphique, la DRAC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de maillage territorial de la danse en poursuivant son soutien à la compagnie Les Alentours rêveurs de Serge Ambert à l'Abbaye de Corbigny, qui bénéficie de l'aide à la compagnie. La compagnie rhône-alpine Le Grand Jeté de Frédéric Cellé (jusqu'à en résidence à la Scène Nationale du Creusot) a poursuivi les démarches ayant abouti à son implantation officielle à Cluny. Dans le même esprit, la DRAC a travaillé à l'implantation de la compagnie de la chorégraphe Joëlle Bouvier à la ferme du Grand Béon (lieu de fabrication dédié à la danse à Soucy dans l'Yonne qui a toutefois connu quelques difficultés du fait du manque d'implication du Conseil général de l'Yonne dans le cadre d'une véritable politique de la danse à l'échelle du département). Enfin, la compagnie auvergnate Contrepoint - du chorégraphe Yann Raballand - a pu travailler et présenter sa dernière création " Viola " à l'Atheneum de Dijon, grâce au soutien de la DRAC à sa résidence en Côte d'Or.

Enfin, la DRAC a poursuivi l'accompagnement du Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM) de Dijon, dans le cadre de la deuxième année de la convention quadriennale qui a notamment vu le recrutement de la première promotion d'étudiants préparant le diplôme national supérieur professionnel de musicien dans le domaine des musiques actuelles (en partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional de Chalon sur Saône).

## **b) Théâtre**

En 2010, la DRAC a accompagné la mise en place du nouveau contrat de décentralisation du centre dramatique national dirigé par François Chattot, pour la période 2010-2012. Ce projet poursuit celui initié lors de son précédent mandat.

Sur le plan du réseau institutionnel, la région Bourgogne est caractérisée par l'implantation de trois scènes nationales toutes présentes dans le département de la Saône-et-Loire.

- L'Espace des Arts de Chalon-sur-Saône, s'affirme comme lieu de production et d'accompagnement d'équipes artistiques (en résidence de création avec productions déléguées) tout en assurant un solide travail d'action culturelle associant professionnels et amateurs.
- Le Théâtre – Scène nationale de Mâcon a poursuivi la mise en œuvre de la convention pluriannuelle d'objectifs (2007/2010) conclue entre État- la CAMVAL- et la Scop SARL Le théâtre. Cette convention s'est achevée le 31 décembre 2010. A cet effet, une évaluation de la structure a été menée par les services de l'inspection générale au cours du dernier trimestre 2010.
- L'ARC - Scène nationale du Creusot: Cet établissement, dirigé par une nouvelle directrice depuis septembre 2009 fonctionne conformément au cahier des charges. Un contrat d'objectif est en cours de rédaction qui sera examiné au printemps 2011.

Enfin, il convient de noter que la région Bourgogne reste une référence dans le domaine des arts de la rue grâce notamment au festival Chalon dans la Rue, événement national et international, à L'Abattoir – Centre national des arts de la rue, lieu de fabrique et de production qui accueille chaque année une douzaine d'équipes artistiques invitées à des restitutions publiques sous formes de " chantiers ", mais aussi au festival les Zaccros, programmé à Nevers au cours de la première quinzaine de juillet, qui séduit un

public fidèle et populaire. Il convient aussi de mentionner la construction, toujours dans la Nièvre, d'un nouveau lieu dédié aux arts de la rue, La Transverse, géré par la compagnie conventionnée Metalovoice, qui sera inauguré en 2011 et de souligner l'engagement financier des différents partenaires publics sur ce projet.

## **2) Les arts plastiques**

La Bourgogne bénéficie de la présence sur son territoire d'un ensemble cohérent et structurant d'institutions art contemporain dont les missions régionales (FRAC Bourgogne) ou départementales (Centre d'Art de l'Yonne, Centre d'art du Parc Saint Léger à Pougues) ont permis un rééquilibrage face à la densité de structures à Dijon (Le Consortium, FRAC, association Interface, école nationale supérieure d'art) et la forte présence d'artistes installés en Côte d'Or.

En matière de diffusion et de soutien à la création, le FRAC Bourgogne, outre les expositions monographiques qu'il mène dans ses murs à Dijon, met en œuvre des partenariats sur l'ensemble de la région, associant présentations d'œuvres et actions de sensibilisation en direction des publics. Sa politique éditoriale et la qualité de ses acquisitions en font un des lieux clés de recherche et de diffusion en France dans le domaine de la création contemporaine.

La programmation arts plastiques " dans les murs " du Centre d'Art Contemporain Le Consortium est maintenue sur le site rue Quentin pendant la durée des travaux. Le projet d'extension des bâtiments sur le site de l'usine à Dijon lancé en 2009, sur un projet architectural de Shigeru Ban dotera la ville et la région d'un équipement culturel à rayonnement national et international à l'horizon 2011. Le Centre d'Art Contemporain du Parc Saint Léger, installé à Pougues les Eaux se caractérise par un accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année, des expositions dans et hors les murs et de nombreuses actions en direction de publics diversifiés. Outre la programmation de trois expositions annuelles, de petites formes sont mises en place tout au long de l'année permettant une grande ouverture pluridisciplinaire. Le Centre d'Art de l'Yonne organise chaque année son exposition thématique principale au château de Tanlay, dans la période estivale et maintient une politique de résidences d'artistes en milieu scolaire tout au long de l'année.

## **3) Le cinéma et l'audiovisuel**

### **a) Interventions DRAC**

Festivals : Dans une région caractérisée par la présence de nombreux " petits " festivals de cinéma et l'absence de manifestations d'intérêt national émanant d'acteurs régionaux ( le festival du film policier de Beaune autrefois situé à Cognac est un projet " extérieur " accueilli par la collectivité locale) ont conduit la DRAC à apporter une aide ciblée sur les trois critères suivants :

- aménagement culturel du territoire, notamment en milieu rural (Ouroux en Morvan, Marcigny, Donzy);
- politique de diffusion du court-métrage, notamment des films aidés par le fonds d'aide à la production de la Région (Fenêtres sur courts, Mois du film documentaire);
- action éducative auprès du public scolaire ou de quartiers défavorisés (Clap 89 à Auxerre, action milieu rural de l'UDMJC 21).

### **b) Mise en réseau**

La DRAC appuie la structuration en réseau de la profession : soutien à la formation aux nouveaux médias des professionnels (producteurs, réalisateurs) de Bourgogne et de Franche-Comté; aide à la diffusion des Cinémas indépendants de Bourgogne, aide à l'organisation départementale de l'action cinématographique dans la Nièvre, à travers l'association Sceni qua non.

### **c) la politique de la ville**

Le dispositif " Passeurs d'images " lie étroitement les objectifs culturels et distractifs à destination des quartiers défavorisés, en organisant notamment des ateliers cinéma pour des jeunes encadrés par des professionnels, des projections de films en plein air et des séances de découverte en salles de cinéma. Il rencontre un réel écho en Bourgogne grâce au dynamisme de l'Udmjc de Côte d'Or qui a la charge de

coordonner l'opération sur la Bourgogne et à l'engagement des acteurs locaux de l'opération même si la Saône et Loire reste encore peu présente.

#### ***d) L'éducation artistique et culturelle***

Lycéens au cinéma, Collège au cinéma, École et cinéma, dispositifs nationaux d'éducation au cinéma pilotés par le CNC, sont très bien implantés dans les quatre départements de la région, impliquant un nombre important d'élèves. Grâce à l'implication de l'ensemble des exploitants de Bourgogne, les élèves peuvent voir dans le contexte de la salle de cinéma les films étudiés avec leurs professeurs.

La DRAC finance les structures chargées de la coordination départementale de ces dispositifs et participe aux différents comités de pilotage. Des difficultés se font jour depuis cette année en raison du désengagement de certaines collectivités locales (notamment le conseil général de Saône et Loire) et de la diminution des formations à destination des enseignants.

Par ailleurs, la DRAC aide les enseignements de spécialité cinéma dans plusieurs lycées de la région (Dijon, Nevers, Sens).

### **4) Convention CNC/Région/DRAC**

La convention triennale (2007/2009) négociée entre le Conseil Régional et le Ministère de la Culture (Centre National du cinéma et de l'image animée) a été exceptionnellement prolongée d'un an en 2010. Une nouvelle convention triennale 2011/2013) devrait être prochainement négociée.

Elle a permis notamment le soutien à la production cinématographique et audiovisuelle à travers un fonds d'aide pour les longs-métrages, courts-métrages ou téléfilms tournés en Bourgogne ou portés par des auteurs ou producteurs bourguignons ( pour ce volet de la convention, 349 900 € du CNC et 729 700 € de la Région). La mise en place et le suivi de cette convention se font dans une bonne collaboration entre la Région et la DRAC.

Le conseiller de la DRAC participe à l'ensemble des comités de lecture (longs-métrages, courts-métrages, audiovisuel). Cette convention comprend également le co-financement du dispositif d'éducation à l'image " lycéens au cinéma " (20 000 € de la DRAC; 90 000 € de la Région).

#### ***a) Relations avec l'exploitation cinématographique***

La DRAC a poursuivi son travail de veille de la situation de l'exploitation cinématographique avec la mise à jour d'un annuaire régional des salles de cinéma.: la région comprend 56 établissements avec 140 écrans très inégalement répartis sur les départements (22 établissements en Saône et Loire, 17 en Côte d'or, 9 dans la Nièvre et 8 dans l'Yonne)

La DRAC est régulièrement consultée par les exploitants comme représentation en région du CNC (accès au compte de soutien, aides au montage de dossiers CNC, conseils pour l'aménagement,...). L'important dossier de l'équipement en projecteurs numériques des salles de cinéma pour lequel un plan de soutien important est mis en place fait l'objet d'un suivi régulier et d'une concertation entre la DRAC, la Région et le CNC. La DRAC apporte par ailleurs une aide à l'association des cinémas indépendants de Bourgogne qui regroupe des petites salles de la région .

#### ***b) Commission de classement art et essai***

Le classement art et essai des salles de la région a fait l'objet de propositions régionales qui ont été entérinées par la Commission nationale. En 2010, 31 établissements de Bourgogne ont obtenu une subvention CNC au titre de l'art et essai (au lieu de 27 en 2009), pour un total de 355 870 €.

#### ***c) Groupe d'experts interrégionaux***

la DRAC instruit les demandes d'autorisation d'ouverture de nouveaux lieux de projections pour les circuits de cinéma itinérant ainsi que les demandes d'autorisation pour les séances en plein air qui se sont multipliées ces dernières années.



**d) Aide à la modernisation des salles**

aucun projet de modernisation n'a été présenté cette année, les exploitants de salles donnant sans doute la priorité à leur équipement numérique.

**e) Multiplexes**

Deux projets de nouveaux cinémas de type multiplexe qui avaient fait l'objet d'autorisation en CDEC en 2009 ont vu leurs travaux commencer (Macon, Nevers).

**f) Professionnels du cinéma et de l'audiovisuel**

Le travail mené dans le cadre de la COREPS pour le secteur spécifique du cinéma et de l'audiovisuel s'est poursuivi dans le cadre d'un groupe de travail interrégional. Outre le soutien à la diffusion des documentaires régionaux dans le cadre de l'opération " Mois du film documentaire ", la DRAC participe aux projets de formation des professionnels aux nouveaux outils de diffusion dans le cadre du Grand Est.

**g) Interventions DRAC et CNC en 2010**

CNC (art et essai)

CNC (convention région)

DRAC Bourgogne

355 870,00 €

349 900,00 €

222 750,00 €

Total Ministère de la Culture et de la Communication : 928 520 €

## **DÉLÉGATION RÉGIONALE AUX DROITS DES FEMMES ET A L'ÉGALITÉ BOURGOGNE**

Déléguée régionale : **Mme Catherine HUGONET** ( - 1/08/2011)  
et **Mme Delphine ZENOU** ( à partir du 1/11 2011)

Cité Vaillant

22, Avenue Garibaldi

21000 DIJON

Adresse Postale : Préfecture de la région Bourgogne

53, rue de la Préfecture

21041 DIJON – Cedex

Tel : 03.80.44.67.29 - Fax : 03.80.44.69.84

Mail : DRDFE-bourgogne@bourgogne.pref.gouv.fr

Effectifs :

2 ETP en DRDFE et 3.8 ETP répartis en DDCS ou DDCSPP courant 2010 :

- déléguée régionale : Mme ZENOU;
- secrétaire : Mme DROUARD;
- chargée de mission 21 : Mme Anne THIERRY (80%);
- chargée de mission 58 : Mme Martine GRAS ;
- chargée de mission 71 : Mme Nathalie BONNOT ;
- chargée de mission 89 : Mme Halina CREUSATON

Budget d'intervention DRDFE: 394 673 €

Fonctionnement : 24 761,30 €

### **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

La mission de la Délégation Régionale consiste à animer la politique publique Droit des Femmes et Égalité entre les femmes et les hommes au plan régional au moyen de partenariats diversifiés : Directions Régionales de l'État, Villes, Conseil Régional, Conseils généraux, entreprises, associations ...

Elle met en œuvre ses missions par une méthodologie de travail, l'approche intégrée de l'égalité femmes/hommes dans l'ensemble des politiques publiques menées et par des actions spécifiques à travers 4 axes :

- L'accès des femmes aux postes à responsabilité et à la prise de décision;
- L'égalité professionnelle;
- Le respect de la dignité des personnes, la lutte contre les violences faites aux femmes;
- L'articulation des temps de vie.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2010**

Au titre de l'année 2010, la DRDFE a financé la majorité de ses actions sur 2 axes prioritaires définis par l'État, l'égalité professionnelle et l'égalité en droits et dignité, dont les crédits engagés (364 748 €) représentent 92 % de l'enveloppe budgétaire régionale (394 673 €).

### **A) L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (158 746 € SOIT 40 % DES CRÉDITS)**

#### **1) L'organisation du premier " Forum Égalité Professionnelle "**

Le 2 juin 2010, un forum dédié à l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a réuni plus de 100 participants, et fait dialoguer fonction publique et secteur privé autour de leurs pratiques respectives en matière d'Égalité. Si l'arsenal législatif existe sur le sujet, les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes restent bien ancrées. Cette journée a permis aux participants de s'interroger sur les freins et idées reçues, intériorisés par les hommes et les femmes elles-mêmes autour d'interventions stimulantes (Brigitte GRESY, auteure du Rapport GRESY). Informer, Former, soutenir et partager les initiatives et bonnes pratiques : autant de pistes pour avancer en matière d'Égalité professionnelle. D'autres éditions de ce forum Égalité professionnelle permettront de mobiliser les acteurs bourguignons sur le sujet ! Un journal a été produit et diffusé à l'ensemble des participants et partenaires, " L'Égalité professionnelle en marche en Bourgogne ", à partir des contenus échangés lors de cette journée, organisée à l'initiative de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes, du réseau REBIA (Réseau Égalité Bourgogne Inter Administrations) avec le soutien du FSE.

#### **2) L'aide à l'entrepreneuriat au féminin**

Le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF) a pour but de permettre l'accès au financement bancaire pour les femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise, sans recours aux garanties personnelles. Les délégataires de l'État en Bourgogne sont : Bourgogne Active (21, 58, 71) et Yonne Active Création (89).

Les prêts, d'un montant supérieur à 5000 €, garantis entre 2 et 7 ans, peuvent financer l'investissement ou le fonds de roulement. Le montant de la garantie est limité à 27 000 €.

Au plan régional, 51 garanties FGIF ont été mises en place en 2010 (32 en 2008, 57 en 2009) pour un montant de prêts de 1 676 105 € et 826 231 € de montant total garanti cumulé (8ème région de France, ce qui montre le dynamisme de la région Bourgogne en la matière en 2009).

D'autres initiatives se déroulent dans les départements : en Côte d'or, le Centre de Formation à l'Emploi et l'Entreprise (CFEE) et l'ENVOL (coopérative d'activité et d'emploi) accompagnent et forment des femmes souhaitant créer ou reprendre une entreprise ; dans l'Yonne, il s'agit de l'association EGEE, en Saône et Loire la Boutique de gestion.

#### **3) Les contrats mixité**

Signés entre une entreprise, l'État et la salariée, ils permettent l'accès des femmes à des emplois où elles sont peu représentées en finançant l'amélioration des postes de travail, des équipements ou des formations, à 50 % maximum du coût global.

19 contrats ont été signés en 2010 ce qui place la Région parmi les meilleures utilisatrices en France de ce dispositif (7 en 2008 et 6 en 2009). Ils concernent très majoritairement le secteur du Bâtiment.

#### **4) La DRDFE met en place le Prix de la Vocation Scientifique et Technique (PVST)**

En lien avec l'Éducation Nationale (Service d'orientation, lycées), l'Université,...

Il s'agit de sensibiliser les enseignant-e-s, les parents, les jeunes, à l'élargissement des choix professionnels des filles, d'encourager les jeunes filles bachelières à s'orienter vers des filières scientifiques et techniques, puis des carrières dans lesquelles elles sont encore aujourd'hui sous représentées (- de 40 %).

Sur 42 candidatures, 17 lauréates ont reçu ce Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles de 1000 € en 2010. Ce prix a permis depuis sa création à près de 300 jeunes filles de percevoir une bourse. L'AFFDU (Association Française des Femmes diplômées de l'Université) a complété ce prix par une dotation de 1500 € répartis à trois jeunes filles candidates supplémentaires.

## **5) La sensibilisation des employeurs aux obligations et atouts d'une politique d'Égalité professionnelle**

### **a) La convention cadre régionale DRDFE-AGEFOS-PME BOURGOGNE**

Un accord cadre triennal a été signé le 29 mai 2009 entre le préfet de région et l'AGEFOS-PME afin de développer une démarche de promotion de l'égalité professionnelle et salariale dans les PME.

Les grands axes de l'accord :

- Formation des équipes AGEFOS à l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Promotion de l'égalité professionnelle auprès des organismes de formation et auprès des entreprises de Bourgogne;
- Accompagnement des femmes tout au long de leur parcours professionnel;
- Information des entreprises sur les dispositifs en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes;
- Observation des pratiques.

### **b) Le partenariat avec la SCIC Féminin technique (FETE)**

Un réseau régional de signataires de chartes mixité égalité professionnelle " qui se traduit par :

- Le développement du réseau de signataires des chartes Égalité (160 au en décembre 2010), et le développement d'une approche structurée du territoire par bassin d'emploi (en lien avec les collectivités territoriales),
- Des manifestations " Technifemmes " permettant d'orienter des femmes en recherche d'emploi ou en reconversion vers des secteurs d'activité techniques (majoritairement masculins),
- Des séances de sensibilisation sur l'égalité professionnelle (Dijon),
- Une sensibilisation –formation au genre (État, partenaires).

### **c) L'action " améliorer l'insertion professionnelle des femmes issues de l'immigration "**

S'est déployée sur les 4 départements de la région, avec 3 grands axes :

- Sensibilisation des acteurs de l'emploi à la discrimination,
- Coaching et placement de jeunes femmes,
- Dynamisation d'un groupe (Active) constitué de femmes issues de l'immigration.

### **d) Les Carrefours des Carrières au Féminin**

Se sont déroulés dans les 4 départements :

- Le concept de ces carrefours est une rencontre individuelle entre des jeunes filles et des femmes en recherche d'orientation ou de projet professionnel et des femmes exerçant des métiers peu féminisés.
- Les métiers représentés sont porteurs d'emploi. La participation des jeunes filles et des parents est facilitée par la tenue de ces carrefours un samedi matin. Les lieux des Carrefours bougent chaque année dans les départements afin de couvrir davantage de public sans oublier le milieu rural.

## **6) Le Soutien à l'accès à la formation et à l'emploi des femmes**

L'emploi à vie et à plein temps dans la même entreprise jusqu'à la retraite n'est plus d'actualité. Les

femmes subissent de plein fouet le temps partiel imposé plus que choisi, les horaires décalés, et les multi-employeurs, tout en conservant majoritairement la garde des enfants, leur éducation, les services aux aînés, les tâches domestiques.

La fragmentation des territoires et des emplois implique des " compétences " en mobilité de plus en plus importantes que les plus vulnérables ne possèdent pas toujours. Le milieu rural a du mal à répondre aux attentes multiples de mobilité malgré des efforts de développement de l'intercommunalité et des transports en commun.

C'est pourquoi la DRDFE Bourgogne a soutenu plusieurs projets d'accès à l'emploi des femmes incluant les questions de mobilité, et le projet spécifique de l'association Pari dans la Nièvre.

D'autres projets d'insertion professionnelle des femmes et de sensibilisation à des métiers " traditionnellement masculins " ont été financés : à titre d'exemple, le chantier d'insertion " ethicofil " de l'association Alter-Egaut 21, " métiers de l'industrie " avec l'AFPA 89, et la diversification de l'emploi des femmes vers l'industrie de l'AFPI de la Nièvre.

Par ailleurs un dispositif spécifique géré avec la DIRECCTE, le " mois stagiaires " permet de co-financer des temps de formation pour des femmes privées d'emploi ou demandeurs d'emploi qui ne peuvent bénéficier de la rémunération de stage du régime conventionnel. Au total, en 2010, 166 mois stagiaires ont été rémunérés.

## **B) L'ÉGALITÉ EN DROITS ET DIGNITÉ (206 002 € SOIT 52 % DU BUDGET)**

### **a) 152 637 € ont été attribués aux 4 Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles, les CIDFF**

(dont 133 682 € pour leur cœur de métier, l'information juridique gratuite des femmes) soit 39 % du budget global de la DRDFE et 74 % de l'axe 3, égalité en droits et dignité. Ceux-ci accueillent individuellement les femmes afin de leur donner gratuitement une information juridique et selon les problèmes répertoriés, les orienter vers les structures concernées (par exemple vers Solidarité Femmes si elles subissent des violences conjugales).

### **b) En Côte d'Or, le projet "Violence et genre"**

Est né en Bourgogne de la volonté de 5 partenaires associatifs (CIDFF, CEMEA, Fete, Le Pas, Solidarité-femmes) sous l'impulsion de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Il a permis de sensibiliser et/ou former plus de 500 professionnel-les du territoire de la Côte d'Or au respect filles/garçons, à l'éducation différenciée entre les sexes, aux différentes problématiques de violences entre les sexes, etc. Le 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes, un colloque " Violence et Genre " a été organisé.

### **c) Solidarité Femmes 21**

Est financée pour la mise en œuvre du plan régional de formation des professionnels des secteurs de santé, justice, police, gendarmerie et social à la lutte contre les violences conjugales. Les formations dans les quatre départements ont concerné encore cette année, plus d'une centaine de professionnels.

Nos financements ont permis à l'association Solidarité Femmes 21 de poursuivre son action d'accueil de femmes victimes de violences conjugales - 10 permanences hebdomadaires en divers lieux de Côte d'Or - d'hébergement et de logement. Cette association a également développé des actions de soutien psychologique spécifique, groupes de parole pour femmes confrontées à la violence conjugale, aide à leurs enfants témoins de violence conjugale dans le cadre d'ateliers.

D'autres associations sont financées pour accompagner les femmes victimes de violences ou les hommes auteurs de violences (en Côte d'Or, ALTHEA).

### **d) Le 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes**

Est l'occasion de sensibiliser le grand public à ce fléau dans chaque département : colloques, débats,

spectacles.

### **C) L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS**

Cet axe comprend toute une série d'actions qui permettent de valoriser, de rendre lisible l'action des femmes dans la sphère publique, dans les instances associatives ou entrepreneuriales et en politique. A ce titre, 5 actions ont été soutenues pour 24 200 €.

#### **1) Au plan régional**

La DRDFE de Bourgogne, en partenariat avec l'association Carrefour des Mondes, s'est engagée dans la Consultation Égalité femmes/hommes en politique – Bourgogne.

Partant du constat d'une participation inégale des femmes et des hommes en politique, en particulier à la tête des assemblées élues (seulement 13.8% des maires sont des femmes, quatre femmes sont présidentes d'un Conseil général et deux d'un Conseil régional en France), la Consultation s'est donnée pour objectif d'identifier les obstacles qui freinent l'investissement des femmes en politique.

Pour cela, l'association Carrefour des Mondes a consulté par questionnaire près de deux milles élu-e-s, invité-e-s à s'exprimer notamment sur leur parcours politique, leur perception des activités politiques, leur vie familiale et la gestion de la vie quotidienne

Les résultats de la Consultation feront l'objet d'une synthèse qui sera publiée courant 2011. Des groupes d'élus interrogés seront confrontés aux résultats de l'enquête afin de produire des propositions d'actions adaptées localement.

#### **2) Le 8 mars a donné lieu dans chaque département à des manifestations**

Préfecture de région : mise à l'honneur de femmes créatrices d'entreprise dans le secteur de l'innovation et de la recherche. Des visites d'entreprises ou des femmes occupent des métiers habituellement masculins, des films-débats, conférences, expositions,...se sont déroulés dans chaque département.

### **D) L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE**

5725 € ont été consacrés à cet axe sur les crédits d'intervention DRDFE, pour deux actions locales : le soutien d'une plateforme de recherche de modes de gardes (71) expérimentale et destinée aux femmes en insertion professionnelle ou formation dans le cadre du retour à l'emploi. Cette expérimentation va donner lieu à évaluation, afin d'envisager sa duplication dans d'autres départements.

Le CIDFF mène des actions locales originales destinées à mobiliser les femmes hors foyer, autour d'actions valorisantes, sur des tâches identifiées comme " masculines ". En 2010, l'action Femmécanique a permis à des femmes issues des quartiers de Nevers de se familiariser à la mécanique automobile, avec des élèves et enseignants du lycée automobile de Nevers.

### **E) L'ÉTAT DOIT MONTRER L'EXEMPLE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES**

Le réseau REBIA, mis en œuvre en 2009, par la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Bourgogne sous l'autorité du préfet de région, poursuit ses activités, et a été largement associé à l'organisation du forum de l'Égalité professionnelle.

Constitué de référents Égalité au sein des services de l'État en région, ce réseau a pour objectif d'aider l'ensemble des services de l'État et ses partenaires à intégrer concrètement l'égalité femmes-hommes. Le réseau développe son action dans deux directions : la gestion des ressources humaines et les dispositifs d'intervention en direction des publics.

L'association la BOUCLE intervient au niveau de la formation, de l'appui technique et de l'animation du réseau. Les référents ont suivi une formation dédiée en 2009 et 2010. Courant 2010, une consultation a été réalisée auprès des chefs de services régionaux, et doit donner lieu en 2011 à une restitution suivie de lettres de missions adaptées à chaque direction régionale.

### **III- PERSPECTIVES 2011**

#### **1) Animer au plan régional le sujet " Égalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes "**

- Valoriser et développer l'entrepreneuriat féminin en Bourgogne (cible privilégiée TPE pour 2011 et 2012)
- Sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur bourguignons à l'égalité professionnelle H/F
- Poursuivre la sensibilisation des organisations d'employeurs et de syndicats aux atouts d'une politique RH d'Égalité professionnelle
- Veiller à la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales (Art 99 Loi portant réforme des retraites ; Loi sur les quotas) en lien avec la DIRECCTE
- Favoriser l'orientation des filles et femmes vers des filières de formation et/ ou d'emploi à dominante masculines

#### **2) Garantir les conditions de mise en œuvre de la politique d'accès aux droits pour les femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes**

Coordonner la mise en œuvre du 3e plan Violences au sein de chaque département, notamment :

- Veiller à l'accompagnement et à l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences (PDA-HI)
- Veiller à la prise en compte spécifique des sujets relatifs aux violences faites aux femmes (commission départementales)
- Organiser la transition en 2011 pour la prise en compte de la lutte contre la prostitution dans le cadre des missions DFE
- Coordonner un diagnostic de la situation financière des partenaires associatifs clés dans ce domaine (CIDFF, Solidarité Femmes, Althea)

#### **3) L'État montre l'exemple en matière d'Égalité Femmes / Hommes**

Consolider et développer le Réseau REBIA " Réseau Égalité Bourgogne Inter Administrations ", définir des objectifs concrets, propres à chaque direction régionale.

# **DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT**

**Directeur : M. Georges REGNAUD**

Adresse : 19 bis- 21 Bd Voltaire

BP 27 805

21 078 DIJON Cedex

tél : .03 45 83 22 22

Mail : [dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr)

Site internet : [www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr)

Effectifs : 295

Budgets : 150 M € (tous BOP confondus y compris paye régionale MEDDTL).

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Issue de la fusion de la DIREN, de la DRE et de la DRIRE, la DREAL Bourgogne regroupe près de 300 agents dont les compétences sont mises au service du portage et de la mise en œuvre des politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle de l'Environnement.

Ses domaines d'intervention privilégiés sont, dans une approche intégrée visant à systématiquement prendre en compte les 3 piliers du développement durable :

- la préservation et la reconquête des ressources et du patrimoine naturels;
- le logement et les constructions durables;
- la prévention des risques naturels et technologiques;
- les transports et les déplacements, dans une approche multimodale privilégiant les modes;
- alternatifs à la route;
- la prise en compte du développement durable dans ses dimensions les plus globales : climat-énergie-aménagement-évaluation.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2010**

### **A) DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **1) Installer la DREAL dans son rôle de rédacteur des avis autorité environnemental**

La préparation des avis d'autorité environnementale sur les projets et les plans ou programmes a été assurée au sein du service développement durable de la DREAL, en continuité avec l'équipe de la DIREN. L'année 2010 a été marquée par la montée en puissance de l'autorité environnementale sur les projets. Cinquante six avis ont été rendus, au total, sur différents projets. Trente-trois concernent des installations classées pour la protection de l'environnement (4 instruites par les DDPP, 29 par la DREAL); dix concernent des projets en matière d'énergie renouvelable.



Dans le domaine de l'urbanisme, la doctrine régionale en matière d'évaluation environnementale a été reformulée. Cinq PLU ont fait l'objet d'un avis. Le projet de SCOT du Dijonnais a également été soumis à un avis d'autorité environnementale. Cependant, les difficultés d'interprétation de la réglementation n'ont pas amené toutes les communes concernées à se conformer aux exigences d'une évaluation environnementale renforcée, alors même qu'elles auraient du montrer qu'elles avaient pris en compte l'existence d'un ou plusieurs sites Natura 2000.

Les autres plans programmes ayant fait l'objet d'un avis d'autorité environnementale sont le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l'Yonne, les plans de gestion des forêts domaniales et communales, le schéma de gestion des eaux de l'Armançon.

L'année 2010 est l'année de publication d'un guide sur comment mieux prendre en compte dans les aménagements les habitats naturels et les espèces d'intérêts communautaire en Bourgogne. Ce guide s'inscrit dans la démarche d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux ou d'activités pouvant occasionner des impacts sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire. Il a été conçu pour les agents des services instructeurs de l'État et des collectivités locales et à tout maître d'ouvrage ainsi qu'aux bureaux d'études.

La DREAL poursuit son activité d'appui à la formation des commissaires enquêteurs : attribution d'une subvention de fonctionnement à la Compagnie de Bourgogne, intervention lors de la formation initiale des nouveaux commissaires, participation et interventions lors des deux assemblées générales annuelles de la Compagnie.

## **2) Faciliter la montée en puissance de la DREAL dans son rôle de promoteur du développement durable**

Le Grenelle de l'environnement a permis d'élaborer de façon originale et de progressivement mettre en œuvre des politiques innovantes en faveur du développement durable. Face à l'ampleur des enjeux environnementaux auxquels la France est confrontée, la réussite du dispositif passe pour l'essentiel par sa " territorialisation " pour parvenir à des actions et réalisations concrètes portées au niveau local. Dans cette optique, Madame la Préfète a mis en place un groupe de suivi du Grenelle en Bourgogne, inspiré de la gouvernance à cinq mise en place au niveau national. Ce comité dont les travaux débutent au cours de l'année 2011, a vocation à être un lieu d'information, de concertation et de suivi des actions de territorialisation du Grenelle conduites par l'ensemble des acteurs de la région. Par ailleurs plusieurs chantiers majeurs du Grenelle ont été engagés, poursuivis ou terminés en 2010 : Schéma régional de cohérence écologique, plan bâtiment grenelle, Plan Régional Santé Environnement 2, Schéma Régional Climat Air Énergie.

### **a) Atelier Régional Agenda 21**

Depuis leur lancement en 2006, on compte aujourd'hui en France près de 500 " Agendas 21 " en cours et l'objectif est de doubler ce chiffre à l'horizon 2012. La Bourgogne entend bien ne pas rester en dehors de cette dynamique et on peut se réjouir des initiatives qui surgissent. Citons Chenôve, Quétigny et Montbard en Côte d'Or, le Conseil général et les villes de Nevers et de Cosne sur Loire pour la Nièvre, Avallon et Auxerre dans l'Yonne. C'est en Saône et Loire que les initiatives sont les plus nombreuses : Chalon sur Saône, Fontaines, Sancé, Lugny. Ces initiatives rejoignent celles portées par d'autres territoires déjà reconnus Agendas 21 : Pays Auxois-Morvan, commune de Montambert, Conseil Général 71, Communauté urbaine du Creusot-Montceau, Communauté de communes de l'Autunois, Parc Naturel Régional du Morvan.

L'accompagnement de ces démarches est une condition importante. Pour impulser ces démarches, avec l'appui des DDT, la DREAL apporte les conseils et outils méthodologiques et dispose de crédits du MEEDDTL et des fonds européens FEDER chaque année mobilisés. En Bourgogne, la DREAL et l'agence Alterre pilotent un Comité régional Agenda 21 auquel participent l'ADEME, le Conseil Régional ainsi que les élus et techniciens de chacune des collectivités reconnues ou dont la démarche est en cours. Ce comité enrichit les démarches des collectivités par des réunions sur les différents territoires, des partages d'expériences, des apports.

### **b) Les actions de promotion grand public**

La Semaine du développement durable, la semaine de la mobilité, l'année internationale de la Biodiversité, sont des rendez-vous incontournables et très attendus. Chaque année, la DREAL invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable et à monter des actions en faveur du grand public.

Avec ces actions nous souhaitons tout particulièrement que soient mis en avant la capitalisation des avancées déjà obtenues, la valorisation des actions sur le territoire.

S'agissant de la Bourgogne en 2010, la région s'était particulièrement mobilisée: 17ème en 2009, 8ème en 2010 avec 127 actions inscrites proposées par une soixantaine de porteurs pour la semaine du Développement Durable. Le record de 2009 (101 projets) était donc largement battu. Cela prouve que la mobilisation en faveur du développement durable est une réalité au plan régional.

Des actions coup de point ont été menées, dont l'action sur deux jours au centre commercial de la Toison d'Or, avec plus de 20 partenaires, et un public très large.

### **3) Approfondir le rôle de la DREAL en tant qu'animateur d'un réseau de connaissances des territoires**

La constitution d'un pôle études à la DREAL répond à la volonté de valoriser les études au sein des services de l'État dans le but de placer la connaissance du territoire au cœur de l'action des services de l'État.

Il a vocation à :

- mener des études transversales en lien avec l'aménagement;
- développer des études partenaires avec l'INSEE, le Conseil régional, les Conseils généraux, Alterre, l'Université...;
- coordonner les études menées par les DDT et les services thématiques de la DREAL;
- mettre en perspective les études avec les différentes missions des services.

Des réunions régionales des études rassemblent les chargés d'études des services, des DDT, le CETE et certains partenaires régulièrement au cours de l'année afin de :

- définir le programme annuel des études,
- présenter les études abouties ou en cours,
- échanger autour des études en cours de définition,
- assurer le suivi budgétaire des BOP dont le service est en charge pour les études départementales et régionales.

Plusieurs études phares ont été conduites en 2010 : Profil mobilité de la Bourgogne, Analyse de l'impact de la fermeture d'une ligne ferroviaire sur le territoire de Châtillon-sur-Seine, Consommation d'espace sur le périmètre du SCOT du Grand Dijon, diagnostic préalable au SCOT de Beaune Nuit-Saint-Georges...

### **a) Le profil environnemental régional de la Bourgogne**

Parmi les études menées par les différents services, l'actualisation du profil environnemental régional constitue un enjeu majeur. Cette étude répond aux préconisations de la circulaire du 23 Mars 2009 relative à la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui prévoit l'actualisation des profils environnementaux régionaux réalisés avant 2007 (actualisation tous les 5 ans). Le dernier profil environnemental de Bourgogne avait été réalisé par la DIREN en 2007.

Le profil établit la synthèse de l'état de l'environnement de la région et met en évidence les enjeux environnementaux. Il constitue un cadre de référence pour l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques dans l'objectif de développement durable. Il apporte une vision transversale à l'ensemble des politiques publiques sectorielles (urbanisme, transport, énergie...).

La particularité de la démarche en Bourgogne est d'associer à la rédaction un panel d'acteurs (scientifiques, association, CESER...) extérieurs aux services de l'État, les différents services de la DREAL et les DDT. Cette organisation permet de :

- fédérer, les acteurs de l'environnement en Bourgogne autour de la démarche,
- parvenir à une réelle analyse transversale des enjeux et leur territorialisation,
- parvenir à des éléments d'actions concrètes appropriées à l'action territoriale des services et établissements publics de l'État.

#### ***b) GéoBourgogne, outil de promotion de l'information géographique***

En 2010, le projet GéoBourgogne a été très mobilisateur pour la DREAL qui participe au comité technique de GéoBourgogne, lequel rassemble également deux chargés de mission du SGAR et un représentant du Conseil régional de Bourgogne.

Un lourd travail a été conduit sur la mise en place du portail, et plus particulièrement la définition du programme fonctionnel de l'outil, en relation avec les partenaires : services de l'État, Collectivités locales

La Numérisation des PLU, en lien avec les DDT, s'est poursuivie dans les cadre du travail engagé pour respecter la programmation pluri-annuelle du projet

La DREAL s'est également investie avec le SGAR sur le projet de Schéma de Cohérence Régionale de l'ANT.

#### ***c) L'atelier régional EcoQuartiers***

La démarche EcoQuartiers est l'une des démarches inscrites dans le plan ville durable qui promeut de nouvelles façons de concevoir et gérer la ville. Elle s'inscrit dans la continuité des engagements du Grenelle. Elle se concrétise, entre autres, par un appel à projets EcoQuartiers national qui invite les collectivités à adopter une approche intégrée au territoire du projet dans la manière de concevoir leurs projets d'aménagement (dimensions économique, sociale, environnementale, historique, géographique, topographique, patrimoniale...).

L'atelier régional EcoQuartiers, organisé par la DREAL en partenariat avec l'ADEME, rassemble les acteurs de la ville durable (Services de l'État, ADEME, CETE, CAUE, collectivités, professionnels, associations...). Il a vocation à animer localement le débat sur la ville durable, relayer l'information du travail national (Club et ateliers nationaux), et susciter l'émergence de nouveaux projets à l'échelle des collectivités de la région. L'atelier régional s'est réuni une première fois en 2010, et a organisé une conférence régionale d'une centaine de personnes sur les EcoQuartiers en fin d'année à destination des collectivités, élus, professionnels, associations dans le but de :

- diffuser la démarche,
- présenter des retours d'expériences,
- promouvoir l'émergence d'EcoQuartiers en Bourgogne.

L'année 2011 sera consacrée au développement d'actions partenariales de manière à rendre cohérentes les actions menées sur le territoire bourguignon en matière d'aménagement et d'urbanisme (développement d'ateliers thématiques, accompagnement aux collectivités porteuses de projets, échanges de bonnes pratiques locales...)

### **4) Définition d'une stratégie d'action en matière d'énergie et d'adaptation au changement climatique : le SRCAE**

Le Schéma Régional Climat Air Énergie, co-piloté par la Préfète de région et le Président du conseil régional, a vocation à définir les grands objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande d'énergie, de lutte contre la pollution de l'air et d'adaptation au changement climatique. L'année 2010 a permis de préparer la construction collective du schéma en 2011 (définition de la méthodologie, calendrier, choix du prestataire, diagnostic). Ainsi, après la rédaction par la DREAL, le Conseil Régional, l'ADEME et Alterre, d'un document diagnostic en fin d'année 2010, l'élaboration proprement dite du schéma sera conduite au cours de l'année 2011, en s'appuyant sur plusieurs réunions de mobilisation et d'association des acteurs bourguignons, qui auront notamment à le décliner localement.

## **B) PREVENTION DES RISQUES**

### **1) Environnement industriel**

557 inspections ont été réalisées en 2010. 98 d'entre elles ont été inopinées.

155 rapports ont été présentés devant les COnseils Départementaux de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ou devant les Commissions Départementales de la Nature , des Paysages et des Sites (CDNPS).

#### **a) Dans le domaine des risques**

Les 20 établissements SEVESO seuil haut de la région ont été inspectés dans l'année. Dans 6 de ces établissements (Titanobel à Pontailler sur Saône sur Saône, Rhodia à Clamecy, Raffinerie du Midi à Crissey, Totalgaz à Gimouille, Davey Bickford à Héry, PSV à Véron), l'inspection inopinée a porté sur la mise en œuvre du plan d'opération interne. Les inspecteurs ont testé le comportement des exploitants en situation accidentelle (diffusion de l'alerte, mise en œuvre des moyens de protection et de secours).

La DREAL a aussi participé aux exercices relatifs à des plans particuliers d'intervention : il s'agissait là de tester non seulement le comportement de l'exploitant, mais aussi celui des services de l'État et des services publics de secours. 2 de ces exercices ont été couplés avec la mise en œuvre inopinée des POI (Plan d'Opération Interne) de ces établissements.

Les travaux d'élaboration des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) se sont poursuivis. Pas moins de 15 réunions des POA (Personnes et Organismes Associés) associés à l'élaboration de ces PPRT se sont tenues. Ces travaux ont permis d'ores et déjà d'amener 2 des 17 PPRT à l'approbation en fin d'année 2010. L'avancement des travaux de ces PPRT, leurs comptes rendus et les documents élaborés sont mis à disposition sur internet au fil de l'eau.

5 silos " à enjeux très importants " ont été inspectés. Il apparaît que les dispositions réglementaires sont respectées de manière globalement satisfaisante. Toutefois, la DREAL a proposé une mise en demeure pour un des silos du département de l'Yonne.

La DREAL a poursuivi ses inspections sur l'application du règlement REACH, relatif aux produits chimiques. 8 établissements et 26 substances ont ainsi été contrôlées. Les inspections menées n'ont pas mis en évidence de non-conformité significative.

A fin décembre 2010, l'ensemble des 13 établissements de la Bourgogne figurant sur la liste communiquée à la commission européenne a fait l'objet des actions nécessaires permettant de faire en sorte que cette liste ne comporte plus d'établissements bourguignons.

L'action de diagnostic des sols dans les établissements accueillant des enfants et adolescents a débuté en juin 2010, avec la tenue de 3 comités régionaux de programmation, 2 en juin et 1 en octobre, animés par le SGAR. La liste des établissements concernés a été publiée sur le site internet du ministère chargé du développement durable le 21 juin et cette liste a été actualisée et validée par le préfet de région en octobre 2010. Les diagnostics de première phase de 19 établissements ont été lancés mi-août, mi-octobre 2010 dans les quatre départements.

56 inspections de carrières ont été réalisées sous l'angle de la sécurité des travailleurs, dont 15 dans le cadre de l'action nationale sur les véhicules sur pistes et équipement de travail mobile.

Une partie du village de la Chapelle-sous-Dun se trouve sur d'anciennes galeries minières à faible profondeur. Pour des raisons de sécurité publique liées à cette situation, l'expropriation portant notamment sur 4 maisons (6 propriétaires) a été menée à son terme. La mise en sécurité de ces bâtiments reste à engager avant de procéder à leur démolition et au réaménagement de la zone concernée.

#### **b) Dans le domaine de l'information**

Dans le cadre de l'information du citoyen, plus de 97% des rapports établis à la suite des inspections ont été publiés sur internet.

14 réunions de CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) de la région se sont tenues en 2010. Ces réunions ont été menées dans le cadre d'information et d'échange des différents représentants. Lors de ces réunions, un avis du CLIC a été recueilli lors de l'élaboration des travaux des PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques). Les comptes rendus sont mis à disposition sur inter-

net au fil de l'eau.

A fin de l'année 2010, suite aux réunions et aux rendus des résultats des groupe de travail (air, eau, bruit, habitat, formation et information du public, prévention des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques pour les travailleurs...), la première version de la maquette du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) a été mise en consultation, en vu d'une approbation mi 2011.

La gouvernance de ce travail d'élaboration du PRSE 2 est constituée d'un comité de pilotage (COPIL), qui est présidé par le préfet de région et comprend les services de l'État, les associations, des représentants des employeurs et salariés et des collectivités; le Conseil Régional y est notamment présent en tant que partenaire privilégié. Le Plan Régional Santé Environnement 2 devrait donc être approuvé mi 2011. Il permettra de hiérarchiser les enjeux territoriaux en matière de santé environnementale, de coordonner des acteurs d'horizons et de compétences différents et de répondre aux préoccupations de la population concernant l'impact sanitaire des dégradations de l'environnement.

## **2) Équipement sous pression**

Il est à noter que le poste de chargé du contrôle des appareils à pression est resté vacant de janvier à septembre 2010. Lors de cette période, les agents du Pôle inter-régional Équipements sous Pression de la zone Est (PiESP) ont, en plus de leurs missions, assuré en partie l'intérim de la DREAL Bourgogne.

Sur l'année 2010, 3 actions de contrôles d'organismes habilités ont été menées en Bourgogne, 1 visite approfondies d'agences et 2 visites de supervision inopinées.

Des actions de surveillance du parc d'équipements sous pression de détenteurs ont été conduites. La première dans 6 stations service autoroutières, ciblant les compresseurs d'air et les cuve de GPL, la seconde dans l'unité de stérilisation du CHU de Dijon (USCPP). Aucun manquement grave à la réglementation applicable n'a été relevé. Ces actions ont été menées par le PiESP dans le cadre de la formation de l'agent en charge du contrôle des appareils à pression.

Le PiESP a également poursuivi le traitement des suites de l'opération " coup de poing " 2009 organisée au niveau national et portant sur des installations de production de froid utilisant l'ammoniac. Sur les 3 installations visitées, à fin 2010, toutes sont encore dans des situations réglementaire non conformes.

## **3) Canalisation de transports**

La construction de la canalisation transport de gaz dite artère du Mâconnais entre Gévelard et Etrez dans l'Ain autorisée par arrêté ministériel du 06 novembre 2009 a fait l'objet d'une visite de surveillance du chantier de construction en mai 2010. Quelques améliorations de la traçabilité des certificats matières et suivis des soudure des tubes ont été détectés.

## **4) Distribution du gaz**

La DREAL a poursuivi en 2010 l'instruction du dossier des sous-profondeurs de pose d'ouvrages de distribution détectées dans certaines concessions de l'Yonne mise en place entre 2004 et 2007. Plusieurs rencontres et courriers à GrDF ont été élaborés et des actions correctives ont été proposées par le distributeur telles que la mise en place de protections mécanique dans les zones urbaines denses, surveillance renforcée des travaux à proximité, mise en place de bornage.

En 2010 la DREAL a animé un groupe de travail constitué des représentants des entreprises du BTP, des maitres d'ouvrage et maitres d'œuvre et de GrDF en vu d'élaborer une charte comportant les règles de bon usage et rappelant les obligations de tous les acteurs pour les travaux à proximité des ouvrages de distribution de gaz.

## **5) Risques naturels**

La culture du risque englobe plusieurs notions : connaître les risques et en conserver la mémoire, prendre en compte ces risques dans les aménagements projetés, et réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

En 2010, la DREAL est intervenue, avec les autres acteurs concernés pour mieux connaître les risques,

mieux les anticiper et mieux les prendre en compte dans les aménagements : accompagnement des plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI) de l'Armançon et de la Saône, révisions des PERI suite à l'étude hydraulique de la Saône aval, accompagnement du lancement de l'étude hydraulique sur la Saône en amont de Chalon avec l'étude de la confluence Saône-Doubs.

Suite à l'étude hydraulique de la Saône aval en 2008, la DREAL a piloté un groupe de travail en vue de la révision des PERI sur la Saône aval. L'objectif est une homogénéisation du contenu des PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) sur le bassin correspondant en aval de Chalon. Ce groupe de travail a rassemblé les trois directions départementales concernées (71,01 et 69). Le travail de collaboration avec les communes reste à faire, les enquêtes publiques étant prévues entre 2010 et 2011.

La DREAL a également contribué activement, en assurant un appui technique et financier auprès de la DDT 21 pour la mise en œuvre de la stratégie départementale des risques, notamment pour les procédures de la révision des PPR de l'Ouche, de l'Armançon et de la Tille en Côte d'Or, l'élaboration du Chablisien dans l'Yonne. Elle est également intervenue pour les révisions des atlas des zones inondables de l'Ouche et de la Seille. Enfin, et toujours sur le thème de la prévention des risques naturels, la DREAL a poursuivi le pilotage du contrat de vallée inondable de la Saône (bilan en 2009), a participé à l'étude EGRIAN sur Nevers (inondabilité de Nevers) ainsi qu'au suivi des plans Loire et Rhône.

Enfin la DREAL Bourgogne, en relation avec les 3 DREAL de bassin a assuré le démarrage de la mise en œuvre de la directive inondations avec pour objectif d'aboutir à l'évaluation préliminaire des risques (EPRI) d'ici fin 2011.

## **C) TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES**

### **1) Développement des infrastructures alternatives à la route et des services de transports**

La mise en œuvre des actions du contrat de projet État/Région se poursuit pour le volet " améliorer les transports ferroviaires et fluviaux ". 55% des 43 M€ de crédits État auront été affectés à fin 2010 sur ces actions. Cela concerne la rénovation des voies capillaires pour améliorer les dessertes TER et favoriser la complémentarité des différents modes de transports du fret. Le programme de travaux sur l'étoile de Cravant a été mené à bien et les études pour le programme de travaux sur l'étoile de Paray-le-Monial se sont poursuivies. Les études d'opportunité de l'aménagement d'un axe Est-Ouest électrifié (VFCEA), et la prospective pour l'optimisation de l'utilisation du réseau capillaire avancent, tout comme le déploiement de nouveaux cadencements des TER. Pour le domaine fluvial, la plateforme du port de GRON est en service et les travaux de rénovation des ouvrages sur l'Yonne sont engagés.

Le réseau routier devant être soumis à l'éco-redevance poids lourds a été défini en concertation avec les conseils généraux.

Les dossiers des trois grands projets d'infrastructures nouvelles concernant la Bourgogne ont fait l'objet de travaux suivant leur état d'avancement :

- dossier LGV Rhin-Rhône : schéma de desserte validé pour la branche Est – préparation du débat pour la branche Ouest, les études préliminaires pour la branche Sud s'achèvent.
- dossier POCL : saisine de la CNDP pour l'organisation du débat public le 7 janvier 2011.
- lancement des études nécessaires au dossier de débat pour la liaison fluviale grand gabarit Saône-Moselle.

L'engagement volontaire des entreprises de transport pour la réduction des émissions de CO2 s'est poursuivi.

### **2) Contrôles des transports routiers et des réceptions des véhicules**

Pour veiller au respect des règles en matière de concurrence et d'emploi des salariés du transport routier, 4200 véhicules ont été contrôlés sur route auxquels s'ajoutent 250 contrôles en entreprises. Ce sont au total plus de 140 000 journées de conduite contrôlées en 2010.

En Bourgogne, 189 centres contrôlent des véhicules légers et 18 centres contrôlent des poids lourds. 37 visites de surveillance ont été diligentées en 2010 pour les centres VL et 7 jours pour les centres PL.

L'activité de réception de véhicules chez les constructeurs est restée stable malgré les effets de la crise économique qui a renforcé le besoin de réactivité du service auprès des entreprises qui cherchent à améliorer leur offre en adaptant leur production au plus près des besoins de leur client.

### **3) La maîtrise d'ouvrage routière**

Les aménagements engagés sur les programmes précédents se sont poursuivis sur les 3 axes routiers principaux du RRN : rocade de Dijon avec la LiNo – la RCEA (N70 – 79 et 80) et la RN7. Ces travaux ont conduit à des mises en service en 2010 ou tout début 2011 marquant des avancées significatives dans la mise à 2x2 voies d'itinéraire telle que l'opération Moroges – Saint-Désert terminant l'aménagement de la branche nord de la RCEA entre Chalon-sur-Saône et Montchanin, l'opération du col des Vaux offrant un nouveau créneau de dépassement sur la branche Sud de la RCEA là où ses caractéristiques sont les plus sévères, les opérations de mise à 2x2 voies de la RN7 – Nevers – Magny-Cours – Moiry financées pour partie par le plan de relance et qui améliorent fortement la desserte du pôle de Magny-Cours. 46,7 M€ ont été dépensés en 2010 pour la réalisation du programme des aménagements routiers en Bourgogne.

L'aboutissement des discussions avec les collectivités territoriales a permis la signature de toutes les conventions financières accompagnant le PDMI 2009-2014 apportant les moyens pour poursuivre l'aménagement de la RN7 entre Moiry et Chantenay – Saint-Imbert, pour terminer le prolongement de la Rode de Dijon jusqu'à A38 (LiNo).

Les études nécessaires à la préparation de l'enquête publique pour le contournement Sud d'Auxerre se sont achevées et celles pour la déviation de La Charité-sur-Loire ont été engagées.

Le débat public pour le projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA s'est déroulé comme prévu avec des réunions publiques tenues du 4 novembre 2010 au 4 février 2011. La décision du ministre sur les suites à donner à ce projet est maintenant attendue pour le début juillet 2011.

## **D) ENRAYER LA PERTE DE BIODIVERSITÉ**

La perte de la biodiversité et la banalisation des nos paysages régionaux (qui sont l'un des atouts touristiques principaux de la région) sont autant de menaces pour l'avenir de nos territoires. Pour enrayer ces dégradations plusieurs leviers sont actionnés : la consolidation du réseau NATURA 2000, la mise en œuvre d'une stratégie partagée pour la biodiversité, la prise en compte des paysages, la sensibilisation aux enjeux de la préservation de la biodiversité locale, l'intégration du patrimoine naturel et paysager dans les aménagements ...

### **1) Natura 2000**

Le réseau Natura 2000 finalisé en 2007 couvre 12.5% du territoire régional. Un important travail a été réalisé pour la maintenance du réseau de sites, aboutissant notamment à la signature de 7 arrêtés ministériels de désignation de sites au titre de la directive " Habitats, faune, flore ".

La rédaction de 2 documents d'objectifs (DOCOB) a été lancée en 2010. 18 DOCOB sont en cours de réalisation. Ainsi, près de 90% des sites sont dotés d'un DOCOB finalisé ou en cours d'élaboration et la quasi-intégralité des sites dotés d'un DOCOB achevé sont animés. L'implication des élus progresse : ainsi, pour les grands sites désignés en 2007 comme les Amognes, le Clunysois ou le Sud Morvan, les comités de pilotage et la maîtrise d'ouvrage des DOCOB sont pris en charge par des collectivités. Cette implication politique est stratégique pour bien acter que les projets Natura 2000 sont des projets de territoires. Il reste 8 DOCOB à établir.

La DREAL a également assuré l'animation technique et financière des DDT et des opérateurs et animateurs des sites Natura 2000 bourguignons : contrats Natura 2000, chartes...

Par ailleurs, un important travail a été conduit en 2010 pour mettre en œuvre la réforme du régime d'évaluation des incidences : cadrage régional, information des services concernés... Cette démarche aboutira en 2011 à l'établissement des listes départementales d'activités soumises à évaluation des incidences en complément de la liste nationale. Un important travail d'information et de formation des services de l'État et différents partenaires reste à conduire.

## **2) Les protections réglementaires**

### **a) La protection des espèces**

La DREAL a assuré l'instruction et le suivi des demandes de dérogation à l'application du régime de protection des espèces prévu par le code de l'environnement (20 dossiers) et la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (61 dossiers).

### **b) Les réserves naturelles nationales**

Les plans de gestion des réserves naturelles de la Combe Lavaux, du Val de Loire et du Bois du Parc ont été mis en œuvre. Concernant la réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle, le plan de gestion est en cours de révision et sera validé au premier semestre 2011.

### **c) Les arrêtés de protection de biotope**

L'arrêté de protection de biotope du tunnel du Bois clair a été modifié : le 22 juillet 2005, le tunnel du Bois Clair (ancien tunnel ferroviaire aujourd'hui voie verte du conseil général de Saône-et-Loire) fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope afin de garantir des conditions d'accueil des populations de chauves-souris notamment en réglementant l'accès au tunnel (fermeture en hiver et accès interdit la nuit en période estivale), et en limitant les nuisances sonores et lumineuses.

Le comité de suivi de l'application de cet arrêté préfectoral a examiné en 2010 :

- l'état des populations de chauves-souris ;
- les conditions de fréquentation du tunnel par les utilisateurs de la voie verte ;
- les mesures de gestion appropriées à l'accueil des chauves-souris.

Suite à l'examen des données relevées dans le tunnel de température, d'hygrométrie et de fréquentation humaine des ajustements de l'arrêté (conditions d'éclairage et d'ouverture du tunnel) ont été proposés et validés. Le nouvel arrêté préfectoral a été pris le 13 septembre 2010.

## **3) Améliorer la connaissance de la biodiversité**

La priorité a été d'avancer sur la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF, confiée à la société d'histoire naturelle d'Autun, dont la finalisation est prévue en 2011.

La DREAL a également soutenu la réalisation de nombreux inventaires et contribué à la diffusion des connaissances par le soutien à des publications et organisations de colloques.

## **4) Les actions partenariales en faveur de la biodiversité**

### **a) Plans nationaux d'actions pour les espèces menacées**

Les actions mises en place dans le cadre de plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées se sont poursuivies.

Sur les 44 plans nationaux de restauration en cours ou en projets sur le territoire métropolitain suite au Grenelle, la DREAL est concernée par 16 plans nationaux d'actions établis ou en cours d'élaboration. En 2010, des actions en faveur des espèces suivantes (en cohérence avec les travaux en cours au niveau national) ont été conduites :

- milan royal;
- cistude d'Europe;
- chiroptères;
- chouette chevêche;
- râle des genêts;
- pies grièches;



- odonates.

Pour les autres espèces, les plans nationaux ne sont pas suffisamment avancés, ou les partenaires en région restent à identifier et mobiliser.

**b) Le secrétariat du Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel (CSRPN)**

La DREAL assure le secrétariat et l'animation de ce comité d'experts. Le principal sujet traité par le CSRPN en 2010 est relatif à la modernisation de l'inventaire ZNIEFF et à la trame verte et bleue.

**c) La trame écologique bourguignonne**

Une étude préalable pour l'identification, la préservation et la restauration de la trame écologique en Bourgogne est cours, portée par le Conseil régional avec la collaboration de la DREAL. Celle-ci comprendra :

- une méthodologie d'analyse des trames écologiques;
- l'identification de l'état de conservation des corridors;
- l'analyse des politiques existantes et de leur adéquation avec les enjeux patrimoniaux;
- un programme d'actions;
- des outils de communication.

Une carte régionale des trames est attendue, faisant apparaître également les noyaux de biodiversité. Des zooms à des échelles plus précises seront produits, pour aborder différentes thématique de préservation et donner des pistes concrètes d'actions.

Les travaux porteront ensuite sur l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique conformément aux dispositions de la loi Grenelle II.

En attendant l'aboutissement de ces travaux régionaux, des réflexions locales sont lancées à titre expérimental. Ces travaux permettront de nourrir les réflexions menées au niveau régional pour l'élaboration de la trame verte.

**d) Vers une stratégie régionale pour la biodiversité**

L'année 2010, année internationale de la biodiversité, a été une année particulièrement riche en manifestations sur la thématique de la biodiversité. Les travaux d'élaboration de la future stratégie nationale pour la biodiversité ont également été initiés. La DREAL, aux côtés du conseil régional et d'ALTERRE, a poursuivi la réflexion sur les modalités d'élaboration d'une stratégie régionale pour la biodiversité. Cette stratégie a pour but de définir les objectifs régionaux de préservation des espaces naturels et des espèces, et les mesures à mettre en place pour atteindre ces objectifs. Elle devra donner de la lisibilité aux actions menées par tous les intervenants en matière de préservation de la biodiversité.

**e) Appui aux partenaires**

La DREAL apporte son soutien aux nombreux partenaires de la protection des milieux naturels : conservatoire des sites naturels bourguignon, société d'histoire naturelle d'Autun, parc naturel régional du Morvan, Étude et Protection des Oiseaux ...

En particulier, la DREAL soutient et participe au suivi technique des projets lancés en 2008 : Réseau de sites naturels équipés pour le public inauguré officiellement en 2009 (labellisation de 32 sites naturels équipés pour le public dont 3 pour les personnes à mobilité réduite), réseau Mares de Bourgogne (programme d'action en faveur de la préservation des mares en Bourgogne, réservoirs de la biodiversité locale), et base de données sur les sites protégés (base de données étendue devant permettre de synthétiser tous les sites et territoires faisant l'objet de mesures de préservation active de la biodiversité) donnant lieu désormais à l'animation d'un réseau de gestionnaires.

## **E) LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES PAYSAGES ET PROTÉGER LES SITES**

### **1) Sites classés**

La DREAL a assuré l'instruction des demandes d'autorisations de travaux en sites classés. Les sites suivants ont fait l'objet d'un suivi particulier :

#### **a) Vézélien**

Une étude bilan de l'urbanisation du site classé dont l'objectif est d'établir un état des lieux de l'urbanisation sur l'ensemble du site classé est en cours. Elle devrait aboutir à des recommandations et à l'élaboration d'un guide architectural.

#### **b) Solutré**

L'étude d'extension du site classé sur les départements de la Saône et Loire et du Rhône se poursuit avec la phase de concertation. C'est la DREAL Bourgogne qui pilote la démarche. Les réunions se sont poursuivies avec les élus concernés, les forestiers et les viticulteurs, les différents services de l'État. Une première version des orientations de gestion a été établie de même qu'une proposition de délimitation du site qui va être proposée au Ministère.

#### **c) Opération Grand Site**

En co-pilotage avec les partenaires concernés, le programme d'actions pluri-annuel engagé avec les communes du site, le conseil régional, le CAUE, les services de l'État se poursuit dans de bonnes conditions. Le programme d'actions se poursuit avec l'important projet de création de la maison de site, l'aménagement des boucles de randonnées autour des Roches, la valorisation du patrimoine et du paysage.

#### **d) Canal du Nivernais**

La DREAL travaille avec les syndicats mixtes du canal du Nivernais sur une étude générale paysagère sur l'ensemble du linéaire du canal. Il s'agit de synthétiser les principales études sur ce thème afin de déterminer les secteurs à enjeux paysagers et les outils existants et à mettre en place pour préserver et mettre en valeur ces paysages. Cette étude devrait s'achever début 2011.

#### **e) Candidature des " climats de Bourgogne " pour un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO**

La DREAL apporte son appui technique à l'association en charge de la préparation du dossier de candidature pour l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des climats de Bourgogne.

#### **f) Réalisation de l'atlas des sites inscrits**

La région Bourgogne comprend 173 sites inscrits. La DREAL réalise une étude bilan de chacun des ces sites inscrits. L'analyse des sites inscrits du département de la Côte d'Or s'est achevée en 2010, le travail a été initié sur le département de l'Yonne.

### **2) Atlas des paysages**

En application de la Convention Européenne du Paysage, l'atlas départemental des paysages permet de disposer d'un outil pédagogique, explicite et actualisable à l'usage des services de l'État et des élus, mais aussi de tous les autres acteurs de l'aménagement du territoire, pour la connaissance, la prise en compte, la préservation, la gestion et la valorisation des paysages

Après celui de l'Yonne finalisé en 2008, celui la Côte d'Or lancé en 2008 avec la DDT est en voie d'achèvement, et celui de la Nièvre, lancé en 2009, est en cours d'élaboration sous le pilotage de la DDT.

## **F) VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES**

### **1) Éolien**

L'année 2010 a été marquée par la publication de la loi portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2), qui a introduit 3 nouveaux critères dans l'appréciation des zones de développement de l'éolien (ZDE). Celle-ci repose maintenant sur le potentiel éolien, les possibilités de raccordement aux réseaux électriques, la sécurité publique, les paysages, la biodiversité, les monuments historiques et les sites remarquables et protégés ainsi que le patrimoine archéologique.

Cela a conduit à demander des compléments pour 4 dossiers (Pays d'Othe, Tonnerrois, Pays d'Alésia et de la Seine, Saint-Sauveur-en-Puisaye), une seule ZDE a été accordée, celle du Pays Châtillonnais.

### **2) Photovoltaïque**

L'envolée des projets photovoltaïques a conduit le gouvernement à baisser à deux reprises les tarifs d'achat, puis début décembre 2010 à suspendre pour 3 mois l'obligation d'achat. Fin 2010, plus de 4000 installations étaient raccordées en Bourgogne, ce qui représente une puissance cumulée de 20,4 MW (7,7 MW en Côte d'Or, 2,4 MW dans la Nièvre, 6,8 MW en Saône et Loire et 3,4 MW dans l'Yonne). Nécessaires pour les projets de plus de 250 kWc, les 11 certificats d'obligations d'achat délivrés par la DREAL en 2010 représentent une puissance totale de près de 24 MW, que les nouvelles conditions tarifaires sont susceptibles d'obérer.

### **3) Hydroélectricité**

Les dernières négociations relatives au renouvellement de la concession de la Cure se sont déroulées, qui ont permis d'aboutir fin 2010 à un accord permettant d'envisager la signature de la nouvelle concession et du cahier des charges y afférent début 2011.

### **4) Ressources minérales non énergétiques**

Les travaux d'élaboration du schéma des carrières de l'Yonne, en cours depuis 2005, ont repris en septembre 2010 avec l'arrivée d'un agent affecté à cette thématique spécifique. Cela a ainsi permis de proposer une nouvelle rédaction qui a été soumise mi-décembre à l'appréciation des groupes de travail mis en place par la Commission départementale de la Nature, des Sites et des Paysages pour son élaboration.

### **5) Préserver la qualité de l'air**

Les statuts de l'association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (ATMOSF'air) ont été modifiés pour prendre en compte la création de la DREAL, et répartir les sièges autrefois occupés par les 3 services composant maintenant la DREAL. La DREAL assure le secrétariat du conseil d'administration d'ATMOSF'AIR.

Les travaux nécessaires à l'élaboration du Plan de Protection de l'Atmosphère de Dijon ont débuté en octobre 2010, après la désignation d'un bureau d'étude pour aider à la réalisation de l'état initial. Ce travail associe étroitement les communes de l'agglomération dijonnaise.

## **G) PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA RESSOURCE EN EAU**

### **1) Production et valorisation de données relatives à la quantité et la qualité des eaux**

#### **a) Dans le domaine quantitatif**

La DREAL a assuré la gestion du réseau hydrométrique et la fourniture de données issues de ses 114 stations réparties sur le territoire régional.

Ces données ont servi à alimenter la base hydro, les services de prévision des crues et ont été valorisées au niveau régional par le biais de 12 bulletins hydrologiques mensuels, d'un bulletin réalisé en partenariat avec France 3 toutes les 2 semaines (la DREAL Bourgogne est la seule DREAL réalisant ce bulletin télévisé d'informations hydrologiques) et la fourniture hebdomadaire du 10 mai au 15 novembre des constats de franchissement de seuils auprès des préfetures et services polices de l'eau des 4 départements de la région (données utilisées pour la mise en application des mesures de restrictions d'usages de l'eau par arrêtés préfectoraux). En complément de ces données hydrologiques, la DREAL a réalisé chaque mois une synthèse cartographique de l'évolution de la situation des nappes. On retiendra de cette année, une absence de crues majeures, mais une succession de trois crues moyennes entre le 15 novembre et le 31 décembre, une persistance tardive de l'étiage et un niveau toujours préoccupant des eaux souterraines en particulier dans le nord ouest de la région, mais atténué sous l'effet des fortes précipitations de la fin d'année.

#### ***b) dans le domaine qualitatif***

##### **Contamination des eaux par les pesticides**

La DREAL assure le suivi administratif et participe au groupe technique qui pilote une étude triennale (2009-2011) confiée à un prestataire dans le cadre d'une procédure de marché public mise en œuvre courant 2010. La mission porte sur la réalisation d'une synthèse annuelle départementale et régionale permettant d'évaluer la contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides afin de communiquer largement sur le sujet des produits phytosanitaires. Le travail s'appuie sur les données recueillies pour plus de 250 points de prélèvement répartis sur les 3 bassins hydrographiques de la Bourgogne.

**Le laboratoire d'hydrobiologie** a effectué son programme de prélèvements et d'analyses relatif au suivi du paramètre diatomées (88 stations, réseau RCS –DCE et réseau du CG58) et a assuré la maîtrise d'ouvrage des paramètres macroinvertébrés (103 stations) et macrophytes (48 stations) par le biais de 2 appels d'offres. La réalisation de prélèvements de poissons et de sédiments et le financement d'analyses relatives aux PCB a été réalisé sur 1 site (Saône en Côte d'Or). Les données obtenues et celles à venir contribuent à enrichir la connaissance de la contamination des milieux aquatiques et des organismes vivants par ces polluants et sont utilisés par les autorités préfectorales lors de la prise d'arrêtés interdisant la commercialisation ou la consommation de poissons sur certains cours d'eau (exemple de l'Ouche à l'aval de Dijon en Côte d'Or en 2009).

Dans ces deux domaines d'activités, un effort important a été réalisé sur le volet de l'assurance qualité : le laboratoire a obtenu le maintien de son accréditation COFRAC ISO 17025 et de son agrément du MEEDDM.

L'année 2010 a été aussi concernée par la mise en œuvre de la 5ème campagne de la directive Nitrates pour les eaux superficielles et souterraines (octobre 2010 à septembre 2011).

Enfin, une synthèse régionale sur l'état des eaux (superficielles et souterraines) DCE et les objectifs du " Bon État des Eaux " à atteindre en Bourgogne a été réalisée et transmise aux MISE des 4 départements :

##### **Pour les eaux superficielles :**

D'un point de vue régional, les objectifs d'atteinte du Bon État en Bourgogne pour toutes les masses d'eau superficielles (principales, secondaires) se répartissent de la façon suivante :

- 54.4 % des masses d'eau en objectif de BE 2015 ;
- 31.6 % des masses d'eau en BE 2021 ;
- 14 % des masses d'eau en BE 2027.

L'estimation actuelle du bon état global des eaux superficielles montrerait que :

- 18.4 % seraient en BE aujourd'hui ;
- 27 % ne seraient pas en BE ;
- 54.6 % état inconnu par manque de données.

##### **Pour les eaux souterraines :**

D'un point de vue régional, les objectifs d'atteinte du Bon État en Bourgogne pour les masses d'eau sou-

terraines se répartissent de la façon suivante :

- 63 % des masses d'eau en objectif de BE 2015 ;
- 26 % des masses d'eau en BE 2021 ;
- 11 % des masses d'eau en BE 2027.

## **2) Mise en œuvre de la politique de l'eau**

Animation et coordination du réseau des services de l'État et établissements publics dans le domaine de l'eau.

Au-delà du pilotage budgétaire et de la déclinaison régionale des priorités de la politique de l'eau, la DREAL a participé activement aux MISE (Missions Interservices de l'eau) des 4 départements et a organisé des rencontres régulières avec les services départementaux, l'ONEMA, les agences de l'eau, ... pour accompagner et coordonner la mise en œuvre d'actions prioritaires. Dans le domaine de la police de l'eau, la DREAL a instruit 26 dossiers de demandes de transactions pénales pour des délits.

### **a) La mise en œuvre de la DCE**

2010 a été marquée par le démarrage de la mise en œuvre des 3 SDAGE couvrant le territoire bourguignon, adoptés à la fin de l'année 2009.

La DREAL s'est impliquée dans le suivi des travaux au niveau des bassins et dans l'élaboration de documents de prise en compte du SDAGE dans les autres politiques sectorielles (Guide SDAGE et Urbanisme sur le bassin Rhône-Méditerranée par exemple).

Elle s'est également engagée dans les travaux des différents bassins concernant les outils de suivi des programmes de mesures. La DREAL a, par ailleurs, poursuivi son accompagnement des MISE dans leurs travaux d'élaboration des plans d'actions territorialisés, (PAOT) en lien avec la DCE.

En ce qui concerne les pollutions diffuses, la DREAL a continué sa mission d'animation et de coordination régionale auprès des services départementaux pour les actions de protection des captages prioritaires, parmi lesquels 35 ouvrages Grenelle.

Le service a également été associé à la déclinaison régionale du plan national ECOPHYTO 2018 et, à ce titre, assure notamment le pilotage du groupe thématique " Agir sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires et suivre la contamination des milieux par les pesticides ". Par ailleurs, la DREAL a participé aux travaux du PRSE II.

Le suivi de l'avancement des procédures relatives à la directive ERU et le rapportage des données au niveau national ont été réalisés.

Enfin, le chantier de la continuité écologique des cours d'eau a été également poursuivi avec la coordination des travaux relatifs à la révision des classements des cours d'eau ainsi que la déclinaison régionale du plan national de restauration de la continuité écologique. Pour ce dernier point, près de 90 ouvrages prioritaires ont été ciblés dans le cadre du grenelle de l'environnement pour conduire des actions.

Dans le domaine quantitatif la DREAL a fourni un fort appui pour la finalisation de la démarche de classement en ZRE (zone de répartition des eaux) de 3 sous bassins en déficit quantitatif (Ouche, Vouge et Tille) et d'une masse d'eau souterraine (nappe de la Tille profonde), et a contribué activement au démarrage des études de volumes prélevables sur ces territoires. Ce travail s'est notamment concrétisé début 2010 par la signature de l'arrêté du préfet de bassin Rhône Méditerranée instituant ces trois nouvelles ZRE, et en juin par la signature des arrêtés départementaux.

### **Dans le domaine de la politique territoriale**

Le service a été présent dans les phases clés du lancement, de l'élaboration et de la mise en œuvre des procédures de type SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) en Bourgogne ( 5 SAGE, Tille, Ouche, Vouge, Armançon et Arroux-Bourbince suivis en 2010), du contrat de vallée inondable du Val de Saône, du Plan Loire et de multiples démarches contractuelles. La Bourgogne est couverte par plus d'une vingtaine de procédures globales à divers états d'avancement, couvrant plus de 70 % du territoire. L'investissement de la DREAL a été particulier sur les territoires de l'Ouche, de la Vouge, de la Tille, de l'Armançon, du Val de Saône, de l'Arroux-Bourbince, des Hauts de Seine, du Sud Morvan, de

la Nièvre, de la Loire, de la Dheune...

## H) LE LOGEMENT ET LA CONSTRUCTION

### 1) Le logement social

En 2010, 1461 logements locatifs sociaux ont bénéficié de subvention de l'État pour un montant global de 5 477 908€. Sur cette production, les PLAI représentant 398 logements et les PLUS 962 logements.

606 PLS ont bénéficié d'un agrément ce qui correspond à 218 logements classiques et 722 chambres dans des EHPAD.

85 logements ont également été financés par le biais de PALULOS communale.

Dans la cadre du programme d'humanisation des centres d'hébergement, pris en charge par le Plan de Relance, 16 PLAI ont été financés pour un montant de 768 000€.

### 2) Le logement privé

#### a) La politique de l'ANAH

La programmation 2010 a été réorientée en fonction des priorités de l'ANAH sur les propriétaires occupants et la lutte contre l'habitat indigne, tout en prenant en considération le contexte local bourguignon et les engagements en cours (conventions de délégation et existence de seize opérations programmées).

L'Anah centrale a délégué pour l'année 2010 une enveloppe globale de 12 440 100€ dont 11 694 000€ pour les travaux, 343 600€ pour l'ingénierie et 402 500€ pour les fonds d'humanisation. Cette dotation a permis que soient financés en Bourgogne 2 148 logements.

Pour les propriétaires occupants, 1 612 logements ont été réalisés soit 75% du total financé.

Concernant les propriétaires bailleurs, 536 logements ont été réalisés. Ce nombre est en baisse, tendance qui se confirme depuis 2007 au profit des propriétaires-occupants

En matière de lutte contre l'habitat indigne, 163 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH. Cependant, sur ces 163 logements, seuls 23 concernent des propriétaires occupants, le coût élevé des travaux et par conséquent le reste à charge élevé pour les propriétaires étant un frein réel à l'aboutissement de ces projets.

2010 a été une année de transition entre la fin du Plan de Relance et les préparatifs de mise en place du programme " Habiter mieux » et du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique

#### b) Le PASS-foncier

En 2010, ce sont 262 PASS-foncier, sur un objectif initial de 550, qui ont fait l'objet d'une subvention de l'État en remboursement d'une partie de l'aide d'une collectivité locale et ce pour un montant de 324 000€.

#### c) l'ANRU

En 2010, l'ANRU a financé 328 logements locatifs sociaux comprenant 33 PLAI, 99 PLUS et 196 PLU /- construction-démolition.

Au titre du Plan de Relance, 5,2M€ de crédits ont été attribués à la région Bourgogne. La totalité de l'enveloppe a été engagée et 77% a fait l'objet de paiements.

### 3) Le Plan Bâtiment Grenelle - Bâtiments de l'État

- 125 sites régionaux occupés par l'État ont fait l'objet d'audits énergétiques, de gros entretien et d'accessibilité aux handicapés.

- 404 000 m<sup>2</sup>, soit 56% du patrimoine de l'État en Bourgogne (hors patrimoine Défense et établissements publics), ont ainsi été audités.

#### **4) Le contrôle des règles de construction**

Vingt-deux opérations de logements (représentants environ 700 logements) ont été contrôlées au titre du respect des règles de la construction, ce qui représente 8 % de la production de logements en Bourgogne. Dix opérations tertiaires ont également été contrôlées au titre de la réglementation thermique 2005.

#### **5) Les Certificats d'Économie d'Énergie**

33 certificats d'économie d'énergie (CEE) ont été délivrés à des acteurs bourguignons. Ils représentent environ 7 200 opérations qui permettront une économie d'énergie estimée de 108 GWh sur la durée de vie des équipements mis en place.

### **III- PERSPECTIVES 2011 : LES ORIENTATIONS MAJEURES DE LA DREAL**

#### **A) LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SES DIMENSIONS LES PLUS GLOBALES : CLIMAT-AIR-ÉNERGIE-AMÉNAGEMENT-ÉVALUATION**

Pour continuer à partager et porter une vision stratégique du développement durable du territoire bourguignon, le SDD devra :

- élaborer la stratégie de mise en œuvre de la territorialisation du Grenelle de l'environnement en région et animer les travaux du Comité de suivi du Grenelle ;
- élaborer en collaboration avec le Conseil Régional le schéma régional climat-air-énergie ;
- promouvoir l'émergence de projets territoriaux de développement durable dans une approche intercommunale de la planification spatiale ;
- faire vivre l'atelier d'études avec l'objectif d'asseoir le rôle de référent régional pour la conduite d'études à forte plus-value ;
- produire les cadrages préalables et avis de synthèse pour l'évaluation environnementale des plans, programmes, projets et en assurer la traçabilité ;
- être référent technique et méthodologique pour les partenaires de la DREAL dans la mise en œuvre des projets de développement durable : animer les relations avec les collectivités territoriales, l'ADEME, ALTERRE, ATMOSF'AIR, l'Université de Bourgogne, etc ; impulser les initiatives publiques et privées concourant à la concrétisation des objectifs du Grenelle ; diffuser nos messages de manière proactive et ciblée ;
- valoriser l'information géographique et statistique détenue et constituée par le service et contribuer à l'animation des DDI en la matière.

#### **B) LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES SITES ET DES PAYSAGES**

##### **1) Dans le domaine de la biodiversité, il s'agit essentiellement pour le SRPN de mettre en œuvre**

- La gestion des sites Natura 2000 : 100 % des sites Natura devront être dotés d'un DOCOB approuvé ou en cours de rédaction fin 2012 ; la mise en place du dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 en application de la circulaire du 15 avril 2010 sera une priorité ;
- Une stratégie régionale pour la biodiversité (observatoire et plan d'actions), notamment en faisant aboutir l'étude sur le diagnostic du réseau écologique régional et les corridors, préalable à la trame verte et bleue, et en lançant le chantier du schéma régional de cohérence écologique, tout en finalisant la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF ;

- Les politiques réglementaires de protection des espaces remarquables (gestion des 4 réserves naturelles nationales de la région, mise en place d'arrêtés de protection de biotope, déclinaison régionale de la future stratégie nationale des aires protégées).

## **2) Dans le domaine des sites et des paysages, il s'agira essentiellement de**

### **a) Assurer le suivi des sites protégés**

- en menant l'inspection des sites : gestion réglementaire et valorisation des 135 sites classés et plus ponctuellement des 173 sites inscrits ;
- en consolidant le réseau des sites par le pilotage des procédures de nouvelles protections (notamment extension du site classé de Solutré) et des sites inscrits (en réalisant l'atlas des sites inscrits) ;
- en menant une gestion intégrée des grands sites emblématiques (OGS de Solutré notamment).

### **b) Porter une attention particulière au soutien de la candidature au classement UNESCO des " Climats de Bourgogne "**

Avec le lancement d'une étude visant à hiérarchiser les enjeux paysagers du territoire et ses aptitudes à recevoir des démarches ou procédures de protection dans le prolongement des protections existant déjà sur la terminaison Sud du territoire: côte méridionale de Beaune, Montagne des 3 Croix,...

## **3) La protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, les principaux objectifs consisteront à :

- coordonner la finalisation de la déclinaison des programmes de mesures de la Directive Cadre Eau dans les départements, la mise à jour des plans stratégiques des MISE et l'adaptation des plans de contrôle et des politiques d'opposition à déclaration ;
- appuyer l'engagement des actions de mise en conformité des ouvrages prioritaires au titre de la continuité; contribuer à la révision des classements des cours d'eau devant aboutir courant 2012 ;
- coordonner les actions relatives à la mise en application du 4ème programme d'actions Directive nitrates (développement des contrôles, ...), contribuer à l'extension des zones vulnérables demandée par la commission européenne, accompagner les services de police de l'eau dans la mise en œuvre des évolutions réglementaires prévues courant 2011 en réponse au contentieux communautaire;
- assurer la coordination et le suivi au niveau régional des actions relatives à la protection des aires d'alimentation des 35 captages Grenelle d'ici fin 2011 ;
- suivre la mise en conformité vis-à-vis de la directive ERU 100% des STEP de + 2000 EH d'ici fin 2011 ;
- suivre les études de volumes prélevables et apporter un appui aux services polices de l'eau pour la mise en œuvre des outils relatifs à la résorption des déficits quantitatifs prévue d'ici 2015 par le plan de retour à l'équilibre ;
- accompagner les démarches de gestion intégrée et concertée sur des bassins hydrographiques ou d'alimentation d'aquifère à enjeux forts (SAGE, CVI, contrats inter-départementaux, ...) en lien avec les Agences de l'Eau et les DDT.

## **4) le logement et les constructions durables**

Dans le domaine du logement, les principaux objectifs du SLCD consisteront à :

- décliner de façon opérationnelle la stratégie régionale du logement élaborée en 2010 ;
- porter, à travers les CUS, les exigences de l'État vis à vis des politiques de gestion du patrimoine locatif social des organismes HLM ;
- renforcer la connaissance du marché du logement et des besoins de la population ;



- assurer le suivi de la convention régionale ANRU pour avoir une vision plus complète des actions qui participent à la mise en œuvre de la politique du logement ;
- investir davantage le champ de la politique sociale du logement par l'établissement de la synthèse des PDALPD, la structuration des relations avec l'USH et l'animation du réseau régional des acteurs du logement sur des thématiques particulières comme l'hébergement par exemple ;
- décliner régionalement la nouvelle politique de l'ANAH (lutte contre l'habitat indigne, orientation prioritaire propriétaires occupants).
- dans le domaine des constructions durables, il s'agira principalement de finaliser et de décliner la stratégie régionale de la qualité de la construction :
- construire, en lien avec les DDT, le plan de rénovation des bâtiments de l'État, en particulier sur les volets thermiques et accessibilités aux handicapés (GRENELLE 1) ;
- consolider l'organisation régionale et l'appui technique des services déconcentrés du MEEDTL en matière d'entretien du patrimoine immobilier de l'État ;
- informer les professionnels de la construction sur la mise en œuvre de la RT 2012 ;
- participer à la consolidation du centre de ressources régional "Bourgogne Bâtiment Durable" ;
- élaborer avec les DDT une méthodologie d'action en matière de précarité énergétique dans le cadre du programme "Habiter Mieux" de l'Agence Nationale de Habitat (ANAH) ;
- obtenir, avec les DDT, de la part des bailleurs sociaux des engagements de rénovation thermique de leur parc cohérents avec les objectifs du Grenelle.

## **5) La prévention des risques naturels et technologiques**

### **a) Pour assurer la prévention des risques naturels et hydrauliques**

Il s'agira principalement pour le SPR de mettre en œuvre la stratégie triennale élaborée en application de la circulaire du 28 juin 2010 :

- élaborer une doctrine sur le risque " ruissellement et coulées de boues " ;
- favoriser l'approbation des PPRN des bassins de la Saône et du Doubs en Saône-et-Loire (une attention particulière sera portée à la coordination de la réglementation des PPR de Mâcon et Chalon-sur-Saône) et du bassin de l'Ouche en Côte d'Or ;
- mettre en œuvre la directive inondation ;
- assurer le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques en application de la circulaire du 8 juillet 2010.

### **b) Pour assurer la prévention des risques technologiques et des pollutions**

Les actions prioritaires à conduire par le SPR et les UT consisteront principalement en :

- l'instruction des 17 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prévus au programme en vue de l'approbation de 10 d'entre eux ;
- l'instruction dans des délais maîtrisés des dossiers de demande d'autorisation d'exploiter des ICPE, ou des dossiers d'autorisation en vue de la construction de lignes électriques ou de canalisations de transport de matières dangereuses ;
- le pilotage de l'inspection des installations classées et la réalisation des inspections et visites de surveillances des ICPE, selon les objectifs du plan de modernisation de l'inspection ;
- la mise en œuvre des actions de surveillance nécessitées par les orientations nationales en matière d'équipements sous pression et de canalisations de transport de matières dangereuses.

## **6) Les transports et les déplacements**

La mise en œuvre de la stratégie ministérielle d'amélioration durable de la performance de l'offre de ser-

vices de transport conduira le ST à :

- conclure dans les meilleures conditions le débat public RCEA en collaboration avec la DREAL Auvergne ;
- mettre en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi du PDMI prévu par le projet de contrat d'objectifs DIT-DREAL-DIR pour une optimisation du management des projets destinée à garantir le respect des coûts et des délais de procédure et de réalisation des opérations ;
- continuer à assurer la maîtrise d'ouvrage de la modernisation des infrastructures routières dans une approche de développement durable. La poursuite du chantier de la LiNo fera l'objet de la plus grande vigilance ;
- mettre en œuvre le volet transport du Grenelle de l'environnement privilégiant le développement des modes alternatifs à la route en passant d'une logique d'offre d'infrastructure à une logique de réponse à des besoins de mobilité et de transport ;
- exercer le contrôle des transports terrestres et la tenue des registres des entreprises,
- effectuer le contrôle technique et la réception des véhicules,

## **7) Le secrétariat général**

Les orientations majeures du SG pour 2011 seront :

- le regroupement fonctionnel des services de la DREAL sur le site Voltaire ;
- l'accompagnement des agents au changement impliqué par cette délocalisation du lieu de travail ;
- organiser le dialogue social ;
- l'élaboration du projet de GPEEC perspectives RH 2013 ;
- bâtir un plan de formation local et régional répondant aux besoins des réseaux métiers et en cohérence avec les perspectives RH 2013 ;
- la sécurisation juridique de nos actes, y compris des procédures de commande publique ;
- mettre en place le contrôle interne comptable ;
- mettre en place une gestion prévisionnelle financière du budget de fonctionnement ;

# **DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR**

Directrice : **Mme Gisèle RECOR**

Adresse : 1 bis place de la Banque

21 042 DIJON CEDEX

Tél : 03 80 59 27 64

Fax : 03 80 50 14 75

Mail : drfip21@dgifp.finances.gouv.fr

Effectifs : 1 012

Budget : 67 M€

Créée le 18 juin 2009, la direction régionale des finances publiques (DRFiP) de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or a connu en 2010 sa première année de fonctionnement en mode fusionné, avec une organisation en trois pôles : le pôle de la gestion fiscale, le pôle de la gestion publique et le pôle du pilotage et des ressources humaines.

## **I- LES MISSIONS DE LA DRFiP EN CÔTE-D'OR**

### **A) LA DRFiP, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

La DRFiP tient la comptabilité des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle contrôle la régularité des dépenses d'investissement et de fonctionnement avant de procéder à leur paiement. Elle gère les éléments utiles à l'établissement des impôts directs locaux et procède à leur encaissement. Enfin elle assure auprès des collectivités une mission de conseil financier et fiscal.

En regroupant les compétences des deux anciens réseaux, la mise en place d'un interlocuteur fiscal unifié pour les collectivités permet de mieux répondre aux besoins des élus et des gestionnaires en leur apportant un conseil financier et fiscal plus rapide et plus complet.

Ainsi, la transmission des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale a été accélérée – 93 % des bases notifiées au 5 mars 2010 – et l'information permettant d'anticiper l'évolution des éléments fiscaux a été enrichie. Les données de fiscalité ont pu être intégrées aux prestations d'expertise et la sécurité juridique renforcée.

En outre, le déploiement d'Hélios, application dédiée à la gestion comptable et financière, a été achevé en 2010 sur le territoire côte-d'orien mettant ainsi à la disposition de l'ensemble des gestionnaires un outil moderne d'échanges avec la DRFiP.

De plus, la généralisation du portail internet de la gestion publique permet à chaque ordonnateur habilité de disposer d'un accès en consultation à l'applicatif comptable Hélios et d'adresser par voie dématérialisée ses flux comptables.

Par ailleurs, la modernisation des procédures de dépenses et de recettes se poursuit. Ainsi, cinq nouvelles conventions de dématérialisation ont été signées. Avec le soutien et l'appui du réseau de la DRFiP, les collectivités peuvent choisir de développer les prélèvements tant en dépenses qu'en recettes. Depuis le mois de mai 2010, la palette des moyens de paiement a été élargie avec la possibilité d'offrir à leurs usagers un règlement en ligne par carte bancaire et intégration directe dans les comptes du comptable (dispositif TIPI : titres payables sur internet).

LES CHIFFRES CLEFS
706 communes
29 communautés de communes
2 communautés d'agglomération
13 établissements publics de santé
2 offices publics de l'habitat
2 709 comptes de gestion
35 analyses financières
5 conventions de dématérialisation

## **B) LA DRFiP AU SERVICE DES PARTICULIERS**

La DRFiP assure le calcul et le recouvrement des impôts des particuliers. Elle s'attache à assurer un service de qualité et à simplifier et faciliter les démarches des usagers.

A ce titre :

- la DRFiP a achevé en 2010 en Côte-d'Or le déploiement du guichet fiscal unique avec la mise en place en janvier des deux services des impôts des particuliers (SIP) de Dijon sud et Dijon nord et de celui de Châtillon en juillet.  
Ainsi, grâce aux six services des impôts des particuliers implantés en Côte-d'Or, et à la généralisation de l'accueil fiscal de proximité, l'ensemble des usagers du département peut obtenir en un même lieu des réponses à ses demandes, qu'elles concernent l'assiette ou le recouvrement de l'impôt ;
- la DRFiP a poursuivi la promotion des téléprocédures et l'offre des moyens modernes de paiement. En 2010, le nombre de télédéclarations a augmenté de près de 8 %, ce qui porte à 26 % le nombre de foyers qui télédéclarent ;
- les services ont reçu en 2010, 24 000 contribuables pendant la campagne d'impôt sur le revenu et plus de 75 000 pendant la campagne d'avis.

LES CHIFFRES CLES
547 504 habitants
283 947 foyers fiscaux à l'impôt sur le revenu
269 033 articles de taxe d'habitation
365 047 articles de taxe foncière
84 818 télédéclarations d'impôt sur le revenu
98,70 % de réponses dans les 48 heures aux courriels des contribuables

## **C) LA DRFiP AU SERVICE DES PROFESSIONNELS**

La DRFiP accompagne la vie des entreprises de leur création à leur cessation. Elle facilite leurs démarches et leur apporte conseil et expertise. Elle assure l'assiette et le recouvrement des impôts et

taxes dus par tous les professionnels.

Dans le contexte de crise économique persistante, la DRFiP a continué d'être en 2010 un interlocuteur privilégié et incontournable de la vie économique locale.

Les services de la DRFiP sont restés mobilisés pour la mise en œuvre active de la prolongation des dispositions du plan de relance de l'économie relatives au versement anticipé des créances détenues par les entreprises sur l'État au titre du crédit d'impôt recherche.

La DRFiP a également veillé au remboursement rapide des sommes que l'État doit aux acteurs économiques et au paiement rapide des factures.

En outre, l'implication des services a été forte pour accompagner les usagers professionnels suite à :

- la suppression de la taxe professionnelle et à son remplacement par les deux cotisations de la contribution économique territoriale – la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- l'abaissement du seuil (500 000 €) déclenchant l'obligation de télédéclarer et de télépayer la TVA.

Par ailleurs, la DRFiP participe au soutien des entreprises en difficulté au travers de la commission des chefs de service financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF).

LES CHIFFRES CLES
58 818 contribuables professionnels
Délai de paiement de l'État : 29,45 jours
94,18 % des usagers professionnels respectent les délais des échéances déclaratives en matière de TVA
97,49 % des entreprises acquittent leurs impôts professionnels spontanément
10 CCSF en 2010
83 dossiers traités en CCSF pour 84 plans accordés concernant 552 emplois

#### **D) LA DRFiP AU SERVICE DE L'ÉTAT**

La DRFiP assuit les impôts et taxes et procède à leur recouvrement.

En septembre 2010, un pôle de recouvrement spécialisé a été mis en place sur le département. Il permet un recouvrement offensif, rapide et pugnace des dettes fiscales des particuliers et des professionnels.

La DRFiP exerce également une mission de contrôle et de lutte contre la fraude.

Dans le domaine de la gestion publique, la DRFiP prend en charge le contrôle et le paiement des dépenses de l'État et assure la production des comptes. Elle assure également les missions d'évaluation et de gestion domaniale.

## **II- LES MISSIONS RÉGIONALES**

#### **A) LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE EN RÉGION**

Depuis 2006 les services déconcentrés de l'État fonctionnent en mode LOLF. Dans ce cadre, le service du contrôle budgétaire en région (CBR) est amené à examiner leur budget opérationnel de programme (BOP) et à en suivre l'exécution au cours de l'année.

En 2010, 56 BOP des services de l'État en Bourgogne ont été reçus et visés par le service. Dans le

cadre du suivi de l'exécution des BOP par le CBR, près de 700 actes ont fait l'objet d'un visa obligatoire en 2010.

Par ailleurs, le service du contrôle budgétaire exerce des missions de contrôle et de conseil sur divers opérateurs : c'est le cas de la nouvelle agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne créée en avril 2010 ou encore de l'université de Bourgogne dans le cadre de la loi LRU relative à l'autonomie des universités.

## **B) LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT**

La politique immobilière de l'État a été marquée en 2010 par deux événements majeurs.

- La validation du volet immobilier de la réforme de l'administration territoriale de l'État (REATE) et ses premières mises en œuvre pratiques.  
Il s'est agi de finaliser les projets d'installation des dix nouvelles directions interministérielles, départementales et régionales qui touchent plus de 4 000 agents de l'État.  
La mise en œuvre de cette opération va s'étaler de 2010 à fin 2012.
- La validation par le préfet de région des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des quatre départements bourguignons.

Sur la base d'un diagnostic réalisé à partir d'une cotation combinant, pour chaque bâtiment, la sécurité juridique de l'occupation, son ratio en m<sup>2</sup>/agent, et son état d'entretien, un schéma pluriannuel d'abandons, de cessions, d'acquisitions ou de prises à bail a été proposé au préfet. Les SPSI des quatre départements bourguignons ont été validés le 16 décembre 2010.

## **C) LA MISSION D'EXPERTISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE (MEEF)**

Le cadre d'intervention des MEEF s'inscrit, depuis plus de dix ans, dans une démarche qualité. En 2010, la MEEF Bourgogne a fait l'objet d'un audit externe qui a conduit au renouvellement de la certification ISO 9001 du réseau des MEEF.

Dans un contexte de rationalisation des financements publics, les expertises de la MEEF contribuent à l'optimisation de la gestion des crédits publics par une meilleure programmation financière des opérations, une analyse des différents projets et de leurs conséquences économiques et financières.

La MEEF apporte, pour l'ensemble de la Bourgogne, une aide à la décision aux préfets et aux responsables d'opérateurs de l'État mais aussi, dans le cadre de conventions de services comptables et financiers, aux grandes collectivités locales.

En 2010, les expertises ont porté sur 171 M€ de projets d'investissement, avec un enjeu moyen de 28,5 M€ dans les secteurs du tourisme, de l'énergie, de la santé, de la culture et du périscolaire.

Au-delà des travaux de la MEEF, les services d'action économique de la DRFiP rendent un avis économique et financier sur les demandes de subvention au titre des fonds structurels européens à enjeux (mobilisant plus de 50 000€ de FEDER ou de FSE) instruites par les services de l'État des quatre départements bourguignons (154 avis en 2010). Ces avis sont aussi rendus sur les dossiers les plus complexes instruites par les services du conseil régional de Bourgogne dans le cadre de la subvention globale FEDER-FSE qui leur a été déléguée pour le programme opérationnel 2007-2013 (71 avis en 2010).

Dans le cadre de la réforme des réseaux consulaires adoptée en 2010, la mission d'assistance du préfet dans l'exercice de la tutelle financière des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers et de l'artisanat a été régionalisée et confiée à la DRFiP à compter du 1er janvier 2011.

## **D) LE PÔLE INTERRÉGIONAL DE GESTION DES CONSIGNATIONS**

Le pôle interrégional de gestion des consignations a été créé en 2010. Il couvre les huit départements de Bourgogne et de Franche Comté.

Ce service a en charge 30 000 comptes de consignations (contrôles judiciaires, reliquats de comptes, indemnités d'expropriation...).

Sa mission est d'enregistrer les opérations de consignations et déconsignations conformément à la réglementation en vigueur.

Le pôle interrégional de gestion des consignations de Dijon est désormais l'interlocuteur de référence des consignateurs récurrents (notaires, mandataires de justice, greffes...) et des consignateurs occasionnels (collectivités territoriales, particuliers, entreprises...) des régions Bourgogne et Franche-Comté.

### **III- PERSPECTIVES 2011**

La DRFiP s'est donné pour objectif de consolider sa performance et d'ancrer durablement la fusion dans son fonctionnement, avec le souci constant du maintien de la qualité dans l'exercice de ses missions et dans les prestations offertes à tous ses publics et partenaires.

Le challenge de l'année 2011 sera pour la DRFiP de réussir la mise en œuvre de CHORUS, nouvelle application de gestion de la dépense de l'État, désormais généralisée.

La dernière vague 6 de déploiement de CHORUS concerne la DRFiP à double titre :

- la fin du basculement de l'ensemble des programmes de tous les ministères ;
- la réorganisation de son service dépense en mode facturier et la création du centre de services partagés CHORUS pour les ministères du bloc 3 (DRJSCS, DRAC, DGFIP, DIRECCTE).

# DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DE BOURGOGNE

**Directeur : M. Philippe MICHEL**

Adresse : 10 bd Carnot

B.P. 13430

21034 DIJON Cedex

Tél. : 03.80.68.39.00

Fax : 03.80.68.39.01

drjscs21@drjscs.gouv.fr

www.bourgogne.drjscs.gouv.fr

Effectifs : 245.6 ETP

Budget global : 59 024 344 € dont :

BOP supports : 14 544 956 €

BOP missions : 33 195 697 €

Enveloppes hors BOP :

CNDS (Centre national pour le développement du sport) :  
5 498 259 €

ACSE (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des  
chances) : 5 785 432 €

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Conformément au décret du 10 décembre 2009, la DRJSCS intervient dans les trois domaines suivants : les politiques sociales, les politiques sportives, les politiques de jeunesse et de vie associative.

### **A) LA DRJSCS A DEUX FONCTIONS QUI PARTICIPENT À LA MISSION DU PRÉFET DE RÉGION COMME " PILOTE DES POLITIQUES EN BOURGOGNE " :**

#### **1) Une fonction de pilotage et de coordination des politiques précitées :**

- L'observation (logement social, emploi, vie associative...).
- Le secrétariat des instances régionales de concertation et de pilotage.
- La construction de la stratégie régionale.
- La planification et la répartition des moyens financiers et humains (sur le plan financier, la DR a géré plus de 50 millions d'euros, dont la masse salariale, dans le cadre, pour 2010, de 9 BOP - 2 BOP supports, 5 BOP sociaux, 1 BOP sport, 1 BOP Jeunesse et Vie Associative – deux enveloppes territoriales particulières pour lesquelles le préfet de région est le délégué territorial : celle de l'ACSE et celle du CNDS).
- L'évaluation des dispositifs.



## **2) Une fonction d'appui aux préfets de départements**

(appui technique, accompagnement, notamment dans le domaine du contrôle et de l'inspection des établissements).

### **B) LA DRJSCS A ÉGALEMENT DES FONCTIONS SPÉCIFIQUES**

- Les formations, les examens, la délivrance des diplômes (autorité académique) et l'organisation des concours.
- Des compétences propres dans le domaine du sport : le sport de haut niveau, le sport professionnel, la lutte anti-dopage, le soutien au mouvement sportif régional.
- La responsabilité du fonctionnement des juridictions sociales (TASS – Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale et TCI – Tribunal du Contentieux de l'Incapacité) qui devraient à terme rejoindre le Ministère de la Justice.
- La gestion de dispositifs régionaux, non déclinés au niveau départemental, comme le PRIPI (programme régional d'intégration des populations immigrées) et certaines missions confiées au niveau régional par l'ACSé (le parrainage, les écoles de la deuxième chance, l'école ouverte,...).

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2010**

### **A) LES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT**

#### **1) La protection des sportifs et usagers du sport est assurée par l'État à travers les contrôles et les conseils**

Les services de l'État en charge du sport (DRJSCS, DDCS, DDCSPP) sont intervenus en matière de contrôle et de conseils à l'utilisateur sportif, les établissements d'activités physiques et sportives étant soumis à une obligation de déclaration, ainsi que les éducateurs sportifs. Sont en jeu, avant tout, la qualification des animateurs professionnels, pour lesquels une qualification professionnelle est indispensable dès lors que la prestation est rémunérée, et la sécurité des pratiques (conditions matérielles, conditions d'hygiène et de sécurité). Les priorités et plans de contrôle portent en priorité sur les sports dits "à risques" (baignades, sports en eaux-vives, sports motorisés, équitation, PAH : parcours acrobatiques en hauteur...).

Cette activité a représenté, pour 2010, 174 contrôles sur 1469 établissements d'activité sportive déclarés en Bourgogne, qui ont donné lieu à 35 observations.

#### **2) Le soutien de l'État au sport associatif atteint les 8 millions d'euros et génère des emplois, de l'aménagement du territoire et de la cohésion sociale**

L'État a apporté en 2010 une aide d'un montant de 7 976 136 € au sport associatif en région Bourgogne sous forme de concours en personnels techniques spécialisés et d'aides financières directes :

##### **a) Le concours en personnel de l'État (2 059 980 €)**

36 agents publics ont exercé dans 21 disciplines, notamment auprès des ligues régionales de Bourgogne, des missions de conseillers techniques sportifs (CTS) pour mener, au niveau territorial : des tâches de conseil et d'expertise, d'encadrement de sportifs, de formation de cadres, d'organisation et de développement de l'activité sportive concernée.

##### **b) Le concours financier de l'État (5 916 156 €)**

Ces aides ont été attribuées soit à partir du budget général de l'État (Programme Sport – BOP N°219),

soit à partir des fonds gérés par le " Centre National pour le Développement du Sport " (CNDS), opérateur de l'État dont les Préfets de région sont les délégués territoriaux.

Pour ce qui concerne les aides financières relatives au fonctionnement, la part affectée aux seules " têtes de réseau " (ligues et comités départementaux) s'élève à 50,1 % du montant total des crédits. 1 426 demandes ont eu satisfaction sur un total de 1 502 demandes adressées aux services de l'État. Ces aides ont été employées tout particulièrement pour les actions suivantes : l'aide à l'emploi associatif (12,63 % des crédits), la formation des bénévoles (11,82 %), l'accès au sport de haut niveau (11,03 %), la santé et l'éthique sportive (5,25 %), l'intégration des personnes handicapées (4,35 %), la promotion de la pratique féminine (4,24 %). L'aide à la pratique sportive dans les territoires défavorisés a atteint 29,61 % des crédits.

Pour ce qui concerne les aides financières relatives aux équipements, en 2010, l'État a principalement apporté une aide aux collectivités, mais également à quelques associations de Bourgogne ayant réalisé ou acquis des équipements sportifs ; les dotations du CNDS ont été ventilées à partir de l'échelon national pour 7 opérations (1 374 000 €) et au niveau de l'échelon territorial pour 28 opérations (373 676 €).

Par ailleurs, les services de l'État en charge du sport ont poursuivi le recensement des équipements sportifs qui a concerné les communes de 750 habitants à moins de 2 500 habitants. Cela a représenté 3 675 fiches recensées, 2 094 modifiées et 173 créées.

### **3) Le sport de haut niveau s'inscrit dans la dynamique des Jeux Olympiques et la Bourgogne apparaît comme une région très bien placée**

La Bourgogne a compté, en 2010, 340 sportifs répertoriés sur les listes ministérielles. Ils se répartissent en différentes catégories de la manière suivante :

- 125 classés sportifs de haut niveau : 13 élites, 35 seniors, 75 jeunes, 2 reconversions;
- 213 espoirs;
- 2 partenaires d'entraînement.

Initié par la DRJSCS, le suivi social des sportifs de haut niveau s'est effectué sur la base d'un partenariat avec le Rectorat, l'Université, le Conseil Régional, le mouvement sportif et le CREPS de Bourgogne Dijon. Ce regroupement de moyens a permis d'offrir aux sportifs un suivi, une formation, une orientation ou une insertion professionnelle compatible avec une pratique intensive d'un sport de haut niveau ; la DRJSCS a consacré 79 323 € à l'insertion des sportifs, pour des formations ou des signatures de convention d'insertion avec des entreprises.

En Bourgogne il existe 18 structures labellisées " Pôles Sportifs " de haut niveau :

- 1 pôle France (Voltige aérienne);
- 2 pôles France Jeunes (Lutte, Tir à l'arc);
- 15 pôles Espoirs (Athlétisme, Basket-ball, Canoë-kayak, Course d'orientation, Cyclisme, Football, Gymnastique féminine et masculine, Handball féminin et masculin, Judo, Natation, Rugby, Tennis, Tennis de table).

Par ailleurs, un centre régional d'entraînement a été validé dans le cadre du Parcours de l'Excellence Sportive (PES) de la Fédération de Roller Skating.

Le CREPS est devenu " Campus de l'Excellence Sportive ", s'affirmant ainsi comme le lieu privilégié d'accueil et de suivi des sportifs de haut niveau avec 266 sportifs répartis dans 2 pôles France Jeunes, 13 pôles espoirs.

### **4) Les actions " sport et santé "**

Sous la conduite du Médecin Conseiller de la DRJSCS, les actions suivantes ont été mises en œuvre, en direction de différents types de public :

Dans le domaine du suivi médical des sportifs de haut niveau, la DRJSCS s'est assurée de la mise en œuvre effective de la surveillance médicale réglementaire des sportifs de haut niveau, réalisée au CREPS (744 consultations) ou avec le concours des centres médico-sportifs (5 044 consultations), en animant l'équipe régionale médico-sportive ; elle a participé financièrement à l'accompagnement paramédical des sportifs des pôles.

Dans le domaine de la pratique "tout public", le médecin conseil est intervenu en apportant son aide à de nombreux acteurs ; deux opérations ont été particulièrement suivies :

- - Le dispositif Activ'Santé qui s'adresse à des adultes sédentaires ou désirant reprendre l'activité physique après une longue interruption, et ce, dans un but de préservation de l'état de santé, de lutte contre la sédentarité et la dépendance.
- - l'opération nommée " Marchés Santé " qui vise à promouvoir la consommation des fruits et légumes et la pratique d'une activité physique régulière, action développée dans des territoires avec des indicateurs socio-sanitaires défavorisés.

Dans le domaine de la lutte et la prévention du dopage, l'action a été continue avec les partenaires et notamment l'Agence Française de Lutte contre le Dopage. Cette année trois nouveaux préleveurs ont été formés pour atteindre un effectif de neuf personnes dont deux femmes (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes). Les 358 prélèvements effectués en Bourgogne ont conduit à 2,23 % de cas positifs. Les actions de prévention ont été réalisées par le médecin conseiller, de façon conjointe avec l'infirmier spécialisé de l'Antenne Médicale de Prévention du Dopage (AMPD) ; les interventions se sont adressées tant aux sportifs, jeunes ou moins jeunes, de haut niveau ou non, qu'aux collégiens et lycéens et aux dirigeants et autres responsables des clubs sportifs.

## **B) LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DU DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF**

### **1) Améliorer la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et veiller à la sécurité des jeunes accueillis collectivement**

Dans le cadre de cette mission prioritaire de protection, les contrôles ont visé à vérifier le respect de la réglementation spécifique à ce secteur et à s'assurer que les conditions étaient réunies pour garantir la sécurité des enfants et des jeunes accueillis au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM). Ils ont permis parallèlement d'évaluer la mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur et d'apporter conseil et soutien aux équipes pédagogiques.

Cette activité a représenté en Bourgogne, pour 2010, 333 contrôles sur 1 092 accueils déclarés avec hébergement et 854 accueils déclarés sans hébergement, qui ont donné lieu à 33 injonctions, ce qui tend à démontrer l'efficacité de la double démarche, sécuritaire et pédagogique, menée par les services.

### **2) Contribuer à l'information et à l'autonomie des jeunes**

Les services de l'État ont poursuivi en 2010, leur soutien au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) et au réseau départemental de l'information jeunesse (33 structures labellisées). Un montant de 192 000 €, dont 169 000 € pour le CRIJ, a été consacré à cette action.

Le soutien au développement du goût de l'initiative chez les jeunes, en vue du développement de leur autonomie et de leur insertion sociale et professionnelle par la voie originale de l'expérience, a encore rencontré en 2010 une dynamique très forte en Bourgogne à travers le dispositif " Envie d'Agir " ; ce dispositif d'aide était composé : 1/ du programme départemental " Projets Jeunes " qui a eu pour finalité l'animation et la cohésion sociale ; 2/ du programme régional " Défi Jeunes " qui a eu pour finalité la création d'activités et une première création professionnelle. En 2010, 315 demandes de jeunes (30 ans au plus) ont été reçues par les services de l'État chargés de la jeunesse en Bourgogne.

### **3) Soutenir les actions en partenariat territorial et les projets associatifs**

Les services de l'État chargés de la jeunesse ont contribué :

- A la qualité éducative des activités des jeunes dans leur temps de loisir, notamment dans les sites prioritaires ruraux et urbains, grâce à des projets formalisés par une contractualisation avec les collectivités territoriales et des conventionnements avec les associations. 81 projets éducatifs locaux ont été ainsi soutenus en 2010 concernant 351 communes.
- Au soutien à l'emploi associatif à travers l'aide du FONJEP, et ce, en complément des crédits du BOP ; cette subvention pluriannuelle attribuée à des associations a eu pour but principal de soute-

nir dans la durée (3 ans) un projet associatif en facilitant la rétribution d'un poste de salarié exerçant prioritairement des fonctions d'animation (montant annuel de plus de 7 000 euros par poste pour un total de près de 80 postes en Bourgogne) ; cette action a ainsi permis d'appuyer la structuration des associations concernées tout en favorisant leur intégration pérenne dans la vie locale. Le taux de rotation des postes FONJEP en Bourgogne (redéploiement de postes réalisé au bénéfice de structures associatives ne bénéficiant pas du FONJEP) a été de 16%.

#### **4) Accompagner la formation des bénévoles associatifs**

L'État a contribué au soutien de la formation des bénévoles de tous les secteurs associatifs, hors sport, en instruisant les demandes de subvention à portée départementale exprimées dans le cadre du Conseil du Développement de la Vie Associative (CDVA) par les associations. Le CDVA a ainsi porté une attention particulière aux publics les plus fragiles et à ceux des territoires prioritaires. En 2010, 39 associations ont été subventionnées au titre du CDVA, pour 109 actions de formation de bénévoles.

#### **5) Développer le Service Civique**

Prenant le relais du service civil, le nouveau dispositif du service civique a été lancé en 2010. La DR-JSCS a organisé des réunions d'information et anime cette dynamique nouvelle. Les objectifs sont fixés par l'agence nationale du service civique.

L'objectif fixé à la Bourgogne pour 2010 était de : 560 mois d'engagement et 70 jeunes. Avec 796 mois d'engagement et 88 jeunes, l'objectif a été dépassé. Les secteurs de la culture et des loisirs (17%), de l'éducation pour tous (16%), de la solidarité (15%), de l'environnement (14%) et du sport (14%) ont été les plus attractifs. Le département de la Saône-et-Loire a totalisé 49% des mois-jeunes.

### **C) LES ACTIONS RELATIVES AUX FORMATIONS ET À L'EMPLOI**

#### **1) Les professions du sport et de l'animation**

##### ***a) Les certifications et l'accompagnement aux métiers du sport et de l'animation***

Au cours de l'année 2010, près de 810 personnes ont suivi 53 formations conduisant aux professions du sport et de l'animation dans le cadre du dispositif de préparation à ces emplois mis en place par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, pour 329 diplômes d'animateurs délivrés (219 spécialités " sport " et 110 " jeunesse ").

La DRJSCS de Bourgogne a accompagné les organismes de formation dans le but d'améliorer la qualité des formations, d'adapter celles-ci à la demande émanant du terrain et de permettre une adéquation entre l'emploi et les formations proposées.

Il faut signaler l'effort important réalisé en matière d'accompagnement des publics en vue de ces formations, sous forme d'aides directes ou de prises en charge financières ; dans le cadre de la politique de la ville, une version " renforcée " de ce type d'aide a permis, sous certaines conditions, une prise en charge quasi-totale des coûts des formations par les services de la DRDJS (" Parcours Animation Sport " (PAS), 49 jeunes aidés en 2010). Tous dispositifs confondus, 297 770 € ont été accordés à l'accompagnement de l'emploi, montant auquel il convient d'ajouter les 55 335 € attribués aux stagiaires BAFA et BAFD (brevets d'animateur et de directeur permettant l'encadrement saisonnier de séjours de mineurs) pour l'accompagnement de la formation de l'encadrement non professionnel et occasionnel des accueils collectifs de mineurs.

##### ***b) L'emploi associatif : favoriser le regroupement pour favoriser l'emploi***

Parmi les mesures développées par les services Jeunesse et Sports en faveur de l'emploi associatif (cf. ci-dessus : aides au sport et FONJEP), une démarche particulière a été mise en œuvre auprès des associations afin de promouvoir des dispositifs innovants et adaptés favorisant la création d'emplois ; 36 groupements d'employeurs " sportifs uni-disciplinaires " ou " multi-activités " existent ainsi en Bourgogne. Cette démarche répond aux besoins des associations bourguignonnes qui, pour 30% d'entre-elles, considèrent que le groupement d'employeurs est la solution pour leurs besoins parcellaires en emploi

(source : " étude connaissance de la vie associative en Bourgogne " - DRJSCS – 2010).

### **c) L'observation pour améliorer l'action des pouvoirs publics**

Le travail d'observation en 2010 a consisté à observer les trajectoires des diplômés bourguignons sur 247 diplômés de niveau IV : 82,22 % déclarent être en emploi ; 56,67 % sont en lien direct avec le diplôme obtenu ; les contrats sont en majorité en CDI (48,89 % contre 29,44 % en CDD) et 11,67 % sont en emploi aidés.

Une étude de trajectoires, nationale, a été conduite par la DRJSCS sur l'ensemble des diplômés du BP JEPS APT (Activités pour Tous). Elle a concerné 1 500 stagiaires ; le placement dans l'emploi à 12 mois a été observé pour plus de 400 diplômés.

Enfin 2010 a permis d'initier une étude concernant les " emplois mutualisables " sur les territoires ainsi que sur les compatibilités et complémentarités des postes à temps partiels ou très partiels (horaires, mobilité et métiers). Cette étude doit permettre de travailler au développement de structures du type groupements d'employeurs, démarche impulsée par la DRJSCS Bourgogne depuis 2004.

## **2) Les professions sociales**

458 candidats se sont présentés à une certification à l'issue d'une formation en travail social et 394 ont obtenu le diplôme visé. 328 personnes ont bénéficié du dispositif de VAE et 166 ont été diplômées.

L'organisation de ces 16 sessions d'examen a mobilisé sur site 42 journées de cadres B et C. Les présidences et participations aux jurys ont, quant à elles, nécessité 67 journées de cadres A.

Les 8 établissements de formation dispensant les quinze formations du ressort de la DRJSCS ont été accompagnés dans le but de veiller à la conformité réglementaire et à l'amélioration de la qualité des formations.

La mise en œuvre de la réforme des diplômes en travail social s'est poursuivie, toujours en collaboration avec les centres de formation et le Rectorat. Cela a notamment nécessité l'étude des mises à jour des déclarations préalables.

Un contrôle a été réalisé à l'IRTESS de Bourgogne, sur la filière ETS (éducateurs techniques spécialisés) dans un objectif de mise en conformité des dossiers des étudiants pour la session 2011.

Au titre du dispositif de qualification en travail social (actions de professionnalisation, actions d'animation et partenariats locaux, pôles ressources recherche), des crédits du BOP 177 ont permis de financer au titre de 2010, 10 745 € pour la formation de formateur de terrain pour un effectif de 30 étudiants et 20 000 € pour le pôle ressources recherche à l'IRTESS.

Les crédits de la section IV du budget de la CNSA financent des projets consacrés à : la modernisation et la structuration des services d'aide à domicile, la professionnalisation des salariés de l'aide à domicile et des salariés des établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes et personnes handicapées. L'instruction des dossiers d'agrément déposés par les OPCA des branches professionnelles au niveau régional a été réalisée par la DRJSCS qui a assuré la remontée à la CNSA, dans le respect des accords cadres nationaux et des enveloppes régionales déléguées aux branches professionnelles nationales (environ 674 000 €).

## **3) Les professions paramédicales**

1 602 personnes ont été candidates à une certification à l'issue d'une formation initiale dans le secteur paramédical et 1 471 ont obtenu l'un des neuf diplômes gérés par la DRJSCS. Sur les deux diplômes ouverts à la VAE (aide soignant et auxiliaire de puériculture), 258 candidats ont bénéficié de ce dispositif et 41 ont été diplômés.

24 journées de B et C ont été indispensables pour les sessions VAE et les jurys finaux. La présidence par les cadres A a été à la hauteur de 20 journées.

Depuis la déconcentration de la gestion des autorisations d'exercice de 17 professions paramédicales en juin 2010, une quarantaine de dossiers a été déposée et une quinzaine d'autorisations a été délivrée.

Bilan 2010 : au total, 2 072 diplômes ont été établis au titre des professions sociales et paramédicales,

dont 207 correspondent à des parcours VAE.

## **D) LES ACTIONS EN DIRECTION DES POPULATIONS VULNÉRABLES ET DE COHÉSION SOCIALE**

Ces actions concernent des publics spécifiques : les personnes démunies et sans abri, des personnes handicapées, sous tutelle ou immigrées ; elles visent aussi à prévenir les discriminations ou à lutter contre celles qui existent. Il s'agit des actions sociales anciennement dévolues à la DRASS et des actions menées par la délégation régionale de l'ACSé.

Parmi les missions régionales, quelques actions structurantes et représentant des priorités nationales et politiques fortes ont été réalisées.

### **1) Les PDAHI et la synthèse régionale**

Le Secrétaire d'État au logement a entrepris une vaste réforme du service public de l'hébergement et du logement. La DRJSCS a donc dans ce cadre piloté et coordonné la réalisation des 4 plans départementaux de l'hébergement, de l'accueil et de l'insertion ; la synthèse régionale a été validée en CAR en juin 2010. La DRJSCS a réuni par trois fois le comité régional de concertation et de suivi des PDAHI, participé activement à deux réunions interrégionales consacrées à cette thématique et maintenu un dialogue constant et constructif avec la FNARS Bourgogne.

Elle a aussi assuré le pilotage stratégique de la dynamique du " logement d'abord " en engageant avec les DDCS(PP) un vaste travail d'analyse financière des CHRS avec l'aide précieuse de la DRFIP.

### **2) Le schéma régional des activités tutélaires (SRAT)**

L'année 2010 a été marquée par la finalisation et la diffusion du SRAT. Pierre angulaire de la réforme des tutelles engagée en 2007, ce document stratégique de planification permet de faire un état des lieux des services de tutelles et des mandataires personnes physiques présents sur tous les territoires bourguignons. Il permet d'éclairer les DDCS(PP) sur les besoins locaux notamment signalés par les juges des tutelles en matière de prises en charge des mesures de soutien aux adultes vulnérables. Enfin, il propose de nombreuses actions à mener pour maintenir la dynamique de la réforme, notamment en termes de professionnalisation des tuteurs, de développement des tutelles familiales et de gestion optimale des crédits.

### **3) Le PRIPI pour 2010 à 2012**

Le programme régional d'intégration des populations immigrées a été finalisé fin 2010. En application d'une circulaire du ministère chargé de l'immigration, cet important outil de diagnostic et de programmation a été réalisé en étroite concertation avec les associations. Dans un premier temps, des réunions thématiques ont été organisées puis, lors du COPIL du mois de juillet, en présence de M. le préfet de région, des chefs de file ont été désignés pour assurer la finalisation du PRIPI autour des 7 axes dégagés par les groupes de travail. Au final, chaque axe est assorti de fiches actions simples et pragmatiques qui permettent de coordonner et de prioriser les actions en faveur des publics particulièrement sensibles que sont les immigrants vieillissants et les femmes immigrées. Ce PRIPI s'appuie sur des statistiques élaborées par l'INSEE.

### **4) Les actions de pilotage des DDCS(PP) et des délégués du préfet**

Dans le champ de la cohésion sociale, la DRJSCS a un rôle fondamental d'animation de réseau, notamment dans le champ de la politique de la ville. L'organisation de l'animation régionale de cette politique a été conçue avec le SGAR au sein duquel, le chargé de mission " cohésion sociale " dispose d'une vision réellement interministérielle de la politique de la ville.

Ainsi, régulièrement, les délégués du préfet et les collègues des DDCS(PP) concernés ont pu se réunir pour échanger sur leurs pratiques, disposer d'informations partagées et de précisions apportées par des intervenants comme le chargé de mission du Rectorat venu présenter les dispositifs éducatifs relevant de la politique de la ville.

Dans les autres champs de la cohésion sociale, la DRJSCS a organisé de très nombreuses réunions dites " métiers " avec les collègues des DDCS(PP) en charge des personnes handicapées, des adultes vulnérables et des personnes sans abri. Ces réunions ont aussi préparé les dialogues de gestion et les réunions institutionnelles de validation des répartitions des crédits pour les 6 BOP concernés.

### **III- PERSPECTIVES 2011**

Pour l'année 2011 la DRJSCS poursuivra ses actions selon les 18 orientations prioritaires suivantes :

Apporter le soutien de l'État au sport associatif amateur en région Bourgogne avec le concours des conseillers techniques sportifs et la mise en œuvre de la campagne de subvention. Sur ce dernier plan, il conviendra, grâce aux fonds du CNDS :

- de permettre au mouvement sportif de conforter sa structuration et sa professionnalisation en incitant les pratiquants sportifs à inscrire leur pratique dans le cadre d'un club. Cette démarche aura pour objet l'augmentation du nombre de licenciés ;
- de favoriser les projets associatifs de développement contribuant à la correction des inégalités d'accès à la pratique vis-à-vis des territoires et des populations, en particulier dans le domaine de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, pour le public féminin et dans les zones rurales. Il sera ainsi déterminant que les services de l'État en région soutiennent et accompagnent résolument les efforts de développement du mouvement associatif régional afin que le sport, enjeu de société, puisse notamment jouer son rôle d'éducation, d'intégration et de renforcement des liens sociaux sur l'ensemble des territoires bourguignons.
- Soutenir les structures du parcours de l'excellence sportive et, en vue des Jeux Olympiques de 2012, favoriser la préparation des sportifs de haut niveau, tout particulièrement en renforçant leur formation et leur insertion sociale et professionnelle.
- Assurer la protection des personnes dans le cadre du plan régional de contrôle des établissements d'Activités physiques et sportives et du plan régional de contrôle et d'évaluation des accueils collectifs de mineurs.
- Suivre la contractualisation des jeunes volontaires engagés dans le service civique, afin d'assurer la qualité des missions remplies par les jeunes.
- Coordonner la gestion et l'attribution des subventions destinées à titre principal au financement d'actions de formation soutenant l'acquisition de compétences des bénévoles. Cette aide, en augmentation de plus de 25% par rapport à l'initial 2010, constituera l'axe essentiel de la politique régionale 2011 en matière de vie associative en Bourgogne avec la mise en œuvre des préconisations faisant suite à l'étude de la DRJSCS " connaissance de la vie associative en Bourgogne ".
- Continuer à soutenir au même niveau le fonctionnement du Centre régional d'Information Jeunesse.
- Favoriser l'accès à des loisirs de qualité ; en matière de projets éducatifs locaux (PEL), il sera primordial de continuer à prendre en compte le caractère rural très marqué de la Bourgogne et, d'une manière générale, de concentrer les moyens sur les zones les plus fragilisées.
- Participer aux groupes de travail relatifs au contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) organisés par le conseil régional pour la période 2011-2014.
- Porter un certain nombre d'actions, notamment sur le développement d'une approche partenariale et territorialisée des sites qualifiants et du tutorat, dans le cadre du contrat d'objectifs territorial portant sur les métiers du social signé avec le Conseil Régional. Afin de permettre de suivre les résultats de l'insertion des jeunes diplômés, la DRJSCS devra concourir à l'élaboration d'un tableau de bord annuel emploi et formation des métiers du travail social.
- Prendre en charge, du fait de la fin de l'organisation en interrégion de certains diplômés dans le domaine des formations sociales, les sessions du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale et du Diplôme d'État de Médiateur Familial.
- Prévoir deux contrôles portant sur les domaines financés par la DRJSCS (BOP 177) au titre du dispositif de qualification en travail social (actions de professionnalisation, actions d'animation et parte-

nariats locaux, pôles ressources recherche). En effet, sont financés à ce titre une formation de formateurs de terrain, réalisée par l'IRTESS de Bourgogne et une participation au fonctionnement d'un pôle ressources recherche porté également par l'IRTESS de Bourgogne.

- Piloter les dispositifs structurant l'emploi et le suivi des formations dans le champ du sport et de l'animation. L'un des principaux axes de travail sera de favoriser l'accompagnement des publics spécifiques, en s'appuyant, dans le secteur sport, sur le dispositif d'accompagnement " PAS » pour les jeunes en difficulté. Le travail d'observation (trajectoires des diplômés, emplois et mutualisations) permettant d'analyser et d'affiner les différents dispositifs sera poursuivi.
- Renforcer l'appui aux DDCS(PP) pour les politiques de cohésion sociale, et notamment par la réalisation d'un plan régional d'inspection, de contrôle, d'évaluation et d'audit.
- Mettre en œuvre le PRIPI, dans le cadre de la programmation du BOP 104, par la mise en place d'un comité de suivi et l'implication des services des DDCS(PP) et des collectivités territoriales concernées.
- Animer le SRAT avec l'organisation de deux réunions du comité de suivi, la récolte via la plateforme régionale d'observation sociale et sanitaire.
- Animer et suivre la réalisation du service public de l'hébergement et du logement, et notamment la réalisation des actions favorisant le logement d'abord par : la mise en place de tableaux de bord, la réunion du comité régional de concertation et de suivi des PDAHI, l'organisation le 6 juillet d'une réunion régionale du logement d'abord en lien avec la FNARS, l'appui méthodologique à la contractualisation et à la tarification, le suivi des projets d'humanisation dont notamment celui du CHRS Sadi Carnot, la réalisation d'un ROB régional.
- Finaliser le protocole DRJSCS-ARS, la participation aux réunions d'élaboration du PRAPS et notamment sur le volet " santé des populations immigrées " qui complètera le PRIPI et suivre la mise en place des contrats locaux de santé afin qu'ils prennent en considération les besoins des populations les plus vulnérables, en milieu rural comme en zone urbaine.
- Apporter un appui aux préfets pour amorcer la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, induite par la réduction des crédits et l'application par l'ACSé de ratios montrant que la région Bourgogne est mieux dotée que la moyenne nationale. Des indicateurs partagés d'évaluation des quartiers seront arrêtés pour pouvoir analyser les résultats et les besoins réels des quartiers et ainsi mettre en lumière la possibilité pour certains quartiers de sortir " par le haut " de la politique de la ville et concentrer les crédits sur les quartiers et les départements qui en ont le plus besoin.



# INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Directeur : **M. Moïse MAYO**

Adresse : 2, rue Hoche

BP 1509

21035 DIJON CEDEX

tel : 03.80.40.67.01

Fax : 03.80.40.68.00

Mail : dr21-dir@insee.fr

Effectif physique

Au 01.01.2011 : 135

Budget annuel de fonctionnement courant pour 2010 : 400.000 €

## **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Les missions de la direction régionale sont au nombre de quatre :

- Réaliser les enquêtes annuelles de recensement en partenariat avec les mairies et les enquêtes auprès des ménages avec l'appui d'un réseau d'enquêteurs. Produire des données conjoncturelles sur l'emploi. Réaliser l'enquête " tourisme " avec les enquêtes de fréquentation hôtelière et camping.
- Gérer les répertoires des entreprises et établissements (SIRENE), de l'état civil et du fichier électoral. La DR a compétence sur la Bourgogne, la Franche-Comté et l'Alsace pour les répertoires démographiques et sur la Bourgogne, la Franche-Comté et cinq départements de Rhône-Alpes (Ain, Isère, Rhône, Savoie et Haute-Savoie) pour SIRENE. De plus, la Direction régionale de Bourgogne a, avec celle de Champagne-Ardenne, une compétence nationale sur l'exploitation des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS).
- Réaliser des études en partenariat.
- Analyser, diffuser et expliquer l'information statistique.

La mise à disposition de l'information s'organise autour de trois lignes directrices :

- assurer la plus large diffusion de l'information par le moyen d'internet : le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et sa partie régionale [www.insee.fr/bourgogne](http://www.insee.fr/bourgogne) offrent de plus en plus d'informations en libre accès ;
- assurer grâce à Service Insee Contact, service d'orientation centralisé, l'orientation des demandeurs d'information et compléter ce dispositif par un réseau d'intermédiaires locaux ;
- développer les réponses spécifiques aux problématiques des acteurs publics en région (services déconcentrés de l'État, collectivités locales, organismes consulaires) par des études conduites en partenariat.

## **II- ACTIONS MAJEURES EN 2010**

### **A) LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE**

En 2010, une nouvelle enquête annuelle de recensement a eu lieu (comme tous les ans depuis 2004) en janvier-février pour les ménages et, cette année pour la première fois, également (sur la même période) pour les communautés. Les résultats de cette enquête ont été utilisés, ainsi que ceux des enquêtes annuelles de 2006 à 2009, afin de calculer les populations légales millésimées au 1er janvier 2008 et prenant effet au 1er janvier 2011. Une nouvelle fois, une attention particulière a été portée à la qualité des résultats des différentes enquêtes de recensement, notamment celle de 2010, à la vérification des calculs des populations légales et à la communication faite, auprès des communes, pour leur diffusion (fin 2010, pour la troisième fois, des populations légales ont été communiquées aux communes).

Des nouveautés sont apparues en 2010 dans les travaux statistiques. Pour n'en citer que quelques unes :

- En lien avec le niveau national, la méthode d'estimation de l'emploi au 31 décembre de chaque année a été revue afin de tenir compte de l'amélioration de la qualité des fichiers administratifs et de la nouvelle méthode de recensement.
- S'agissant de la gestion du répertoire SIRENE, l'impact fort du nouveau régime auto-entrepreneur, mis en place au 1er janvier 2009, s'est poursuivi. Hormis la prise en compte des nouvelles créations d'entreprises, nous avons pris en charge toutes les modifications sur les entreprises déjà créées, ainsi que les cessations d'activité ou les changements de régime.

Pour le reste, le programme de travail statistique, pour l'année 2010, a d'abord été guidé par la réalisation des travaux confiés par la direction générale.

### **B) LES ÉTUDES**

Huit études en partenariat se sont déroulées en 2010 et ont abouti à une publication et à plusieurs présentations externes et internes.

- Deux synthèses locales, l'une sur le Scot de Beaune-Nuits-St-Georges (avec la DREAL) et l'autre sur le Charitois Sancerrois (avec la DDT58). Ces études ont donné lieu à plusieurs présentations externes à la DREAL et à la CCI 58.
- Deux études sur l'aire urbaine de Dijon : l'une sur l'artificialisation du territoire (avec la DREAL), l'autre sur les mouvements démographiques (avec le Grand Dijon). Cette dernière étude a été présentée devant les élus du Grand Dijon.
- Deux études sur l'emploi : l'une sur les cessations d'activité à l'horizon 2030 (avec la Direccte), l'autre sur les effets de la crise économique (avec la Direccte) avec conférence de presse.
- Une étude sur les zones d'emploi de Bourgogne (avec le C2R) qui a été présentée lors d'une conférence organisée par le C2R.
- Une étude sur les populations immigrées (avec la DRJSCS). Cette publication a été précédée par une présentation lors d'une conférence sur le sujet. Elle a été présentée au groupe de travail PRIPI.
- Une étude sur les nouvelles projections de population (publiée le 7 décembre avec conférence de presse).

#### **1) Conjoncture (notes trimestrielles et bilan)**

Le suivi de la conjoncture s'est poursuivi avec la publication des notes bimestrielles sur l'activité hôtelière et de notes trimestrielles (générales et sur la création d'entreprises) ainsi que du bilan économique et social de Bourgogne de l'année 2009.

### **C) LA MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION**

En 2010, après la mise en place en 2009 du site du recensement de la population, la mise en ligne des données du recensement 2007 s'est fait sur un rythme de croisière. Progressivement les données associées ont été mises en ligne à un niveau géographique de plus en plus fin (les données à l'IRIS sont disponibles depuis décembre 2009) selon un calendrier prédéfini et respecté. Les actions de connaissance de l'offre sur le recensement sont restées un enjeu stratégique majeur. À cet effet, les actions portées ont davantage été tournées vers l'intercommunal avec deux actions phare :

- Une présentation au sein de la DR de Bourgogne, tous les départements étaient représentés.
- Une présentation dans les locaux du conseil général de Côte-d'Or.

Par ailleurs, dans un souci d'un porté à connaissance de l'Insee, des présentations intitulées " Les rendez-vous de l'Insee " ont été déployées tout au long de l'année, avec une présentation en septembre portant sur le recensement et sur une source très attendue les nouvelles données ESTEL (estimations localisées de l'emploi).

Par ailleurs, l'Insee continue de rester présent au travers d'actions auprès du public institutionnel sur la totalité de l'offre présente ou décrite dans le site, avec un effort particulier sur l'écoute des besoins en statistiques et des remarques sur le site internet. Ainsi, l'Insee a présenté la nouvelle source statistique ESTEL couplée avec une présentation d'étude " crise et territoires ". Trois présentations de cette source ont été réalisées, deux dans les locaux de l'Insee et une dans la Chambre de commerce et d'industrie de Nevers. Par ailleurs, une présentation sur les comparaisons de sources sur l'emploi a été réalisée au C2R (centre régional de ressources dépendant de l'État et du Conseil régional de Bourgogne) dans le cadre de conférences de producteurs d'informations statistiques.

Toutes demandes confondues, l'Insee a traité, conseillé et orienté, plus de 400 demandes sur l'année. C'est légèrement moins que le nombre de demandes traitées en 2009. La mise à disposition de davantage de données gratuites sur le site avec une documentation de plus en plus fournie semble expliquer ce constat. En effet, la part de réponses complexes traitées par mail ou courrier a doublé, passant de 10 % à 20 % des traitements.

6 présentations du site ont été élaborées sur l'année. Ces demandes ont été diverses : du conseil général et de la chambre d'agriculture de la Nièvre souhaitant une présentation exhaustive à la journée à des demandes de présentations rapides d'une demi-heure dans le cadre d'observatoires ou de présentations en lycées. Ces présentations dans les lycées ont également été l'occasion de présenter le diaporama proposé par la cellule de communication externe " Devenez contrôleur à l'Insee " et d'informer les élèves de l'existence de l'outil ODIL.

Cette année, suite à la gratuité du stand proposé à l'Insee pour le forum création reprise d'entreprise dans la Chambre de commerce et d'industrie de Nevers, l'Insee était présent à cet événement et a assuré une présentation de l'outil ODIL face à un auditoire attentif.

## **III- PERSPECTIVES 2011**

### **A) LE MOYEN TERME DE L'INSEE**

L'Insee est lancé dans un projet de moyen terme appelé " Insee - Ambitions 2015 " qui peut se résumer dans l'engagement suivant : " L'Insee au rendez-vous pour répondre aux problématiques de demain ". Cet engagement se décline en 4 ambitions :

- accroître notre impact dans le débat public,
- mettre l'excellence et l'innovation au cœur de nos pratiques,
- anticiper et nous organiser pour être plus réactifs,
- dégager des marges de manœuvre pour mieux remplir nos missions et répondre à de nouvelles demandes.

## **B) LES OPÉRATIONS DE PRODUCTION STATISTIQUE**

Le programme de travail statistique, pour l'année 2011, sera d'abord guidé par la réalisation des travaux confiés par la direction générale. Dans le même temps, de nouveaux travaux (travaux statistiques, travaux liés à la gestion des répertoires et aux déclarations annuelles de données sociales) sont attendus en 2011.

### **1) Travaux statistiques**

S'agissant des déclarations annuelles de données sociales (DADS), il s'agira d'initier la réflexion autour du transfert des travaux de gestion de ces déclarations à Metz. En 2011, les fichiers de diffusion issus de la validité 2009 devraient intégrer les salariés de la fonction publique d'État et les salariés des particuliers employeurs. Il s'agira pour le pôle national de Dijon de participer, avec la maîtrise d'ouvrage, à la mise à jour de toute la documentation associée et d'accompagner ces changements dans l'ensemble de la diffusion standard et spécifique des DADS.

S'agissant des travaux sur l'emploi, il s'agira, notamment, de maximiser la qualité des évolutions trimestrielles d'emploi nationales publiées à 70 jours et d'assurer la qualité des évolutions trimestrielles d'emploi régionales publiées à 90 jours. Nous participerons également à l'expertise des estimations d'emploi salarié, issues d'une nouvelle application nationale (Estel).

Côté Tourisme, des actions spécifiques seront entreprises auprès des non-répondants chroniques pour les inciter à répondre à l'enquête de fréquentation hôtelière par Internet.

Pour SIRENE, il s'agira de traiter prioritairement les créations d'entreprises, d'améliorer la qualité du service rendu aux entreprises et de participer aux opérations nationales d'amélioration de la qualité de Sirene.

L'année 2011 reconduira, entre autres, deux activités importantes pour le recensement : la réalisation de la collecte du recensement pour les communes concernées et la communication sur les populations légales, référencées au 1er janvier 2009. Par ailleurs, un renforcement des contrôles bureau sera effectué, compte tenu de l'externalisation du flashage des questionnaires mis en œuvre pour la première fois en 2011.

Pour la cartographie, il s'agira d'abord de contrôler rigoureusement l'intégration de nouvelles adresses issues des permis de construire, et ce en prenant l'attache (pérenne) d'un correspondant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ensuite de former les correspondant RIL (répertoire des immeubles localisés) des communes à l'aide du module national mis à disposition avant la fin de l'année 2011.

Côté Répertoires démographiques, hormis la poursuite de la prise en main de la nouvelle application de gestion du répertoire de l'état civil et du fichier électoral, un effort particulier sera à réaliser sur l'accroissement de la dématérialisation des flux électoraux en vue de la révision électorale 2011-2012.

Côté Enquêtes auprès des ménages, il s'agira de maintenir à un bon niveau les taux de réussite des enquêtes et de se préparer à l'arrivée des nouvelles conditions d'emploi des agents non titulaires exerçant les fonctions d'enquêteurs de l'Insee.

## **C) LES ÉTUDES ET L'ACTION RÉGIONALE**

### **1) Les études en partenariat**

#### **a) Trois études ont donné lieu à publication, dont deux en partenariat**

- Les nouveaux arrivants dans la Nièvre (avec la DDT58).
- Les formes particulières d'emploi (avec la Direccte).
- En Bourgogne, 12% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

**b) Cinq études en partenariat sont engagées actuellement**

- Deux synthèses locales :
  - . sur le futur Scot de Nevers (avec la DREAL;
  - . sur l'ouest de la Saône-et Loire (avec la DDT71).
- les résultats de l'enquête SINE (en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne);
- Les équipements en Bourgogne (avec le SGAR);
- Les communes et quartiers du Grand Dijon (avec la DREAL).

**c) Ont été évoqués avec des partenaires**

- Sgar : une publication sur les pôles ruraux de Bourgogne (voir publications coordonnée sur le sujet);
- Dreal : les déplacements domicile-travail, des projections de population, des indicateurs de développement durable;
- DDT 58 : synthèse locale sur Clamecy;
- Drac et Conseil régional: emplois culturels;
- Pôle emploi : analyse fonctionnelle des emplois, relation emploi/formation;
- Conseil régional : les nouveaux arrivants;
- Conseil général 21 : pauvreté-précarité;
- ARS : projections de population;
- C2R.

**2) La refonte des publications liées à la conjoncture**

Plusieurs éléments militent pour une refonte des publications liées à la conjoncture :

- mise à disposition désormais régulière des données sur l'emploi;
- l'abandon prochain par le Comité régional du Tourisme de la publication des notes de tourisme bimestrielles.

Un tableau de bord de la conjoncture sera mis en place sur insee.fr à l'instar de ce qui se fait dans les autres directions régionales.

## PÔLE ÉDUCATION FORMATION

**Recteur : Mme Florence LEGROS**

Adresse : 51, rue Monge

BP 1516

21033 DIJON Cedex

tél. : 03 80 44 84 00

fax : 03 80 44 84 28

mail : [recteur@ac-dijon.fr](mailto:recteur@ac-dijon.fr)

site internet : <http://www.ac-dijon.fr>

Effectifs : 130 175 élèves, 33 363 étudiants, 29 810 personnels, 2 042 écoles, 189 collèges, 94 lycées, 3 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), une université présente sur 6 sites géographiques.

Budget 2010 (en €) :

BOP	Masse salariale	Fonctionnement	Total
140 : 1er degré	461 254 908	1 291 178	462 546 086
141 : 2nd degré	717 647 728	3 610 929	721 258 657
214 : soutien	30 884 930	8 005 263	38 890 193
230 : vie de l'élève	39 668 194	46 222 126	85 890 320
Total	1 249 455 760	59 129 496	1 308 585 256

### **I- PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE**

Le rectorat de l'académie de Dijon met en œuvre la politique du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire bourguignon. Dans ce cadre, l'académie exerce la mission de formation initiale à destination des élèves. De même, elle contribue à l'insertion professionnelle des jeunes et à la formation continue des adultes.

Le rectorat assure par ailleurs l'organisation scolaire, l'action éducative, l'orientation des élèves et la gestion des examens et concours.

Relèvent également de ses attributions : la formation et la gestion administrative et financière des personnels d'État affectés dans l'académie.

### **II- ACTIONS MAJEURES EN 2010**

#### **A) POURSUIVRE LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE**

Engagée en 2008, la rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place des baccalauréats professionnels en trois ans, pose tout d'abord le principe de l'égalité de dignité des formations des différentes voies, générale, technologique et professionnelle du lycée.

Poursuivant l'objectif d'offrir aux lycéens des possibilités d'insertion professionnelle de qualité, la rénovation de la voie professionnelle s'est amplifiée à la rentrée 2009, puis 2010, avec la transformation systématique des BEP en baccalauréats professionnels trois ans.

Afin de favoriser la réussite des élèves, deux heures d'accompagnement personnalisé sont proposées dans les grilles horaires dès la classe de seconde. Cet accompagnement, qui peut prendre plusieurs formes : aide méthodologique, tutorat, soutien, doit permettre d'aider les élèves les plus en difficulté à améliorer leurs résultats, mais également à construire un projet professionnel, ou à préparer, lorsqu'ils le souhaitent, une réorientation vers une autre filière professionnelle ou vers les voies générale ou technologique.

Enfin, la lutte contre les sorties du système scolaire sans diplôme passe notamment par un renforcement de l'offre de formation de niveau V (CAP). Le rectorat veille tout particulièrement à proposer, sur l'ensemble du territoire, une offre de formation de ce niveau qui corresponde aux possibilités d'insertion professionnelle locales ou en cohérence avec la dominante professionnelle de l'établissement.

## **B) ENGAGER LA RÉFORME DU LYCÉE**

La réforme du lycée en classe de seconde a été mise en place à la rentrée 2010. Elle poursuit trois objectifs : mieux orienter, mieux accompagner chaque lycéen, mieux adapter le lycée à son époque.

En classe de seconde, le lycéen découvre et explore les parcours possibles afin de faire un choix d'orientation éclairé. Les enseignements sont organisés autour de 23 h 30 d'enseignement général, 3 heures d'enseignement d'exploration et 2 heures d'accompagnement personnalisé.

Là encore, les heures d'accompagnement personnalisé, qui s'adressent à tous les élèves sans exception, sont prévues dans l'emploi du temps de l'élève et constituent un véritable temps d'enseignement, encadré par des professeurs.

La carte académique des enseignements d'exploration proposés dans les lycées a été construite en étroite relation avec les établissements poursuivant les objectifs suivants : proposer un large choix d'enseignements d'exploration à destination des élèves, conforter les filières technologiques et industrielles, éviter la concurrence entre les lycées et renforcer l'attractivité des établissements fragiles.

Afin de mener à bien la réforme du lycée, l'académie a souhaité renforcer les marges d'initiative et de responsabilité des établissements, tenant compte ainsi des différences de territoire, de situation et de niveau des élèves. Afin de laisser aux lycées davantage de liberté et de créativité, l'allocation de leurs moyens a été globalisée. C'est ainsi qu'en toute autonomie, les chefs d'établissements peuvent choisir, après avoir recueilli l'avis des instances consultatives et en particulier du conseil pédagogique, des organisations pédagogiques innovantes pour la classe de seconde et, notamment, constituer des groupes à effectifs réduits pour certaines disciplines.

## **C) RENFORCER L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

Le rectorat de l'académie veille à l'amélioration continue de la scolarisation des élèves handicapés en assurant une part d'un maillage du territoire en terme d'accueil et une diversification de l'offre de formation pour le second degré et en établissant comme priorité absolue l'affectation d'assistants de vie scolaire spécialisés, conformément aux prescriptions des MDPH.

S'inscrivant dans les dispositifs visant à améliorer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés, le rectorat porte un effort particulier sur certaines mesures liées à la politique de la ville et concernant les élèves relevant de l'éducation prioritaire avec la généralisation de l'accompagnement éducatif et le développement de places labellisées " internat d'excellence ".

## **D) LE PROJET ACADÉMIQUE 2010 – 2013**

Le projet académique, élaboré à partir de la situation de l'académie, a vocation à s'imposer comme document prospectif de référence en matière de politique éducative en Bourgogne, pour la période 2010-2013. Présenté en 2010 aux instances paritaires, le projet académique se décline autour de trois axes.

Il a été construit en tenant compte des partis-pris suivants :

- un cadre national : l'académie s'inscrit dans un cadre national caractérisé par une ambition : l'efficacité du système éducatif ; un objectif principal : la lutte contre l'échec scolaire et une stratégie : la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences ;
- le projet est intégré en terme de gouvernance (LOLF – dialogue stratégique). Le projet s'appuie fortement sur le diagnostic partagé entre les autorités académiques et le ministère, dans le cadre du nouveau dialogue stratégique, lui-même solidement articulé avec les projets annuels de performance, en appui à la loi de finances et aux programmes qui s'y attachent ;
- un projet qui accorde une importance essentielle à la territorialisation de ses objectifs, condition sine qua non d'un pilotage de proximité sous l'égide des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, dans le cadre d'une autonomie renforcée des écoles et des établissements.

### **III- PERSPECTIVES 2011**

#### **A) UN INTERNAT D'EXCELLENCE DÉDIÉ AU LYCÉE HENRI PARRIAT À MONTCEAU LES MINES**

Le projet de construction d'un internat d'excellence dédié au lycée Henri Parriat à Montceau les Mines est le véritable cœur de la politique académique pour le développement de l'internat d'excellence.

Il s'agit d'un projet cohérent aussi bien sur le plan territorial, du fait de sa proximité avec le collège CLAIR Jean Moulin, que pédagogique : le lycée est inscrit dans le dispositif DERSL (dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée) et a ouvert, à la rentrée 2010, une classe préparatoire réservée aux bacheliers professionnels pour un cursus de trois ans en sciences de l'ingénieur. Ainsi, un bon nombre des élèves accueillis dans le lycée ont vocation, de part leur origine sociale et leur implication scolaire, à bénéficier de la création d'un internat d'excellence.

Actuellement 25 bacheliers professionnels sont accueillis dans la nouvelle classe préparatoire aux grandes écoles. Ils disposent d'ores et déjà d'un dispositif transitoire, tout à fait comparable dans l'esprit à ce que pourrait être le futur internat d'excellence : accueil à proximité du lycée et suivi individualisé. A la rentrée 2011 54 élèves pourront être accueillis et à terme 110 élèves intégreront l'internat d'excellence.

Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite entre l'État, les collectivités locales (commune, communauté urbaine Le Creusot Montceau) et le conseil régional.

#### **B) LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**

Afin de prévenir le décrochage scolaire, le rectorat de l'académie, au sein d'un dispositif interministériel, met en place les outils qui permettront un meilleur suivi des élèves et le repérage précoce des élèves décrocheurs. Ce dispositif interministériel réunit au sein de " plates formes décrochage " départementales ou infra-départementales les différents acteurs impliqués dans la formation et l'insertion des jeunes décrocheurs.

#### **C) LE DISPOSITIF CLAIR**

Deux collèges de l'académie vont entrer à la rentrée 2011 dans le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) dont les objectifs sont les suivants :

- améliorer le climat scolaire et faciliter la réussite de chacun,
- renforcer la stabilité des équipes en rendant l'affectation dans ces établissements attractive,
- favoriser l'égalité des chances.



#### **D) LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DU LYCÉE EN CLASSE DE PREMIÈRE**

La réforme du lycée s'appliquera, à la rentrée 2011, en classe de première. Les élèves amorceront un début de spécialisation. Les parcours prendront chacun une " coloration " en fonction des séries mais, la classe de première restera suffisamment générale et transversale pour permettre encore à ce niveau les changements de parcours.

C'est la raison pour laquelle un véritable tronc commun d'enseignements est créé pour les séries générales L, ES et S qui auront quinze heures d'enseignements communs avec des contenus identiques, les mêmes horaires et les mêmes programmes.

#### **E) LA RÉNOVATION DE LA FILIÈRE STI**

La rentrée 2011 sera marquée par la rénovation des séries STI et STL qui était devenue indispensable du fait des programmes qui n'avaient pas été actualisés depuis près de 20 ans et du constat de leur perte d'attractivité avec une baisse de 20 % des effectifs en 10 ans. De plus, avec 17 spécialités ou options, les séries technologiques étaient devenues illisibles pour les élèves et leurs parents. Enfin, en raison de la récente réforme de la voie professionnelle, une clarification de la voie technologique était indispensable.

Les enjeux de la rénovation des séries technologiques tiennent à l'affirmation de leur vocation à la poursuite d'études supérieures avec un choix d'orientation post baccalauréat plus ouvert et une meilleure préparation à des études supérieures diversifiées. De plus, l'acquisition de compétences technologiques transversales favorisera les passerelles vers l'enseignement supérieur.

La carte d'implantation des séries technologiques rénovées a été élaborée par les services académiques après avoir recueilli l'avis des chefs d'établissements. Là encore, l'objectif poursuivi a été de respecter la coloration technologique des établissements, tout en garantissant la cohérence de l'offre de formation au niveau des bassins de formation.

#### **F) LA FIN DE LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE AVEC LA FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE**

La rénovation de la voie professionnelle entre dans sa dernière phase à la rentrée 2011 avec la rénovation de la filière " carrières sanitaires et sociales " qui se concrétise par l'ouverture de baccalauréats professionnels en 3 ans :

- baccalauréat professionnel accompagnement, soins et service à la personne par substitution du BEP carrières sanitaires et sociales ;
- baccalauréat, désormais en trois ans, service de proximité et vie locale.

#### **G) LE CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

Le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles constitue le nouveau cadre de définition de la programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle.

Il renforce la logique de compétences partagées entre l'État et la région pour la détermination d'objectifs communs.

Le rectorat de l'académie participe aux six groupes de travail thématiques.

Le C-PRDF sera finalisé et opérationnel pour la rentrée 2011.